

**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**Distr. générale
29 juillet 2022Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et
les services écosystémiques**
Neuvième session
Bonn (Allemagne), 3–9 juillet 2022

**Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et les services
écosystémiques sur les travaux de sa neuvième session****I. Ouverture de la session**

1. La neuvième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) s'est tenue au World Conference Centre Bonn (Allemagne) du 3 au 9 juillet 2022.
2. Après un spectacle de musique et une présentation vidéo illustrant les nombreuses réalisations de l'IPBES, la session a été ouverte à 10 h 10 par la Présidente de l'IPBES, Mme Ana María Hernández Salgar, qui a souhaité la bienvenue aux participants.
3. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au nom des quatre organisations partenaires des Nations Unies qui soutiennent l'IPBES, à savoir le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Mme Anne Larigauderie, Secrétaire exécutive de l'IPBES, et la Présidente de l'IPBES. Par la suite, des déclarations liminaires ont également été prononcées par Mme Steffi Lemke, Ministre fédérale de l'environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs de l'Allemagne, et Mme Ursula Sautter, Maire adjointe de la ville de Bonn.
4. Dans son message vidéo, la Directrice exécutive du PNUE a rappelé qu'en février 2022, à la reprise de sa cinquième session, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement s'était engagée à renforcer les mesures en faveur de la nature afin de surmonter la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de nature et de biodiversité et de la pollution et des déchets. Parmi les résolutions adoptées par l'Assemblée pour l'environnement lors de la session, il convient de noter en particulier celle décidant de la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution ainsi que celle demandant l'élaboration, d'ici 2024, d'un accord international juridiquement contraignant sur la pollution plastique. La Directrice exécutive a attiré l'attention des participants sur les résultats de plusieurs autres réunions internationales. La déclaration politique de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa session extraordinaire consacrée à la commémoration du cinquantième anniversaire de la création du PNUE avait reconnu l'importance de la science pour soutenir la prise de mesures et l'élaboration de politiques efficaces concernant la biodiversité, tout en soulignant la nécessité d'enrayer et d'inverser d'urgence le déclin de la biodiversité, ainsi que l'importance de la prise en compte systématique de la biodiversité afin de revitaliser les économies, d'améliorer les moyens de subsistance et de mettre fin à la pauvreté. La manifestation internationale

marquant le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972 et de la création du PNUE, sous le thème « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance » avait montré que la communauté internationale était prête à transformer les économies de sorte que celles-ci contribuent à une planète saine et, par conséquent, au bien-être humain, à la paix et à la prospérité.

5. Notant que l'IPBES jouait déjà un rôle crucial dans la fourniture de données scientifiques pour l'élaboration de politiques et la prises de mesures concernant la biodiversité en apportant des connaissances ainsi que de nouveaux éclairages, la Directrice exécutive a indiqué qu'il existait de nombreuses possibilités pour l'IPBES d'avoir un impact encore plus important, notamment en renforçant l'interface science-politiques en trouvant un équilibre réalisable entre les évaluations et leur diffusion et leur prise en compte dans la prise de décisions concrètes, en examinant la meilleure façon d'utiliser les évaluations mondiales pour appuyer les mesures nationales et locales relatives à la biodiversité, en fournissant une base solide de sorte que les entreprises puissent prospérer en harmonie avec la nature, par exemple en appuyant l'équipe spéciale sur l'information financière en lien avec la nature, et en contribuant à la réalisation d'états des lieux à l'échelle mondiale dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Pour conclure, elle a salué l'engagement des quatre organisations partenaires des Nations Unies à soutenir l'IPBES et la biodiversité.

6. Dans sa déclaration, la Secrétaire exécutive de l'IPBES, souhaitant aux participants la bienvenue à Bonn, a rappelé que la session en cours marquait le dixième anniversaire de la création de l'IPBES qui, depuis sa mise en place, avait adopté des principes de fonctionnement, un cadre conceptuel et un programme de travail aussi innovants qu'ambitieux. Le cadre conceptuel avait permis que des visions du monde et systèmes de savoirs différents non seulement coexistent mais également s'enrichissent mutuellement, et favorisé sans cesse l'expression d'une diversité de valeurs concernant la nature dans les travaux de l'IPBES.

7. Outre la production d'évaluations, l'IPBES avait permis à un large éventail de personnes de régions, âges, milieux et systèmes de savoirs divers de participer à l'élaboration de ses produits, ainsi que d'utiliser ces derniers d'une manière utile. En seulement 10 ans, l'IPBES s'était imposée comme une source de connaissances fiables en matière de biodiversité et de nature, informant un nombre croissant d'acteurs dans le monde entier, notamment par le biais de ses huit rapports, lesquels formaient une base solide de connaissances permettant d'éclairer les prises de décisions.

8. À présent, l'IPBES était prête à mettre l'accent sur la proposition de mesures. Les évaluations des valeurs et de l'utilisation durable des espèces sauvages, que la Plénière serait invitée à approuver lors de la session en cours, devraient encourager et appuyer l'inclusion d'une diversité de valeurs dans la prise de décisions concernant la nature et fournir des solutions permettant d'utiliser les espèces sauvages de manière plus durable. L'évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation du changement transformateur) et l'évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (évaluation des interdépendances) éclaireraient des mesures transformatrices et permettraient à la société d'atteindre des objectifs clefs de développement, notamment dans les domaines de la faim, de l'eau et de la santé, grâce à la nature plutôt qu'à ses dépens. Il fallait espérer que le pouvoir de la science et des connaissances aboutirait à l'approbation d'un solide cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique lors de sa quinzième réunion, qui se tiendrait plus tard en 2022. Pour conclure, la Secrétaire exécutive a remercié tous ceux qui avaient contribué à l'IPBES au cours de l'année écoulée, notamment les membres de l'IPBES, les parties prenantes, les scientifiques et autres détenteurs de savoirs, ainsi que le Gouvernement allemand pour son appui continu à l'IPBES et son intérêt pour les travaux de cette dernière.

9. Dans ses observations liminaires, la Présidente a indiqué que, bien que l'IPBES n'ait que 10 ans, elle était déjà devenue la principale source de référence d'analyses et d'options aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur des données scientifiques concernant la nature, grâce à son remarquable corpus de données scientifiques et probantes, qui ne cessait d'augmenter et auquel des milliers d'experts avaient déjà contribué. L'IPBES portait l'importante responsabilité d'aider ceux qui prenaient des décisions concernant la biodiversité et les contributions de la nature en fournissant les meilleurs outils possibles pour cette tâche.

10. Afin de mettre fin à la perte de biodiversité et de veiller à ce que la nature soit valorisée et utilisée de manière durable, des dispositions décisives devaient être prises pour transformer les mesures et les valeurs qui avaient un impact négatif sur le monde naturel, et pour modifier

les relations que les individus entretenaient avec la nature et entre eux au sein des sociétés. La stabilité des sociétés était intrinsèquement liée à l'état de la biodiversité et aux contributions de la nature à l'humanité. Par conséquent, le patrimoine transmis par l'IPBES allait au-delà des données, des informations, des analyses et des synthèses, visant un dialogue entre différentes cultures et entre divers systèmes de savoirs scientifiques et traditionnels fondé sur des données probantes solides, la fiabilité et la transparence, ainsi que la fourniture de solutions possibles pour un meilleur avenir tant pour la planète que pour l'humanité.

11. Les membres de la communauté de l'IPBES devraient être félicités pour leur adaptation aux conditions nouvelles et souvent difficiles résultant de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), qui avait posé d'énormes défis dans le monde entier et durant laquelle un si grand nombre avaient subi d'importantes pertes personnelles. Le fait que, depuis la septième session de la Plénière en 2019, plus de 30 réunions majeures, et de nombreuses autres plus petites, aient été tenues en ligne ou sous un format hybride était une preuve de la résilience et de la ténacité de la communauté de l'IPBES, ainsi que de l'ingéniosité et de l'adaptabilité du secrétariat et des groupes d'appui technique. Un nombre record de près de 900 participants s'étaient inscrits à la session en cours, notamment des représentants des membres de l'IPBES et d'environ 130 organisations, ainsi que des experts. L'intérêt pour l'IPBES n'avait jamais été aussi évident ni la nécessité de ses travaux aussi urgente.

12. Mme Lemke a souhaité la bienvenue aux participants de la neuvième session de la Plénière. Elle a déclaré que le monde avait changé depuis la septième session de la Plénière, qui s'était tenue à Paris en 2019, et qu'afin de faire face aux crises mondiales actuelles, le multilatéralisme, la coopération pacifique et l'appui au droit international étaient plus cruciaux et nécessaires que jamais. Au moyen de son rapport d'évaluation mondiale et des recommandations politiques qui y figuraient, l'IPBES et ses experts apportaient une contribution très importante pour comprendre et surmonter la crise de la biodiversité et les crises environnementales connexes, ainsi que pour veiller à ce que les décisions politiques soient fondées sur des données scientifiques fiables.

13. La pertinence des travaux de l'IPBES avait été démontrée par le rapport de 2020 de l'atelier sur la biodiversité et les pandémies de l'IPBES, qui soulignait que la protection de la biodiversité à l'échelle mondiale était également vitale pour la santé humaine. Sur la base de ces travaux, le Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs de l'Allemagne, en collaboration avec le PNUE et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, avait, en mars 2022, lancé un fonds d'affectation spéciale multipartenaire intitulé « Nature for Health » (« La nature au service de la santé »), qui avait pour but de prévenir les pandémies futures en appuyant la restauration de la nature. Le Gouvernement allemand fournirait un capital d'amorçage de 50 millions d'euros au fonds d'affectation spéciale, dont la phase opérationnelle serait lancée lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. À l'occasion de la session en cours, l'IPBES ferait à nouveau œuvre de pionnier en publiant deux nouvelles évaluations contenant des recommandations à l'intention des décideurs et en lançant une nouvelle évaluation sur la corrélation entre les entreprises et la biodiversité, qui devrait ouvrir la voie à des mesures aux niveaux national et international.

14. Mme Sautter, souhaitant aux participants la bienvenue à Bonn, a salué l'IPBES pour le lancement de deux nouveaux rapports portant sur le grand nombre de différentes valeurs de la nature, dont toutes les villes étaient bien conscientes, ainsi que sur la nécessité de veiller à l'utilisation durable et responsable de ces valeurs. Au-delà de la nature, de la zoologie ou de la botanique, la biodiversité concernait les économies et les sociétés, ainsi que la santé et le bien-être des humains, et les résultats, les conclusions et les recommandations de l'IPBES fondés sur des données probantes étaient à l'origine de mesures au niveau local dans des villes du monde entier, notamment à Bonn, qui était en train d'élaborer sa nouvelle stratégie en matière de biodiversité et accueillait BION, un réseau interdisciplinaire sur la biodiversité. Mme Sautter a remercié la Secrétaire exécutive de l'IPBES et son équipe dévouée, ainsi que tous ceux dont les recherches approfondies fournissaient aux décideurs les données probantes dont ils avaient besoin pour prendre des décisions mieux éclairées. Le moment était venu pour les responsables, du niveau local au niveau mondial, de prendre les mesures nécessaires pour protéger la biodiversité et ses valeurs.

15. Les représentants de la Tchéquie, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne qui sont membres de l'IPBES, de l'Union européenne, en tant qu'observateur bénéficiant d'une participation renforcée conformément à la décision IPBES-5/4, de la Colombie, s'exprimant au nom du Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes, de la Bosnie-Herzégovine, s'exprimant au nom d'un certain nombre de pays du Groupe des États d'Europe orientale, du Sénégal, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, du Bangladesh, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique et des États-Unis d'Amérique, s'exprimant en

son nom propre, puis au nom du Japon, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et la Secrétaire générale de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), s'exprimant au nom d'un certain nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement, un représentant du réseau Young Ecosystem Services Specialists (réseau des jeunes experts en matière de services écosystémiques), s'exprimant au nom du Réseau ouvert des parties prenantes de l'IPBES (ONet) et des parties prenantes présentes lors de la Journée des parties prenantes organisées en juillet 2022 et un représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques ont prononcé des déclarations générales dans lesquelles ils ont évoqué les progrès de l'IPBES à ce jour, les activités d'appui à l'IPBES de celles et ceux au nom de qui ils et elles s'exprimaient et leurs attentes à l'égard de la session actuelle et des travaux futurs de l'IPBES.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

16. La Plénière a adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire (IPBES/9/1) :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
 - b) Composition de la Plateforme ;
 - c) Élection des membres du Bureau.
3. Admission d'observateurs.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030.
6. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.
7. Évaluation des connaissances :
 - a) Évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages ;
 - b) Évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques ;
 - c) Rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique de l'impact et de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations ;
 - d) Collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
8. Renforcement des capacités, consolidation de la base de connaissances et appui à l'élaboration des politiques :
 - a) Produits du programme de travail et plans de travail de l'équipe spéciale ;
 - b) Cadre pour l'avenir de la nature élaboré par l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles.
9. Renforcement de l'efficacité de la Plateforme.
10. Demandes, contributions et suggestions d'éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030.
11. Organisation des travaux de la Plénière ; date et lieu des futures sessions de la Plénière.
12. Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat.
13. Adoption des décisions et du rapport de la session.

14. Clôture de la session.

17. La Plénière est convenue de suivre l'organisation des travaux proposée à l'annexe I du document IPBES/9/1/Add.1.

B. Composition de la Plateforme

18. La Présidente a annoncé que, depuis la huitième session de la Plénière, la Macédoine du Nord et le Suriname avaient rejoint l'IPBES, qui, en conséquence, se composait des 139 membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Monténégro, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Pays-Bas, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

C. Élection du Bureau

19. Présentant ce sous-point, la Présidente a rappelé qu'à sa sixième session, tenue à Medellín (Colombie) en mars 2018, la Plénière avait élu un Groupe d'experts multidisciplinaire composé de 25 membres élus, conformément au paragraphe 1 de l'article 29 du Règlement intérieur, pour un mandat de trois ans commençant pour chaque membre à la clôture de la session au cours de laquelle il (elle) était élu(e) et se terminant à la clôture de la session au cours de laquelle son (sa) successeur(e) était élu(e). Dans sa décision IPBES-8/2, la Plénière avait décidé que, nonobstant l'article 29 du Règlement intérieur, le mandat des membres actuels du Groupe d'experts multidisciplinaire serait prolongé jusqu'à la clôture de sa neuvième session, au cours de laquelle leurs successeur(e)s seraient élu(e)s.

20. À sa septième session, tenue à Paris en avril et mai 2019, la Plénière avait élu un Bureau composé d'un président, de quatre vice-présidents et de cinq autres membres. Conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement intérieur, le mandat de chaque membre du Bureau était de trois ans, commençant à la clôture de la session au cours de laquelle il (elle) était élu(e) et se terminait à la clôture de la session au cours de laquelle son (sa) successeur(e) était élu(e). Dans sa décision IPBES-8/2, la Plénière avait décidé que, nonobstant l'article 15 du Règlement intérieur, le mandat des membres actuels du Bureau serait prolongé jusqu'à la clôture de sa dixième session, au cours de laquelle leurs successeur(e)s seraient élu(e)s.

21. En août 2021, le vice-président du Bureau, provenant des États d'Asie et du Pacifique, avait démissionné pour des raisons personnelles. Le secrétariat avait invité les Gouvernements des États d'Asie et du Pacifique à désigner des candidat(e)s et à lui soumettre leur curriculum vitae avant le 9 mars 2022. Le secrétariat avait également invité les Gouvernements des États d'Afrique et des États d'Asie et du Pacifique à proposer, avant la même date, des membres suppléant(e)s du Bureau pour représenter leur région à une réunion du Bureau si un(e) membre du Bureau n'était pas en mesure d'y assister, en vue de leur nomination par ces deux régions et de leur approbation par la Plénière.

22. Les noms et curricula vitae de tou(te)s les candidat(e)s, ainsi que le nom de la région ayant présenté leur candidature, avaient été soumis au secrétariat et avaient été publiés sur le site Web de l'IPBES et, pour les candidatures reçues avant le 4 mai 2022, reproduits dans le document IPBES/9/INF/4. Tou(te)s les candidat(e)s avaient soumis des formulaires de déclaration de conflits d'intérêts conformément au paragraphe 1 de l'article 3 des procédures d'application de la politique en matière de conflits d'intérêts figurant dans l'annexe II à la décision IPBES-3/3.

23. Le représentant du Comité sur les conflits d'intérêts a ensuite indiqué que le Comité avait examiné les formulaires de déclaration de conflits d'intérêts des candidat(e)s et confirmé l'absence de tels conflits.

1. Élection des membres du Groupe d'experts multidisciplinaire

24. Conformément à l'article 28 du Règlement intérieur, la Plénière a élu les membres suivants du Groupe d'experts multidisciplinaire, qui siègeraient de la clôture de la session en cours jusqu'à la clôture de la douzième session de la Plénière :

États d'Afrique :

M. Eric Bertrand Fokam (Cameroun)*

M. Christopher Gordon (Ghana)

Mme Dorothy Nyingi (Kenya)*

M. Mohammed Sghir Taleb (Maroc)*

M. Luthando Dziba (Afrique du Sud)*

Suppléants : M. John Kazembe (Malawi), M. Aliyu Barau (Nigéria),
Mme Hekma Achour (Tunisie), M. Linus Munishi (République-Unie de
Tanzanie)

États d'Amérique latine et des Caraïbes :

M. Ricardo Motta Pinto Coelho (Brésil)

M. Germán Ignacio Andrade Pérez (Colombie)*

M. Antonio Díaz-De-León (Mexique)*

Mme Adriana Flores Díaz (Mexique)*

Mme Carol Marie-Louise Felix (Sainte-Lucie)

Suppléants : M. Andres Guhl (Colombie), M. Guido Saborio (Costa Rica),
M. Ryan Mohammed (Trinité-et-Tobago)

États d'Asie et du Pacifique :

M. Ning Wu (Chine)*

M. Shizuka Hashimoto (Japon)*

M. David bin Magintan (Malaisie)

M. Madhav Karki (Népal)*

M. Rizwan Irshad (Pakistan)*

Suppléant : M. Zahari bin Ibrahim (Malaisie)

États d'Europe occidentale et autres États :

Mme Catherine Febria (Canada)

M. Josef Settele (Allemagne)

Mme Carolyn Lundquist (Nouvelle-Zélande)

Mme Isabel Sousa Pinto (Portugal)*

M. Markus Fischer (Suisse)*

Suppléant : M. Rob Alkemade

États d'Europe orientale :

Mme Alla Aleksanyan (Arménie)

M. Rovshan Abbasov (Azerbaïdjan)*

M. Milan Mataruga (Bosnie-Herzégovine)

Mme Mihaela Antofie (Roumanie)

M. Özden Gorücü (Turquie)*

Les noms dans la liste ci-dessus marqués d'astérisques sont ceux de membres du Groupe d'experts multidisciplinaire qui ont été réélus.

25. La Présidente a remercié les membres sortants du Groupe, en particulier les coprésidents, pour leurs travaux et félicité les nouveaux membres pour leur élection.

2. Élection des membres du Bureau

26. Conformément au Règlement intérieur, notamment l'article 20, la Plénière a ensuite élu les membres suivants du Bureau, dont le mandat commencerait à la clôture de la session en cours :

États d'Afrique :

Suppléant : M. Felix Kanungwe Kalaba (Zambie)

États d'Asie et du Pacifique :

Vice-Président : M. Vinod Bihari Mathur (Inde)

Membre du Bureau : M. Bishwa Nath Oli (Népal)

27. La Présidente a félicité les membres du Bureau nouvellement élus, qui siègeraient pour la durée du mandat de l'actuel Bureau restant à courir, à savoir jusqu'à la fin de la dixième session de la Plénière. Elle a également remercié le vice-président sortant des États d'Asie et du Pacifique pour ses travaux au cours de ces dernières années.

III. Admission d'observateurs

28. Présentant ce point, la Présidente a rappelé qu'à sa huitième session, la Plénière avait décidé que la procédure provisoire régissant l'admission d'observateurs à ses sessions, décrite au paragraphe 22 du rapport sur les travaux de sa première session (IPBES/1/12) et qui avait été appliquée de sa deuxième à sa huitième session, serait appliquée à sa neuvième session. Conformément à cette procédure provisoire, les observateurs admis aux sessions précédentes de la Plénière, dont la liste figure dans la partie I de l'annexe du document IPBES/9/INF/5/Rev.2, figuraient parmi ceux qui avaient été admis à la présente session. La partie II de cette annexe contenait une liste de 59 organisations recommandées par le Bureau pour l'admission en tant que nouveaux observateurs à la session actuelle de la Plénière, tandis que la partie III contenait une liste de trois candidatures non recommandées. La Plénière a convenu d'accueillir les nouveaux observateurs, tels que recommandés par le Bureau, à la neuvième session de la Plénière.

29. La Présidente a également rappelé que, lors des sessions précédentes de la Plénière, des opinions divergentes avaient été exprimées concernant la procédure d'admission des observateurs, telle qu'elle figure aux paragraphes 14 à 17 du projet de politique et de procédures d'admission des observateurs figurant en annexe du document IPBES/9/3.

30. Les opinions sur le sujet n'ayant pas évolué, la Plénière a décidé que la procédure provisoire d'admission des observateurs aux sessions de la Plénière, telle que décrite au paragraphe 22 du rapport de la première session de la Plénière (IPBES/1/12), et appliquée de sa deuxième à sa neuvième session, serait appliquée à sa dixième session, étant entendu que les observateurs admis de sa première à sa neuvième session seraient parmi ceux admis à sa dixième session.

IV. Vérification des pouvoirs des représentants

31. Le Bureau, assisté du secrétariat, a examiné les pouvoirs des représentants des membres de l'IPBES soumis conformément à l'article 13 du Règlement intérieur.

32. Le Conseiller juridique a indiqué que le Bureau avait constaté que les 66 membres suivants avaient communiqué au secrétariat des informations concernant la désignation de leurs représentants à la neuvième session de la Plénière, au moyen d'une copie papier ou scannée au format électronique des pouvoirs officiels signés par le (la) chef(fe) d'État ou de gouvernement ou le (la) ministre des affaires étrangères, conformément à la politique et à la législation de chaque pays et que ces pouvoirs étaient en bonne et due forme : Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Japon, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Maroc, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Tchéquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Uruguay et Zambie. Les trois membres suivants, qui ne participaient qu'en ligne, avaient soumis des copies scannées sous forme électronique des pouvoirs de leurs représentants délivrés par un(e) chef d'État ou de gouvernement ou un(e) ministre des affaires étrangères, qui avaient été jugés suffisants aux fins de la participation en ligne : Chine, Guyana et Serbie.

33. Les représentants de 38 membres de l'IPBES ont participé à la présente session sans pouvoirs valables. Ces membres ont donc été considéré comme observateurs pendant la session en cours.
34. Les originaux des pouvoirs des Maldives, du Mexique et de la Slovaquie ont été soumis après la mise au point de la version finale du rapport sur la vérification des pouvoirs et n'ont donc pas été examinés par le Bureau ou la Plénière.
35. La Plénière a approuvé le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs.

V. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030

36. Présentant ce point, la Présidente a rappelé que, dans sa décision IPBES-7/1, la Plénière avait adopté le programme de travail glissant de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030. Dans sa décision IPBES-8/2, la Plénière avait prié la Secrétaire exécutive de lui présenter, à sa neuvième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail. La Secrétaire exécutive avait établi son rapport pour la session en cours en consultation avec le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire. Le rapport était paru sous la cote IPBES/9/4. Des informations supplémentaires figuraient dans les documents suivants : IPBES/9/INF/6, sur les arrangements institutionnels mis en place pour fournir l'appui technique destiné à la mise en œuvre du programme de travail ; IPBES/9/INF/9, sur l'état d'avancement des évaluations thématiques ; IPBES/9/INF/11, sur les informations concernant le guide pour la réalisation des évaluations ; IPBES/9/INF/12, sur les travaux relatifs au renforcement des capacités ; IPBES/9/INF/13, sur la reconnaissance et l'utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux ; IPBES/9/INF/14, sur les travaux avancés sur les connaissances et les données ; IPBES/9/INF/15, sur les travaux avancés sur les moyens d'action et les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques ; IPBES/9/INF/16, sur les travaux avancés sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques ; IPBES/9/INF/17, sur la communication renforcée ; IPBES/9/INF/18, sur la participation renforcée des parties prenantes ; IPBES/9/INF/19, qui contenait un aperçu des suites données par le Groupe d'experts multidisciplinaire, le Bureau et la Secrétaire exécutive aux recommandations figurant dans le rapport sur l'examen de l'IPBES à l'issue de son premier programme de travail ; IPBES/9/INF/23, sur la mise en œuvre de la politique en matière de conflits d'intérêts de l'IPBES.
37. La Secrétaire exécutive a présenté son rapport sur les progrès dans la mise en œuvre du programme de travail glissant au regard de ses six objectifs, le responsable de la communication au secrétariat décrivant les activités de communication. La Secrétaire exécutive a également donné un bref aperçu de la situation des effectifs au sein du secrétariat et de la mise en œuvre de la politique en matière de conflits d'intérêts.
38. Un des coprésidents de l'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération, M. Aníbal Pauchard, a présenté un exposé sur l'évaluation, décrivant le calendrier pour sa préparation, sa structure et les difficultés rencontrées et surmontées dans le cadre de sa réalisation. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé sur l'évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé ainsi que sur l'évaluation thématique du changement transformateur, notamment au sujet de leur portée et de leur structure.
39. Au cours du débat qui a suivi, de nombreux représentants, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont pris la parole pour remercier la Secrétaire exécutive, le secrétariat, les membres du Groupe d'experts multidisciplinaire, les membres de l'IPBES et les autres parties prenantes qui avaient contribué aux réalisations et aux produits de haute qualité de l'IPBES depuis la huitième session de la Plénière, étant donné en particulier les difficultés liées à la pandémie de COVID-19.
40. Un certain nombre de représentants ont insisté sur l'importance de la collaboration entre l'IPBES et d'autres instances pertinentes, en particulier la Convention sur la diversité biologique dans le contexte du futur cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Un représentant, appuyé par un autre, a souligné qu'il était important de veiller à ce qu'une éventuelle deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques soit publiée au moment le plus opportun, quand celle-ci aurait l'impact le plus important. Il a donc proposé que cette éventuelle deuxième évaluation mondiale paraisse en temps utile pour la dix-neuvième ou la vingtième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, lorsque les Parties à cette Convention seraient susceptibles de vouloir évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre

du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. S'agissant de la collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), une représentante a déclaré que diverses formes de collaboration entre l'IPBES et le GIEC devraient être étudiées, des mesures concrètes définies et une stratégie connexe établie et adoptée. Elle a proposé que soit également étudiée une collaboration au niveau national entre les correspondants nationaux de l'IPBES et du GIEC.

41. Concernant l'évaluation thématiques des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération, un représentant a laissé entendre qu'il fallait mettre davantage l'accent sur certains éléments, notamment la manière dont les espèces exotiques envahissantes pénétraient dans un écosystème, les écosystèmes les plus touchés par des espèces exotiques envahissantes et le lien entre les changements climatiques et les espèces exotiques envahissantes. Il a proposé que soient élaborés des modèles et des scénarios pour la répartition des espèces exotiques envahissantes et la lutte contre leur prolifération, si possible au niveau mondial, afin de déterminer quelles régions étaient particulièrement touchées. Le représentant du Japon a annoncé que le Gouvernement japonais continuerait de fournir des contributions en nature au groupe d'appui technique pour l'évaluation thématiques des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération jusqu'à la mise au point du rapport d'évaluation final.

42. Au sujet des évaluations en général, un représentant a salué les efforts déployés pour veiller à ce que les travaux des équipes spéciales soient davantage alignés sur les évaluations en cours. Il a également souligné l'utilité du Cadre sur l'avenir de la nature aux fins de l'élaboration de scénarios et de modèles pour les évaluations futures de l'IPBES. Il a indiqué qu'à cet égard, il s'attendait à ce que des orientations méthodologiques soient établies en temps voulu. Un autre représentant était d'avis que, malgré leur importance fondamentale pour la réalisation d'évaluations mondiales, les évaluations régionales n'avaient pas fait l'objet d'une attention suffisante au cours des dernières années. Il a proposé d'accorder une plus grande attention à la réalisation d'évaluations régionales et que celle-ci soit prise en compte dans l'établissement des calendriers pour les évaluations mondiales.

43. Plusieurs représentants ont insisté sur l'importance cruciale de renforcer les capacités. L'un d'entre eux s'est prononcé en faveur d'un renforcement supplémentaire de la collaboration et de l'échange entre les plateformes nationales, de manière formelle ou informelle, et a indiqué que la plateforme nationale de son pays était intéressée par un renforcement de ses partenariats avec d'autres plateformes, un partage des meilleures pratiques et un échange de vues sur l'utilisation de produits et résultats mondiaux de l'IPBES au niveau national.

44. Pour ce qui était de l'objectif d'appui à l'élaboration des politiques, un représentant, tout en reconnaissant qu'il importait de renforcer les capacités liées aux moyens d'action et aux outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition, a affirmé qu'un tel appui ne devrait pas se limiter à ces catégories de pays. Il a demandé que le secrétariat étudie les moyens de renforcer sa fonction d'appui à l'élaboration des politiques également dans les pays développés.

45. S'agissant de l'objectif de renforcement de la communication et de la participation, un représentant a fait une série de propositions visant à rendre le site Web de l'IPBES plus accessible aux diverses parties prenantes, en particulier les décideurs. Parmi les propositions figuraient la fourniture d'informations concernant l'état d'avancement des évaluations en cours et les dates d'achèvement prévues, ainsi qu'un aperçu du contenu des évaluations et de leur structure, de sorte que des liens puissent être établis avec les processus politiques internationaux et nationaux, non seulement au niveau du calendrier mais également au niveau du contenu. Une autre représentante a proposé que les informations sur les lacunes en matière de connaissances, qui avaient été constatées dans le cadre des évaluations, et sur les sources originales utilisées dans les évaluations soient mises à la disposition du public pour consultation sous la forme d'un référentiel. Elle a également souligné la nécessité d'accroître la production de matériels visuels pour aider les enseignants et les universitaires à intégrer les résultats des évaluations dans leurs travaux. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a salué les progrès accomplis dans le renforcement de la communication concernant l'IPBES, ainsi que la croissance continue du public de l'IPBES, réalisée au moyen des médias traditionnels et sociaux, notamment grâce au podcast « Nature Insight: Speed-Dating with the Future ». Un autre représentant, se félicitant des informations contenues dans le rapport concernant les systèmes de savoirs autochtones et locaux, a réaffirmé la nécessité d'inclure les systèmes de savoirs autochtones et locaux dans l'ensemble des processus et produits de l'IPBES.

46. Un représentant a indiqué qu'il appréciait les efforts qui avaient été déployés pour augmenter le nombre des réunions offrant une interprétation simultanée durant la pandémie. Il était néanmoins nécessaire de revoir les politiques en matière de traduction, afin de permettre la participation d'un éventail plus large d'experts, de praticiens et de parties prenantes aux processus de l'IPBES. Un autre représentant a proposé que, compte tenu des ressources humaines et financières limitées, des réunions en ligne continuent à être organisées, si possible et au besoin, même après la reprise complète des réunions en présentiel. Il a également demandé que le secrétariat s'efforce de réduire au minimum les obstacles à la participation des membres dans les différents fuseaux horaires.

47. Un représentant a rappelé la décision IPBES-8/1, dans laquelle la Plénière avait prié le Bureau, le Groupe d'experts multidisciplinaire et la Secrétaire exécutive, conformément à leurs mandats respectifs, de continuer à tenir compte, dans la mise en œuvre du programme de travail glissant de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, des recommandations formulées par la commission externe qui avait examiné l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de l'IPBES et de lui faire rapport à sa neuvième session et, au besoin, à ses sessions ultérieures, sur les progrès accomplis.

48. Répondant aux observations formulées, la Secrétaire exécutive a rappelé qu'au titre du point 8 de l'ordre du jour (Renforcement des capacités, consolidation de la base de connaissances et appui à l'élaboration des politiques), des informations plus détaillées seraient fournies concernant les travaux entrepris dans ces trois domaines depuis la huitième session de la Plénière et qu'à la session en cours, la Plénière serait saisie de produits spécifiques pour examen et approbation éventuelle. Elle a indiqué que l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités s'occupait déjà de l'échange des meilleures pratiques entre les plateformes nationales, mais qu'il serait possible d'en faire davantage et qu'une réunion de dialogue pour les pays développés du groupe des États d'Europe occidentale et autres États était prévue. Elle a pris note des propositions d'amélioration du site Web.

49. Le coprésident de l'évaluation thématiques des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération a déclaré qu'il considérait que le lien entre les changements climatiques et les espèces exotiques envahissantes était bien présenté dans le rapport, mais que des efforts étaient déployés afin de veiller à ce que la formulation soit encore plus claire. Ce lien serait également souligné dans le résumé à l'intention des décideurs. La Plénière serait priée d'approuver un cycle supplémentaire pour l'examen du résumé, qui donnerait aux Gouvernements la possibilité de formuler des observations. Le coprésident a entériné la nécessité d'étudier attentivement l'impact des changements climatiques sur la biodiversité.

50. La Plénière a pris note des informations fournies et salué les travaux entrepris.

51. Par la suite, la Plénière a examiné un projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030, qui était présenté dans le document IPBES/9/L.2. Un représentant a demandé que chaque référence au Cadre sur l'avenir de la nature figurant dans la décision et ses annexes inclue également le texte du sous-titre du document sur les fondements du Cadre sur l'avenir de la nature, à savoir « Un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenirs souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière », afin de rendre pleinement compte de l'objectif du Cadre. La Présidente a proposé qu'une note de bas de page soit ajoutée pour expliquer que toutes les références au Cadre sur l'avenir de la nature figurant dans le document sont des références au « Cadre sur l'avenir de la nature : un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenirs souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière ».

52. La Plénière a adopté la décision IPBES-9/1 sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030, sur la base du projet de décision figurant dans le document IPBES/9/L.2, telle que modifiée oralement. La décision figure dans l'annexe au présent rapport.

VI. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme

53. La Secrétaire exécutive a donné un aperçu des dispositifs financiers et budgétaires de l'IPBES, tels qu'ils figurent dans une note du secrétariat sur la question (IPBES/9/5) et dans un document d'information sur le coût détaillé de la mise en œuvre du programme de travail (IPBES/9/INF/24). Des contributions supplémentaires ont été fournies par la Belgique, le Chili et la France depuis la publication des documents.

54. La Présidente a remercié les pays et les donateurs du secteur privé qui avaient contribué au fonds d'affectation spéciale de l'IPBES et fourni un appui en nature ou autre à l'IPBES, ainsi que les nombreux experts du monde entier qui avaient consacré leur temps, gratuitement, aux travaux de l'IPBES. Notant le besoin urgent de financement pour 2022 et les années suivantes et le faible nombre de contributions et d'annonces de contributions reçues à ce jour pour 2022, elle a appelé à la formulation d'annonces de contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale.

55. Les représentants ont salué les dispositifs proposés qu'ils considéraient comme une bonne base pour les débats, tout en exprimant le souhait d'examiner certains détails, notamment les changements d'effectifs proposés pour le secrétariat, dans le cadre d'un groupe de contact. Un représentant a demandé que soit envisagée une augmentation du budget alloué au renforcement des capacités, que les pays de sa région considéraient comme particulièrement important, tandis qu'un autre a fait observer qu'un renforcement accru des capacités entraînerait une participation plus importante aux évaluations et donc une représentation plus large des connaissances existantes dans les rapports d'évaluation.

56. Plusieurs représentants ont évoqué la nécessité d'équilibrer le financement et les activités. Un représentant a rappelé une recommandation émanant du rapport sur l'examen de l'IPBES à l'issue de son premier programme de travail, visant à aligner les engagements annuels sur les sources de revenu fiables. Une autre représentante a repris cette observation, affirmant que la Plénière devrait éviter d'engager l'IPBES dans des activités pour lesquelles aucun financement n'était disponible. Elle a proposé de revoir les priorités du programme de travail afin de mettre l'accent sur une plus petite série d'activités clefs que l'IPBES pourrait mettre en œuvre correctement et d'améliorer l'efficacité au moyen de mesures d'économie supplémentaires, en commençant par déterminer les domaines dans lesquels des économies pourraient être réalisées, afin de réduire le coût total de la mise en œuvre des activités de base qui avaient déjà été approuvées.

57. Plusieurs représentants, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont insisté sur l'importance d'un revenu fiable pour l'IPBES. Si le niveau croissant des contributions du secteur privé constituait une évolution appréciable, le secrétariat était fortement encouragé à étudier davantage les moyens d'accroître la participation financière des membres. Les représentants ont exprimé la vue selon laquelle les coûts des activités de l'IPBES devraient être partagés entre un grand nombre d'États membres des différentes régions, en partie parce que même de petites contributions renforceraient l'appropriation par les pays des produits de l'IPBES. Un représentant a proposé que le barème des quotes-parts approuvé par l'Assemblée générale soit utilisé comme base pour les contributions.

58. Un certain nombre de représentants ont fourni des informations sur les contributions de leur pays. La représentante de la Finlande a annoncé que son gouvernement verserait une contribution financière de 25 000 euros pour la mise en œuvre du programme de travail en cours pour 2022, la représentante de la Norvège a indiqué que son gouvernement verserait une contribution financière d'environ 327 000 dollars pour 2022 et le représentant du Japon a déclaré que son gouvernement verserait une contribution financière de 189 814 dollars pour 2023. Le représentant de la Suisse a indiqué que son gouvernement verserait une contribution fondée sur le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies. Un certain nombre de représentants ont souligné qu'il était important de reconnaître la valeur considérable des contributions en nature des experts.

59. La Plénière a créé un groupe de contact sur le budget, coprésidé par MM. Hamid Custovic (Bosnie-Herzégovine) et Vinod Mathur (Inde), pour examiner plus avant les dispositifs financiers et budgétaires de l'IPBES.

60. À la suite des travaux du groupe de contact sur le budget, sa présidence a indiqué que le groupe était parvenu à un consensus sur toutes les questions en discussion.

61. Par la suite, la plénière a examiné un projet de décision sur la question (IPBES/9/L.4). La Secrétaire exécutive, présentant le projet de décision sur les dispositifs financiers et budgétaires figurant dans le document IPBES/9/L.4, a souligné que les paragraphes 3, 4 et 5 du projet de décision se référaient aux budgets pour 2022, 2023 et 2024, lesquels figuraient, respectivement, dans les tableaux 6, 7 et 8 et reflétaient l'accord auquel le groupe de contact sur le budget était parvenu, tel que présenté par le rapporteur du groupe.

62. La Plénière a ensuite adopté la décision IPBES-9/3 sur les dispositifs financiers et budgétaires. La décision figure dans l'annexe au présent rapport.

VII. Évaluation des connaissances

A. Évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages

63. Présentant ce point, la Présidente a appelé l'attention des participants sur le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages (IPBES/9/6), ainsi que sur les chapitres de l'évaluation thématique (IPBES/9/INF/1) et sur l'aperçu de la procédure suivie pour produire l'évaluation (IPBES/9/INF/8). Elle a exprimé sa profonde gratitude aux coprésidents de l'évaluation thématique pour leur temps et leur dévouement au cours des quatre dernières années et, à travers eux, aux nombreux experts qui avaient également contribué de manière importante en temps et en efforts.

64. La Plénière a créé le groupe de travail I, coprésidé par MM. Sebsebe Demissew (Éthiopie) et Douglas Beard (États-Unis), pour examiner le résumé à l'intention des décideurs sur la base de la note informelle de la Présidente et du projet de décision figurant dans le document IPBES/9/1/Add.2.

65. Par la suite, la Plénière a examiné le projet de résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages (IPBES/9/L.12), qui avait été élaboré par le groupe de travail, et un projet de décision sur la question (IPBES/9/1/Add.2, section II), par lequel elle approuverait le résumé à l'intention des décideurs, tel que révisé par le groupe de travail, et accepterait les chapitres de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages (IPBES/9/INF/1), étant entendu que les chapitres seraient révisés afin de tenir dûment compte du résumé révisé.

66. Au cours du débat qui a suivi, de nombreux représentants ont remercié les coprésidents et l'ensemble des experts ayant participé à la production de l'évaluation thématique et du résumé à l'intention des décideurs, ainsi que tous ceux qui avaient fait part de leurs observations concernant les documents lors de la session en cours. Plusieurs représentants ont proposé que des modifications de forme soient apportées au résumé.

67. Un représentant, demandant que sa déclaration soit consignée dans le présent rapport, a déclaré qu'il ne pouvait que prendre note des chapitres de l'évaluation, soulignant qu'il y avait constaté plusieurs lacunes et avait envoyé par écrit des observations à ce sujet au secrétariat.

68. De nombreux représentants ont demandé l'inclusion dans la section sur les « messages clefs » du résumé à l'intention des décideurs de toutes les rubriques figurant dans le corps du document. Ils ont fait valoir que le groupe de travail avait examiné et approuvé ces rubriques et que leur ajout à la section susmentionnée transmettrait des informations cruciales aux décideurs concernant chacun des messages clefs, tout en ne modifiant pas le fond du résumé.

69. Un représentant a indiqué qu'avant d'accepter l'inclusion de toutes les rubriques dans la section sur les messages clefs du résumé, il faudrait que les auteurs de l'évaluation précisent les sources de l'une de ces rubriques, qui affirmait que le commerce mondial des espèces sauvages s'était considérablement développé au cours des 40 dernières années, que ce soit en volume, en valeur ou du point de vue des réseaux commerciaux. Un autre représentant a déclaré qu'il se réservait le droit d'examiner toutes les rubriques avant d'accepter leur inclusion dans la section sur les messages clefs.

70. Répondant à la demande d'information, l'un des coprésidents de l'évaluation a indiqué que parmi les sources de la rubrique concernant l'augmentation importante du commerce mondial des espèces sauvages figurait une analyse de 2018 de données de la CITES, de données commerciales des Nations Unies et de données commerciales publiées sur Internet, toutes étayant l'affirmation contenue dans la rubrique, qui s'appliquait tant au commerce licite qu'au commerce illicite des espèces sauvages.

71. À l'issue des débats, la Plénière a adopté la décision IPBES-9/1 sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030, y compris la partie II intitulée « Évaluation des connaissances », dans laquelle elle a, entre autres, approuvé le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages, tel que présenté dans le document IPBES/9/L.12, et accepté les chapitres de l'évaluation, y compris leurs résumés analytiques. La décision est reproduite dans l'annexe au présent rapport.

B. Évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques

72. Présentant ce point, la Présidente a attiré l'attention des participants sur le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques (IPBES/9/7), ainsi que sur les chapitres de l'évaluation méthodologique (IPBES/9/INF/2) et sur l'aperçu de la procédure suivie pour produire l'évaluation (IPBES/9/INF/7). Elle a exprimé sa profonde gratitude aux coprésidents de l'évaluation méthodologique pour leur temps et leur dévouement au cours des quatre dernières années et, à travers eux, aux nombreux experts qui avaient également contribué de manière importante en temps et en efforts.

73. La Plénière est convenue de prier le groupe de travail I d'examiner le résumé à l'intention des décideurs sur la base de la note informelle de la Présidente et du projet de décision figurant dans le document IPBES/9/1/Add.2.

74. Par la suite, la Plénière a examiné le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques (évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation) (IPBES/9/L.13), qui avait été élaboré par le groupe de travail, par lequel elle approuverait le résumé à l'intention des décideurs, tel que révisé par le groupe de travail (IPBES/9/L.13), et accepterait les chapitres de l'évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques (évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation) (IPBES/9/INF/2), étant entendu que les chapitres seraient révisés afin de tenir dûment compte du résumé révisé.

75. Un représentant, demandant que sa déclaration soit consignée dans le présent rapport, a remercié le secrétariat et les experts pour le travail remarquable accompli dans la production de l'évaluation, qui contribuerait à améliorer l'élaboration des politiques, mais a indiqué qu'il ne pouvait que prendre note des chapitres de l'évaluation, soulignant qu'il y avait constaté plusieurs lacunes et avait envoyé par écrit des observations à ce sujet au secrétariat.

76. La Plénière a adopté la décision IPBES-9/1 sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030, y compris la partie II intitulée « Évaluation des connaissances », dans laquelle elle a, entre autres, approuvé le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation, tel que présenté dans le document IPBES/9/L.13, et accepté les chapitres de l'évaluation, y compris leurs résumés analytiques. La décision est reproduite dans l'annexe au présent rapport.

C. Rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique de l'impact et de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations

77. Présentant ce point, la Présidente a appelé l'attention des participants sur le Rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (IPBES/9/8), ainsi que sur l'aperçu de la procédure suivie pour établir le rapport de cadrage (IPBES/9/INF/10).

78. La Plénière a créé le groupe de travail II, coprésidé par Mme Julia Marton-Lefèvre (France) et M. Floyd Homer (Trinité-et-Tobago), pour examiner le rapport de cadrage sur la base de la note informelle de la Présidente et du projet de décision figurant dans le document IPBES/9/1/Add.2.

79. Par la suite, la Plénière a adopté la décision IPBES-9/1 sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030, y compris la partie II intitulée « Évaluation des connaissances », dans laquelle elle a, entre autres, approuvé la réalisation d'une évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions apportées par la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard, et la partie VII, intitulée « Appui technique au programme de travail », dans laquelle elle a prié le secrétariat de mettre en place les dispositions institutionnelles nécessaires à la mise en

œuvre de l'appui technique requis pour le programme de travail. La décision est reproduite dans l'annexe au présent rapport.

D. Collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

80. Présentant ce point, la Présidente a rappelé que, dans la décision IPBES-8/1, la Plénière s'était félicitée de la note du secrétariat sur les travaux sur la biodiversité et les changements climatiques et de la collaboration avec le GIEC, et avait invité le Bureau et la Secrétaire exécutive à continuer d'envisager avec le GIEC des approches pour de futures activités conjointes entre le GIEC et l'IPBES et prié la Secrétaire exécutive de lui faire rapport, à sa neuvième session, sur les progrès accomplis à cet égard. Dans la même décision, la Plénière avait prié la Secrétaire exécutive d'inviter les membres à soumettre des suggestions de questions thématiques ou méthodologiques liées à la biodiversité et aux changements climatiques qui bénéficieraient d'une collaboration entre le GIEC et l'IPBES et de mettre une compilation de ces soumissions à sa disposition à sa neuvième session. Par conséquent, le secrétariat avait élaboré une note sur la collaboration avec le GIEC (IPBES/9/9) et une compilation des suggestions de questions thématiques ou méthodologiques liées à la biodiversité et aux changements climatiques qui bénéficieraient d'une collaboration entre le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et l'IPBES (IPBES/9/INF/26).

81. La Plénière est convenue de prier le groupe de travail II d'examiner le projet de décision sur la question figurant dans le document IPBES/9/1/Add.2.

82. Par la suite, la Plénière a adopté la décision IPBES-9/1 sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030, y compris la partie II intitulée « Évaluation des connaissances », portant notamment sur la collaboration avec le GIEC. La décision est reproduite dans l'annexe au présent rapport.

VIII. Renforcement des capacités, consolidation de la base de connaissances et appui à l'élaboration des politiques

A. Produits du programme de travail et plans de travail de l'équipe spéciale

B. Cadre pour l'avenir de la nature élaboré par l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles

83. La Plénière a examiné ensemble les sous-points a) et b) du point 8 de l'ordre du jour, compte tenu de leur interdépendance.

84. Présentant ces sous-points, la Présidente a rappelé que, dans la décision IPBES-7/1, la Plénière avait prorogé les mandats des équipes spéciales sur le renforcement des capacités, sur les connaissances et les données et sur les savoirs autochtones et locaux et créé des équipes spéciales sur les outils et méthodes d'élaboration des politiques et sur les scénarios et les modèles, pour la réalisation des objectifs connexes du programme de travail. Elle avait également prié les équipes spéciales d'établir des produits spécifiques pour chacun des sujets prioritaires énumérés au paragraphe 8 du programme de travail. Aux termes du mandat des équipes spéciales, chaque équipe devait faire régulièrement rapport sur l'état d'avancement de ses activités et élaborer et mettre à jour un plan de travail définissant clairement des échéances et des produits au regard des sujets et objectifs pertinents énoncés dans le programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030, de sorte que la Plénière puisse régulièrement l'examiner.

85. La Présidente a attiré l'attention des participants sur une note du secrétariat relative aux travaux en matière de renforcement des capacités, de consolidation de la base de connaissances et d'appui à l'élaboration des politiques (IPBES/9/10), qui présentait notamment les produits du programme de travail pour les objectifs 2, 3 et 4 du programme de travail glissant de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, les plans de travail des équipes spéciales de l'IPBES pour la période intersessions suivant la session en cours et les fondements du Cadre sur l'avenir de la nature. Des informations sur les travaux réalisés par les équipes spéciales durant la période intersessions précédant la session en cours étaient contenues dans les documents IPBES/9/INF/12, IPBES/9/INF/13, IPBES/9/INF/14, IPBES/9/INF/15 et IPBES/9/INF/16.

86. La Plénière est convenue de prier le groupe de travail II d'examiner le projet de décision sur la question figurant dans le document IPBES/9/1/Add.2, ainsi que les plans de travail des équipes spéciales, y compris les fondements du Cadre sur l'avenir de la nature, sur la base de la note informelle de la Présidente.

87. Par la suite, la Plénière a adopté la décision IPBES-9/1 sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030, y compris les parties III, IV et V intitulées, respectivement, « Renforcement des capacités », « Consolidation de la base de connaissances » et « Appui à l'élaboration des politiques », portant notamment sur les produits du programme de travail et les plans de travail des équipes spéciales, ainsi que sur le Cadre sur l'avenir de la nature. La décision est reproduite dans l'annexe au présent rapport.

IX. Renforcement de l'efficacité de la Plateforme

88. Présentant ce sous-point, la Présidente a rappelé que, lors de ses septième et huitième sessions, la Plénière avait demandé un certain nombre d'examens spécifiques dans le contexte de l'objectif 6 du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030 (« renforcement de l'efficacité de l'IPBES »). Elle a appelé l'attention des participants sur une note du secrétariat relative au renforcement de l'efficacité de l'IPBES (IPBES/9/11), ainsi que sur des notes du secrétariat relatives à l'utilisation et l'incidence du cadre conceptuel de l'IPBES (IPBES/9/INF/20), aux enseignements tirés des réunions en ligne (IPBES/9/INF/21) et à l'examen des procédures de nomination et de sélection de l'IPBES (IPBES/9/INF/22).

89. La Plénière est convenue de prier le groupe de travail II d'examiner le projet de décision sur la question figurant dans le document IPBES/9/1/Add.2.

90. Par la suite, la Plénière a adopté la décision IPBES-9/1 sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030, y compris la partie VI intitulée « Renforcement de l'efficacité de l'IPBES ». La décision est reproduite dans l'annexe au présent rapport.

X. Demandes, contributions et suggestions d'éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030

91. Présentant ce sous-point, la Présidente a rappelé que, dans la décision IPBES-7/1, la Plénière avait décidé de réexaminer, à sa session en cours, les demandes, contributions et suggestions reçues suffisamment à l'avance pour être examinées à la session, y compris aux fins d'une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et d'une évaluation sur la connectivité écologique. Dans la même décision, la Plénière avait décidé de lancer un appel sollicitant de nouvelles demandes, contributions et suggestions concernant le programme de travail, assorti d'un délai lui permettant de procéder à un examen à sa dixième session, et de déterminer à cette même session s'il fallait organiser d'autres appels et, le cas échéant, à quel moment. Elle a attiré l'attention des participants sur une note du secrétariat relative aux demandes, contributions et suggestions d'éléments additionnels au programme de travail glissant de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030 (IPBES/9/12).

92. La Plénière est convenue de prier le groupe de travail II d'examiner le projet de décision sur la question figurant dans le document IPBES/9/1/Add.2.

93. Par la suite, la Plénière a adopté la décision IPBES-9/1 sur la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030, y compris la partie II intitulée « Évaluation des connaissances », portant notamment sur l'examen des demandes, contributions et suggestions. La décision est reproduite dans l'annexe au présent rapport.

XI. Organisation des travaux de la Plénière ; date et lieu des futures sessions de la Plénière

94. Présentant ce point, la Présidente a appelé l'attention des participants sur les informations concernant la date, le lieu et le projet d'ordre du jour provisoire des dixième et onzième sessions de la Plénière figurant dans le document IPBES/9/13, rappelant que le Gouvernement des États-Unis avait proposé d'accueillir la dixième session de l'IPBES à Madison, dans le Wisconsin. Le secrétariat avait eu des échanges avec le Gouvernement en vue de finaliser l'accord avec le pays hôte ainsi que les autres dispositions pour la dixième session, qui se tiendrait en avril ou en mai 2023. Afin de permettre au pays hôte et au secrétariat de prendre les dispositions nécessaires, la Plénière a été invitée à décider, lors de la session en cours, de la date et du lieu de sa onzième session, que le secrétariat a proposé, dans la documentation d'avant-session, de tenir en octobre 2024.

95. Le représentant du secrétariat a indiqué que, lors de sa dixième session qui se déroulerait sur une période de six jours, la Plénière devrait mettre en place deux groupes de travail chargés notamment d'examiner l'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes, telle que présentée dans l'annexe II au document IPBES/9/13.

96. La Présidente a invité les Gouvernements souhaitant accueillir la onzième session de la Plénière à contacter le secrétariat dès que possible et au plus tard le mercredi 6 juillet 2022, afin de pouvoir examiner toutes les propositions lors de la session en cours.

97. Étant donné qu'aucune proposition d'accueillir la onzième session de la Plénière n'avait été reçue, la Plénière a prié le Bureau de déterminer une date et un lieu pour la session et de l'informer de sa décision lors de la dixième session.

98. Par la suite, la Plénière a examiné un projet de décision sur l'organisation de ses travaux et la date et le lieu de ses futures sessions (IPBES/9/L.3).

99. La Plénière a adopté la décision IPBES-9/2 sur l'organisation de ses travaux et la date et le lieu de ses futures sessions, telle qu'amendée oralement. La décision est reproduite dans l'annexe au présent rapport.

XII. Dispositions institutionnelles : disposition concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat

100. Présentant ce point, la Présidente a attiré l'attention sur le rapport d'activité sur l'accord de partenariat de collaboration des Nations Unies (IPBES/9/INF/25), rappelant que, dans sa décision IPBES-2/8, la Plénière avait approuvé un accord de partenariat de collaboration visant à établir un lien institutionnel entre la Plénière de l'IPBES et le PNUE, l'UNESCO, la FAO et le PNUD, tel que reproduit dans l'annexe à la décision.

101. La Plénière a visionné une vidéo réalisée par le PNUE, pour le compte des quatre organisations partenaires, présentant les contributions conjointes et individuelles des quatre organisations à l'IPBES, ainsi que la mise en œuvre de son premier programme de travail figurant dans le document IPBES/9/INF/25.

102. La Présidente a remercié le PNUE, l'UNESCO, la FAO et le PNUD pour l'appui qu'ils avaient fourni à l'IPBES et leur a demandé de continuer à fournir un tel appui au cours de la période suivante.

XIII. Questions diverses

103. Au début de la séance du samedi 9 juillet 2022, la Plénière a observé une minute de silence en mémoire de l'ancien Premier Ministre du Japon, M. Shinzo Abe, qui avait été assassiné le 8 juillet 2022.

XIV. Adoption des décisions et du rapport de la session

104. La Plénière a adopté les décisions IPBES-9/1 à IPBES-9/3, telles qu'elles figurent dans l'annexe au présent rapport.

105. La Plénière a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport qui avait été distribué, étant entendu que le rapport serait finalisé par le secrétariat sous la supervision du Bureau.

106. À la suite de l'adoption de la décision IPBES-9/1, la Présidente a encouragé les membres à accueillir un groupe d'appui technique pour l'évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions apportées par la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard. La Secrétaire exécutive enverrait également une lettre invitant à faire des propositions à cet égard après la fin de la session et le Bureau examinerait toutes les propositions reçues.

107. S'agissant de l'approbation du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages, une représentante, s'exprimant au nom d'un groupe régional, a indiqué qu'elle se félicitait de l'adoption de la décision d'approuver le résumé mais s'est dit préoccupée par le fait que la procédure régulière n'avait pas été suivie durant l'examen du projet de résumé. Dans la mesure où il n'avait pas été possible de dégager un consensus au sein du groupe de travail I concernant l'inclusion d'un chiffre en particulier fondé sur des données, un groupe d'amis de la présidence avait été chargé de poursuivre les travaux sur la question. Le groupe n'avait pas eu la possibilité de faire rapport sur les résultats de ses délibérations à la Plénière ou aux membres de l'IPBES afin d'examiner ces résultats. Il était essentiel de respecter les procédures correctes pour maintenir la transparence et, par conséquent, la légitimité des résultats du processus de l'IPBES. Elle a engagé le Bureau à veiller à ce que la procédure régulière soit suivie lors des futures sessions de la Plénière.

XV. Clôture de la session

108. Durant la clôture de la session, la représentante des États-Unis a annoncé que son gouvernement apporterait à l'IPBES une contribution de 1,3 million de dollars en 2022.

109. Après les échanges de courtoisie d'usage, notamment les remerciements pour les travaux de la Présidente, du Bureau, du secrétariat et des experts, ainsi que de tous ceux qui avaient participé à l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation ainsi qu'à l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages, la Présidente a déclaré la session close le samedi 9 juillet 2022 à 15 heures.

Annexe

Décisions adoptées par la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à sa neuvième session

- IPBES-9/1 : Mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030
- IPBES-9/2 : Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions
- IPBES-9/3 : Dispositifs financiers et budgétaires

Décision IPBES-9/1 : Mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030

La Plénière,

Accueillant avec satisfaction le rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030¹,

Se félicitant des contributions remarquables apportées par tous les experts associés à ce jour à la mise en œuvre du programme de travail et remerciant ces derniers de leur dévouement sans faille,

Engageant les gouvernements et les organisations concernées à participer activement à la mise en œuvre du programme de travail,

I

Mise en œuvre du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030

1. *Décide* de procéder à la mise en œuvre du programme de travail conformément aux décisions adoptées lors de ses précédentes sessions, à la présente décision et au budget approuvé, qui figure dans la décision IPBES-9/3 ;
2. *Prie* la Secrétaire exécutive de lui présenter, à sa dixième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;

II

Évaluation des connaissances

3. *Approuve* le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages² et accepte les chapitres de l'évaluation, y compris leurs résumés analytiques³ ;
4. *Approuve également* le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation⁴ et accepte les chapitres de l'évaluation, y compris leurs résumés analytiques⁵ ;
5. *Approuve en outre* la réalisation d'une évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions apportées par la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard, conformément aux procédures d'établissement des produits de l'IPBES⁶ et comme indiqué dans le rapport de cadrage de l'évaluation figurant dans l'annexe I de la présente décision ;
6. *Se félicite* du rapport d'étape figurant dans la note du secrétariat relative à la collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁷ et prend note de la compilation des suggestions de questions thématiques ou méthodologiques liées à la biodiversité et aux changements climatiques qui bénéficieraient d'une collaboration entre le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques⁸ ;

¹ IPBES/9/4.

² IPBES/9/14/Add.1.

³ IPBES/9/INF/1/Rev.1.

⁴ IPBES/9/14/Add.2.

⁵ IPBES/9/INF/2/Rev.1.

⁶ Voir la décision IPBES-3/3, annexe I.

⁷ IPBES/9/9.

⁸ IPBES/9/INF/26.

7. *Invite* les correspondants nationaux de l'IPBES à collaborer avec leurs homologues du GIEC afin d'examiner conjointement les moyens potentiels d'accroître la coopération scientifique et l'échange d'informations et d'améliorer la compréhension des processus, procédures et plans de travail pertinents ;

8. *Note* le faible nombre de communications reçues et contenues dans la compilation de suggestions mentionnée au paragraphe 4 ci-dessus et prie la Secrétaire exécutive de lancer un nouvel appel à contributions, de les compiler et de les lui présenter pour qu'elle les examine à sa dixième session ;

9. *Invite* le Bureau de l'IPBES et sa Secrétaire exécutive à continuer d'étudier avec le GIEC les modalités régissant la coopération du GIEC et de l'IPBES et les activités qu'ils pourraient mener conjointement à l'avenir, notamment dans le cadre du septième cycle d'évaluation du GIEC, compte tenu des options énoncées dans la section II de la note du secrétariat sur les travaux relatifs à la biodiversité et aux changements climatiques et la collaboration avec le GIEC⁹ et de la nécessité d'assurer la transparence de toute activité, conformément aux décisions du GIEC et de l'IPBES et à leurs politiques et procédures respectives, et prie la Secrétaire exécutive de lui faire rapport à sa dixième session sur les progrès réalisés à cet égard ;

10. *Invite* les membres de l'IPBES, les parties prenantes intéressées, les organismes scientifiques et les instituts de recherche à entreprendre des activités d'élaboration des connaissances et de recherche au sujet des liens entre la biodiversité et les changements climatiques, y compris les impacts des changements climatiques ;

11. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau d'élaborer un rapport de cadrage initial qui servira de base à une évaluation accélérée de la connectivité écologique, en accueillant les contributions des accords multilatéraux sur l'environnement intéressés et d'autres organisations et en tenant compte des projets d'éléments relatifs à une évaluation thématique de la connectivité¹⁰, ainsi que des résultats de la reprise de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, afin qu'elle l'examine à sa dixième session ;

12. *Décide* d'examiner, à sa dixième session, les demandes, contributions et suggestions aux fins d'une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et d'une évaluation de la connectivité écologique, en se fondant sur le rapport de cadrage initial visé au paragraphe 11 de la présente décision, ainsi que les demandes, contributions et suggestions reçues à la suite de l'appel qui sera lancé, conformément au paragraphe 2 de la décision IPBES-7/1 ;

13. *Invite* la communauté scientifique et les autres acteurs concernés à accélérer l'acquisition de connaissances en vue d'une deuxième évaluation mondiale, y compris les travaux visant à combler les lacunes recensées dans le premier Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques¹¹ et dans les autres évaluations menées à bien par l'IPBES, et invite ceux qui sont en mesure de le faire à faciliter les efforts en ce sens ;

14. *Décide*, nonobstant la section 3.1 et les dispositions connexes des procédures d'établissement des produits de l'IPBES¹², de permettre aux gouvernements d'entreprendre un examen supplémentaire du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes en août 2022 ;

III

Renforcement des capacités

15. *Se félicite* des progrès accomplis par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités dans la réalisation des objectifs 2 a), 2 b) et 2 c) du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030 ;

⁹ IPBES/8/6.

¹⁰ IPBES/9/12, annexe III.

¹¹ IPBES (2019). Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, et H. T. Ngo (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). 1 148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>.

¹² Voir la décision IPBES-3/3, annexe I.

16. *Se félicite également* des produits à livrer à l'appui des objectifs 2 a), 2 b) et 2 c) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, énoncés à l'annexe II de la présente décision ;

17. *Approuve* le plan de travail de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période intersessions 2022–2023, qui figure dans l'annexe II de la présente décision ;

IV

Consolidation de la base de connaissances

18. *Se félicite* des progrès accomplis par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données dans la réalisation de l'objectif 3 a) du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030 ;

19. *Se félicite également* de la politique de gestion des données et des connaissances de l'IPBES¹³ ;

20. *Se félicite en outre* des produits à livrer à l'appui de l'objectif 3 a) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, énoncés à l'annexe III de la présente décision ;

21. *Approuve* le plan de travail de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données pour la période intersessions 2022–2023, qui figure dans l'annexe III de la présente décision ;

22. *Se félicite* des progrès accomplis par l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux dans la réalisation de l'objectif 3 b) du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030 ;

23. *Se félicite également* des produits à livrer à l'appui de l'objectif 3 b) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, énoncés à l'annexe IV de la présente décision ;

24. *Approuve* le plan de travail de l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux pour la période intersessions 2022–2023, qui figure dans l'annexe IV de la présente décision ;

V

Appui à l'élaboration des politiques

25. *Se félicite* des progrès accomplis par l'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'élaboration des politiques dans la réalisation de l'objectif 4 a) du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030 ;

26. *Se félicite également* des produits à livrer à l'appui de l'objectif 4 a) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, énoncés à l'annexe V de la présente décision ;

27. *Approuve* le plan de travail de l'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'élaboration des politiques pour la période intersessions 2022–2023, qui figure dans l'annexe V de la présente décision ;

28. *Se félicite* des progrès réalisés par l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques dans la réalisation de l'objectif 4 b) du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'à 2030, y compris les fondements du Cadre sur l'avenir de la nature, outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et modèles d'avenir souhaitables pour les êtres humains, la nature et la Terre nourricière, comme indiqué à l'annexe VI de la présente décision ;

29. *Se félicite également* des produits à livrer à l'appui de l'objectif 4 b) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, énoncés à l'annexe VII de la présente décision ;

30. *Approuve* le plan de travail de l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques pour la période intersessions 2022–2023, qui figure dans l'annexe VII de la présente décision ;

¹³ IPBES/9/INF/14, appendice II de l'annexe.

31. *Invite* la communauté scientifique et tout autre acteur intéressé à accélérer l'élaboration de scénarios et de modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques, de sorte que ceux-ci puissent éventuellement être utilisés dans le cadre des évaluations menées par l'IPBES, en comblant les lacunes recensées dans le Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques¹⁴ ;

32. *Invite également* la communauté scientifique et les autres acteurs intéressés, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales, à débattre des possibilités et des limites du Cadre sur l'avenir de la nature, un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenirs souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière, et à le tester, selon qu'il convient ;

VI

Renforcement de l'efficacité de l'IPBES

33. *Prend acte* de la note du secrétariat sur le renforcement de l'efficacité de l'IPBES¹⁵ ;

34. *Prie* le Bureau, le Groupe d'experts multidisciplinaire et la Secrétaire exécutive, conformément à leurs mandats respectifs, de continuer à tenir compte des recommandations consignées dans le rapport sur l'examen de l'IPBES à l'issue de son premier programme de travail dans la mise en œuvre du programme de travail glissant de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030 et de lui faire rapport à sa dixième session sur les progrès accomplis, y compris sur les questions supplémentaires et les solutions ;

35. *Accueille avec satisfaction* la note du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire sur l'utilisation et l'effet du cadre conceptuel de l'IPBES¹⁶ ;

36. *Invite* le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau à tenir compte des conclusions présentées dans la note mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus pour orienter et promouvoir l'application du cadre conceptuel par les experts de l'IPBES et d'autres intéressés ;

37. *Invite* les gouvernements et les parties prenantes concernées de toutes les régions à désigner davantage d'experts, à désigner des experts de tous les domaines d'expertise pertinents et à améliorer l'équilibre entre les sexes dans ce cadre ;

38. *Prend note avec satisfaction* des progrès réalisés par le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire dans l'élaboration du cadre d'examen à mi-parcours du programme de travail glissant de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, qui sera réalisé entre ses dixième et douzième sessions, et invite les membres, les observateurs et les autres parties prenantes à communiquer au secrétariat leurs observations sur le projet de cadre d'examen d'ici au 31 août 2022 ;

39. *Mesure* l'importance d'assurer la participation pleine et effective de tous les membres et observateurs, en particulier ceux provenant de pays en développement, aux activités en ligne proposées, renforçant ainsi l'inclusivité des modalités de travail en ligne, en tenant dûment compte des décalages horaires, en vue de mettre en œuvre les activités relevant du programme de travail de l'IPBES ;

40. *Se félicite* des recommandations formulées par le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire en vue de rationaliser les futurs processus de cadrage dans le cadre de l'IPBES¹⁷ et encourage leur application aux futurs processus de cadrage ;

¹⁴ IPBES (2016). Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. S. Ferrier, K. N. Ninan, P. Leadley, R. Alkemade, L. A. Acosta, H. R. Akçakaya, L. Brotons, W. W. L. Cheung, V. Christensen, K. A. Harhash, J. Kabubo-Mariara, C. Lundquist, M. Obersteiner, H. M. Pereira, G. Peterson, R. Pichs-Madruga, N. Ravindranath, C. Rondinini and B. A. Wintle (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). 348 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3235428> (en anglais uniquement).

¹⁵ IPBES/9/11.

¹⁶ IPBES/9/INF/20.

¹⁷ Voir le document IPBES/9/8, section I.

VII

Appui technique au programme de travail

41. *Prie* le secrétariat de mettre en place, en consultation avec le Bureau et dans les limites du budget approuvé figurant dans l'annexe de la décision IPBES-9/3, les dispositions institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'appui technique requis pour le programme de travail.

Annexe I à la décision IPBES-9/1

Rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard

I. Portée, fondements, calendrier, couverture géographique et approche méthodologique

A. Portée et fondements

1. L'évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard visera à consolider la base de connaissances à l'appui des efforts déployés par les entreprises pour réaliser la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité ainsi que les objectifs de la Convention sur la diversité biologique, à savoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Cette évaluation viendra étayer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable et elle informera les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité, ainsi que les processus et les initiatives menés dans ce domaine.
2. Cette évaluation permettra de classer les différents types de conséquences de l'activité des entreprises et des institutions financières pour la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, ce qui englobe les services écosystémiques et d'autres concepts analogues, notamment en lien avec les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les diverses formes de dépendance à leur égard. Elle envisagera des méthodes pour mesurer ces dépendances et leurs conséquences directes et, s'il y a lieu, les dépendances et les conséquences indirectes, ainsi que les moyens d'action possibles des entreprises et d'autres acteurs, qui comprennent notamment les gouvernements, le secteur financier, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que la société civile, qui interagissent avec les entreprises.
3. Tous les secteurs d'activité dépendent et bénéficient de différentes manières et à des degrés divers de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations et ont diverses répercussions positives et négatives sur celles-ci. L'engagement de tous ces secteurs ainsi que du secteur financier est donc essentiel pour assurer la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.
4. Une meilleure compréhension et une prise de conscience des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité, et de la dépendance de ces dernières à son égard, sont importantes, tout au long des chaînes de valeur¹, tout comme l'adoption de meilleures méthodes de mesure pour permettre aux entreprises de comprendre la diversité des risques et des opportunités et d'évaluer et suivre les résultats de leurs opérations. Une meilleure interprétation et une communication systématique des informations sont indispensables pour promouvoir la responsabilité et la transparence, élargir les connaissances des producteurs et des consommateurs concernant la dépendance et les conséquences de l'activité des entreprises, créer un environnement politique favorable, informer les agences de réglementation et orienter les décisions de financement et les investissements, en tenant compte, s'il y a lieu, des obligations internationales en vigueur. Une meilleure appréciation du rôle de l'innovation, du développement de la technologie et de ses applications s'impose pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.
5. Des initiatives ont vu le jour pour soutenir ces efforts, et l'évaluation pourra mettre en lumière les conflits potentiels et les insuffisances éventuelles des méthodes de mesure dans les différents secteurs d'activité.

¹ Compte tenu, le cas échéant, des obligations internationales en vigueur.

6. Les efforts visant à améliorer la cohérence des mesures des dépendances et des conséquences de l'activité des entreprises devront tenir compte des défis propres à chaque région et à chaque secteur, en particulier des défis auxquels se trouvent confrontés les pays en développement. Ces efforts devront également prendre en compte les différences de capacités, de techniques et de technologies entre les entreprises, notamment les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, ainsi que celles des peuples autochtones, des communautés locales et des populations marginalisées. La normalisation des méthodes de mesure et de communication des résultats pour chaque secteur d'activité pourrait s'avérer nécessaire afin d'assurer une gouvernance de l'environnement qui soit à la fois efficiente, effective, transparente et solide.

B. Calendrier et couverture géographique

7. L'évaluation aura une portée mondiale et abordera des questions intéressant tous les secteurs et tous les types d'activité. Les adaptations et applications régionales, accompagnées d'exemples tirés du passé et du présent, seront également examinées dans le contexte des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins.

8. L'évaluation sera effectuée conformément à l'approche accélérée des évaluations thématiques et méthodologiques.

C. Approche méthodologique

9. Le rapport d'évaluation se composera d'un résumé à l'intention des décideurs et de six chapitres comportant chacun un résumé analytique des résultats les plus utiles pour le public ciblé. Il recensera également les lacunes en matière de connaissances, données, méthodes et normes d'établissement des rapports.

10. L'évaluation s'appuiera sur la littérature scientifique, les savoirs locaux et autochtones, et la littérature grise, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)², y compris sur les évaluations déjà réalisées par cette dernière, ainsi que sur les rapports pertinents ou autres documents établis par des initiatives existantes de communication des informations et par des organismes publics et privés. Elle présentera des études de cas pertinentes à différentes échelles, selon qu'il conviendra.

11. L'évaluation sera conforme au cadre conceptuel de l'IPBES³.

12. Les travaux seront menés par une équipe d'experts équilibrée, hautement interdisciplinaire, comprenant des praticiens spécialisés dans les effets de l'activité des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations et la dépendance de ces dernières à leur égard, provenant de tous les secteurs d'activité pertinents. L'équipe d'experts sera issue d'horizons divers (milieu universitaire, entreprises et industrie, gouvernements, société civile) et d'une pluralité de disciplines (comptabilité, climatologie, écologie, économie, finances, sociologie du genre, hydrologie, droit, gestion, conception et ingénierie des matériaux, santé publique, évaluation des risques, commerce). Elle s'appuiera sur diverses sources de connaissances (commerce et finances, politiques gouvernementales et réglementaires, savoirs autochtones et locaux, connaissances et compétences dans les domaines des sciences sociales et naturelles, etc.).

13. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données secondera les experts dans leurs travaux sur les données et les informations et les aidera à recenser les lacunes des connaissances et, une fois l'évaluation approuvée, elle favorisera la production de connaissances pour combler les lacunes recensées⁴.

14. La prise en considération et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l'évaluation seront conformes à l'approche de l'IPBES en la matière⁵ ainsi qu'aux orientations pertinentes concernant son application, élaborées par l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux⁶.

² Voir la décision IPBES-3/3, annexe I.

³ Voir l'annexe à la décision IPBES-2/4 et la décision IPBES-5/1, section III, par. 9.

⁴ Le mandat des équipes spéciales pourrait être modifié par la Plénière à sa dixième session.

⁵ Présentée dans la décision IPBES-5/1, annexe II.

⁶ Le mandat des équipes spéciales pourrait être modifié par la Plénière à sa dixième session.

15. L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités soutiendra la réalisation de l'évaluation conformément à l'objectif 2 (renforcement des capacités) du programme de travail de l'IPBES jusqu'en 2030 et à son plan glissant correspondant^{7,8}.
16. L'équipe spéciale sur les outils et les méthodes d'élaboration des politiques aidera à recenser et évaluer les outils et cadres stratégiques pertinents et s'efforcera d'accroître l'utilité de l'évaluation pour l'élaboration des politiques et pour les entreprises, ainsi que son utilisation dans la prise de décisions une fois approuvée⁹.
17. L'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles facilitera l'utilisation de modèles et de scénarios conçus pour évaluer les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et encouragera le recours à des approches transformatrices pour préserver la biodiversité tout en améliorant les résultats des entreprises.
18. La coordination et la facilitation entre cette évaluation et l'évaluation des interdépendances et du changement transformateur seront assurées afin de favoriser les synergies et la complémentarité et d'éviter un chevauchement des travaux et de leur portée. Pour ce faire, le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau faciliteront les discussions entre les coprésidents des évaluations en cours et leurs groupes d'appui technique.
19. Le résumé à l'intention des décideurs sera disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et sera imprimé sur demande, si les ressources le permettent.
20. Le résumé à l'intention des décideurs ne devrait pas dépasser¹⁰ 8 500 mots. Des limites indicatives du nombre de mots sont également fournies pour chaque chapitre dans la section ci-dessous.
21. La communication et la sensibilisation seront assurées dès le début de l'évaluation et tout au long de son déroulement afin d'y associer la communauté du savoir au sens large et les utilisateurs finaux de l'évaluation, en particulier les entreprises.
22. Un soutien technique sera apporté par un groupe d'appui technique qui travaillera en étroite collaboration avec les groupes d'experts produisant d'autres évaluations de l'IPBES et avec les équipes spéciales de l'IPBES et leurs groupes d'appui technique respectifs.

II. Aperçu des chapitres

23. **Chapitre 1 : Contexte** (*longueur suggérée : environ 10 200 mots*). Le chapitre 1 décrit le but de l'évaluation et les publics ciblés. Il présentera les questions à évaluer dans les chapitres suivants et il examinera les liens entre cette évaluation et les autres évaluations pertinentes de l'IPBES ainsi que la manière dont elle s'inscrit dans le cadre conceptuel de l'IPBES, la Vision 2050 pour la biodiversité, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable.
24. Le chapitre 1 présentera une définition des entreprises et une typologie des différents secteurs d'activité, qui couvrira les secteurs économiques tant formels qu'informels et qui sera utilisée tout au long de l'évaluation en se référant aux typologies existantes. La typologie précisera que certaines institutions financières sont aussi des entreprises et qu'elles seront incluses dans l'évaluation à la fois dans le secteur des entreprises et dans le secteur financier. Le chapitre 1 présentera la structure de la relation entre les conséquences de l'activité des entreprises de tous les types et de toutes les tailles sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations, et la dépendance des entreprises à leur égard, mais laissera aux chapitres suivants le soin de développer pleinement les typologies de dépendance (chapitre 2) et de conséquences (chapitre 3). Il mettra en exergue les questions clefs et définira les termes importants dans le contexte de leur utilisation dans l'évaluation.

⁷ Le mandat des équipes spéciales pourrait être modifié par la Plénière à sa dixième session.

⁸ Le plan glissant de renforcement des capacités est disponible à l'adresse suivante : www.ipbes.net/sites/default/files/ipbes_capacity-building_rolling_plan_and_executive_summary_0.pdf.

⁹ Le mandat des équipes spéciales pourrait être modifié par la Plénière à sa dixième session.

¹⁰ Les limites suggérées pour le résumé à l'intention des décideurs, ainsi que pour les chapitres de l'évaluation, sont exprimées en nombre de mots. Elles excluent les citations de texte, les chiffres et les tableaux. À titre d'information, une page modèle de format A4 contenant deux colonnes de texte compte environ 850 mots. Les limites indiquées pour le résumé à l'intention des décideurs et pour les chapitres correspondent donc au nombre de pages modèles suivant : résumé à l'intention des décideurs : 10 pages ; chapitre 1 : 12 pages ; chapitre 2 : 15 pages ; chapitre 3 : 15 pages ; chapitre 4 : 24 pages ; chapitre 5 : 18 pages ; chapitre 6 : 24 pages.

25. **Chapitre 2 : En quoi les entreprises dépendent-elles de la biodiversité ?** (*Longueur suggérée : environ 12 750 mots*). Le chapitre 2 décrira les diverses méthodes et approches existantes qui peuvent être ou ont été utilisées pour déterminer la dépendance et l'interdépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations. Il établira les caractéristiques communes de ces approches, les différences importantes en matière de cadrage et de définitions, les exigences en matière de données et les ensembles communs de données, leur utilisation à ce jour et les implications pour la prise de décisions par les entreprises, les investisseurs, les consommateurs, les gouvernements et la société civile.
26. Le chapitre 2 fournira une typologie de la dépendance des entreprises de différents types et tailles à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations. Il décrira les différentes manières dont les entreprises dépendent de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, tout en soulignant les synergies et les compromis potentiels avec d'autres objectifs sociétaux. Il présentera des exemples concrets de dépendance tant qualitative que quantitative. Il présentera également les questions qui se posent lors de la caractérisation de la dépendance et des risques associés.
27. **Chapitre 3 : En quoi l'activité des entreprises a-t-elle des conséquences sur la biodiversité ?** (*Longueur suggérée : environ 12 750 mots*). Le chapitre 3 décrira les diverses méthodes et approches existantes qui peuvent être ou ont été utilisées pour déterminer les conséquences positives et négatives de l'activité des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations. Il établira les caractéristiques communes de ces approches, les différences importantes en matière de cadrage et de définitions, les exigences en matière de données et les ensembles communs de données, leur utilisation à ce jour et les implications pour la prise de décisions par les entreprises, les institutions financières, les consommateurs, les gouvernements et la société civile.
28. Le chapitre 3 fournira une typologie des conséquences de l'activité des entreprises de différents types et tailles sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations. Il décrira les différentes manières dont les entreprises affectent la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, tout en soulignant les synergies et les compromis potentiels avec d'autres objectifs sociétaux. Il définira en quoi les conséquences sont liées à la dépendance, aux risques et aux opportunités et comment elles s'articulent par rapport aux populations autochtones et aux communautés locales. Le chapitre 3 examinera les formes que prennent les conséquences de l'activité des entreprises et fournira, pour chaque secteur, les meilleures estimations des conséquences de cette activité sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations. Il présentera également les questions qui se posent lors de la caractérisation de la dépendance et des risques associés.
29. **Chapitre 4 : Approches permettant de mesurer les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et la dépendance des entreprises à leur égard** (*longueur suggérée : environ 15 300 mots*). Le chapitre 4 fera fond sur les chapitres 2 et 3 en évaluant les méthodes de mesure, qui comprennent les cadres, paramètres, indicateurs, modèles, données et outils pertinents pour décrire les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations, et la dépendance des entreprises à leur égard. Ce chapitre présentera un inventaire des méthodes de mesure des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et de la dépendance des entreprises à son égard, dont une évaluation de leur solidité scientifique. Il examinera également les principales lacunes des méthodes de mesure (y compris dans les données). Il fournira une typologie des méthodes de mesure et soulignera le besoin de disposer de séries de données communes.
30. Le chapitre 4 déterminera comment diverses méthodes de mesure et d'évaluation peuvent caractériser les questions identifiées aux chapitres 2 et 3. Sachant qu'il est difficile de mesurer la biodiversité et les contributions de la nature aux populations à différentes échelles spatiales et temporelles et qu'il n'existe pas de méthode de mesure unique adaptée à tous les contextes, ce chapitre abordera diverses méthodes de mesure en indiquant celles qui sont préférables ou adaptées selon les contextes.
31. Le chapitre 4 présentera des exemples de la manière dont différentes méthodes de mesure ont été appliquées, en soulignant les défis associés à leur utilisation, notamment le coût des mesures, l'accessibilité des données et les lacunes en matière de connaissances.

32. Le chapitre 4 illustrera comment différentes méthodes de mesure s'inscrivent dans le cadre conceptuel de l'IPBES. Il illustrera également comment différentes méthodes de mesure sont utilisées pour évaluer la contribution des différents secteurs d'activité à la Vision 2050 pour la biodiversité, à la Convention sur la diversité biologique, au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et à d'autres conventions relatives à la diversité biologique et, partant, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses objectifs de développement durable.

33. **Chapitre 5 : Les entreprises en tant qu'acteurs clefs du changement : possibilités d'action pour les entreprises** (*longueur suggérée : environ 20 400 mots*). Le chapitre 5 traitera du rôle et de la responsabilité des entreprises dans les changements transformateurs et le développement durable afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité. Il décrira les motivations incitant les entreprises à agir, les difficultés qui se posent et les opportunités qui s'offrent à elles dans divers secteurs, y compris le secteur financier, lorsqu'elles s'engagent. Il décrira également les obstacles auxquels les entreprises se heurtent et les moyens de les surmonter, notamment le renforcement des capacités et la coopération scientifique et technique. Il analysera l'influence des méthodes de mesure proposées au chapitre 4 sur l'obtention de résultats durables pour la biodiversité et les contributions de la nature aux populations.

34. Le chapitre 5 indiquera comment les entreprises pourraient s'appuyer sur les mesures de leur dépendance et des conséquences de leurs activités, notamment à des fins de planification stratégique, pour améliorer leur performance sociale, économique et environnementale, y compris, mais sans s'y limiter, en recourant aux moyens proposés dans les évaluations approuvées par l'IPBES, compte tenu du large éventail d'approches et d'outils durables qui permettraient d'accroître les contributions de la biodiversité et de la nature aux populations. Il indiquera également comment les résultats de ces méthodes de mesure pourraient servir à peser sur les normes sociales, les modes de consommation et de production et les politiques publiques, et quels effets cette influence, à la fois positive et négative, pourrait avoir sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations.

35. Le chapitre 5 examinera également les synergies et les arbitrages entre les diverses approches possibles, ainsi que les preuves indiquant que les effets globaux des combinaisons d'approches soutiennent efficacement la réalisation de changements transformateurs. Il fournira des exemples de collaboration au sein des associations industrielles, avec les peuples autochtones et les communautés locales, et entre les entreprises d'un même secteur ou de plusieurs secteurs, qui sont propices à la biodiversité et aux contributions de la nature aux populations.

36. Le chapitre 5 mettra en exergue les principales opportunités dont disposent les entreprises, dans leurs secteurs respectifs, pour améliorer leurs résultats, notamment le rôle de la responsabilisation et de l'obligation de rendre des comptes, et pour contribuer à l'avènement d'un développement durable et d'engagements en faveur de la biodiversité au niveau international.

37. **Chapitre 6 : Créer un environnement favorable aux entreprises : possibilités d'action pour les gouvernements, le secteur financier et la société civile** (*longueur suggérée : environ 20 400 mots*). Les entreprises opèrent dans un contexte sociétal et juridique élargi. Sachant qu'il n'existe pas de solution unique, le chapitre 6 indiquera comment les gouvernements, le secteur financier, la société civile, les peuples autochtones, les communautés locales et autres acteurs pourraient utiliser les mesures de leur dépendance et des conséquences de leurs activités pour orienter et évaluer leurs interventions et leur performance, et comment les résultats de cette démarche pourraient être inclus dans d'autres aspects du développement durable, en s'appuyant sur les motivations décrites au chapitre 5. Les interventions possibles devront prendre en considération les différences de conditions socioéconomiques, ainsi que les problèmes de capacités et les défis techniques, technologiques et financiers, en particulier ceux auxquels les pays en développement se trouvent confrontés.

38. Le chapitre 6 présentera plusieurs options indiquant comment les gouvernements pourraient tirer parti des mesures de la dépendance et des conséquences de l'activité des entreprises. Il indiquera également comment se servir des résultats de ces méthodes de mesure dans le contexte de l'élaboration des politiques, de la conception des infrastructures, de la réglementation, du suivi et des achats, entre autres, pour accroître les contributions de la biodiversité et de la nature aux populations, en tenant compte, s'il y a lieu, des obligations internationales en vigueur.

39. Le chapitre 6 présentera plusieurs options indiquant comment le secteur financier pourrait utiliser les mesures de la dépendance et des conséquences de l'activité des entreprises pour influencer sur cette activité et indiquant également comment les résultats de cette méthode de mesure pourraient être utiles dans le cadre d'activités telles que la notation et les critères intéressant les questions d'environnement, de société et de gouvernance, le fonctionnement des marchés de capitaux, les opérations de prêt, les investissements, les assurances et les analyses financières.

40. Le chapitre 6 présentera plusieurs options indiquant comment la société civile, les consommateurs, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales, les peuples autochtones et les communautés locales pourraient utiliser les mesures de la dépendance et des conséquences de l'activité des entreprises pour décider de la méthode à suivre pour surveiller le comportement des pouvoirs publics et des entreprises. Il indiquera également comment les résultats de ces mesures pourraient servir à faire prendre conscience de la dépendance et des conséquences des activités des entreprises, des risques associés à la perte de biodiversité et des bienfaits d'une action des entreprises et de la collaboration pour favoriser la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, y compris en lien avec les peuples autochtones et les communautés locales.

III. Calendrier

41. Le tableau ci-dessous présente le calendrier général de l'évaluation.

Calendrier général de l'évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard

<i>Date</i>	<i>Actions</i>
2022	
Troisième trimestre	La Plénière, à sa neuvième session, qui se tiendra du 3 au 9 juillet 2022, sera invitée à approuver la réalisation de l'évaluation des entreprises et de la biodiversité et à prier le secrétariat de prendre les dispositions institutionnelles qui s'imposent pour mettre en œuvre l'appui technique requis pour l'évaluation.
Troisième trimestre	Le Groupe d'experts multidisciplinaire demande, par l'intermédiaire du secrétariat, la nomination d'expert(e)s, dont des praticien(ne)s du secteur financier et des entreprises, par les gouvernements et autres parties prenantes.
Troisième et quatrième trimestres	Le Groupe d'experts multidisciplinaire désigne les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales) et les éditeur(trice)s-réviseur(se)s de l'évaluation, conformément aux procédures d'établissement des produits de l'IPBES, notamment en mettant en œuvre la procédure pour combler les lacunes en matière d'expertise.
Fin du quatrième trimestre	La décision de sélection est communiquée aux candidat(e)s.
2023	
Premier trimestre	Réunion du comité de gestion (coprésident(e)s, membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire affectés par ces organes à l'évaluation) pour planifier la première réunion des auteur(trice)s et les réunions préparatoires en ligne, pour que le groupe d'experts prépare le lancement de l'évaluation.
Deuxième trimestre	Première réunion des auteur(trice)s avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales), les éditeur(trice)s-réviseur(se)s et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
Troisième trimestre	Élaboration de la première version des chapitres
2024	
Premier et deuxième trimestres	Élaboration de la première version des chapitres et des grandes lignes du résumé à l'intention des décideurs.
Fin du premier trimestre	Atelier de rédaction pour faire progresser l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales) et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
Deuxième trimestre	Première évaluation externe (huit semaines) – les projets des chapitres et du résumé à l'intention des décideurs sont mis à la disposition des gouvernements et des experts pour examen.
Troisième trimestre	Deuxième réunion des auteur(trice)s avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales), les éditeur(trice)s-réviseur(se)s et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.

<i>Date</i>	<i>Actions</i>
	Immédiatement après la deuxième réunion des auteur(trice)s, une réunion sera organisée pour faire progresser l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales) et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
2025	
Début du premier trimestre	Évaluation supplémentaire du résumé à l'intention des décideurs.
Deuxième trimestre	Atelier de rédaction en ligne pour faire progresser l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteurs principaux(ales) et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
Deuxième semestre	Les auteur(rice)s mettent au point les projets de chapitres et le projet de résumé à l'intention des décideurs.
Deuxième semestre	Évaluation finale (six semaines) – la version finale des projets des chapitres et du résumé à l'intention des décideurs est mise à la disposition des gouvernements pour examen.
Deuxième semestre	Examen par la Plénière, à sa douzième session, du résumé à l'intention des décideurs pour approbation et des chapitres pour acceptation.
Deuxième semestre	Activités de communication en lien avec l'évaluation.

Annexe II à la décision IPBES-9/1

Produits livrables pour l'objectif 2 du programme de travail glissant de l'IPBES jusqu'en 2030 et plan de travail de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période intersessions 2022–2023

I. Produits livrables pour l'objectif 2

1. Comme suite à la demande formulée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans la décision IPBES-7/1, l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités a préparé un ensemble de produits pour l'objectif 2 du programme de travail glissant de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030¹, à savoir :

- a) Pour l'objectif 2 a), relatif à l'apprentissage et l'engagement améliorés :
 - i) La mise en œuvre du programme de bourses de recherches² ;
 - ii) La mise en œuvre du programme de formation et de familiarisation³ ;
 - iii) L'organisation de dialogues science-politiques avec les correspondants nationaux ;
- b) Pour l'objectif 2 b), relatif à l'accès facilité aux compétences d'experts et à l'information ;
 - i) Un appui à la réalisation de rapports d'évaluation et d'autres produits approuvés, et la promotion de communautés de praticiens autour d'eux ;
 - ii) L'organisation de réunions régulières du forum sur le renforcement des capacités ;
- c) Pour l'objectif 2 c), relatif aux capacités nationales et régionales renforcées :

La promotion de la création de plateformes et de réseaux et la réalisation d'évaluations science-politiques pour la biodiversité et les services écosystémiques aux niveaux national et (sous-)régional.

II. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023⁴

A. Objectif 2 a) : un apprentissage et un engagement améliorés

2. Les activités destinées à mettre en œuvre le programme de bourses de recherches comprendront :

- a) Pour l'évaluation des questions interdépendantes : la participation des boursiers (13 boursiers, sélectionnés en 2021) à la deuxième réunion d'auteurs de l'évaluation (mars 2023) ;

¹ L'objectif 2 comporte trois sous-objectifs correspondant aux trois composantes du plan glissant de renforcement des capacités visant à renforcer et à développer la capacité des individus et des institutions à répondre aux besoins prioritaires identifiés par la Plénière de l'IPBES dans les décisions IPBES-3/1 et IPBES-5/1. Le plan glissant de renforcement des capacités est disponible à l'adresse suivante : www.ipbes.net/sites/default/files/ipbes_capacity-building_rolling_plan_and_executive_summary_0.pdf.

² Voir <https://ipbes.net/ipbes-fellowship-programme>.

³ Y compris des webinaires et d'autres ressources en ligne, des guides, du matériel d'apprentissage et des ateliers destinés aux acteurs de l'interface science-politiques et facilités par l'IPBES.

⁴ Toutes les activités décrites dans la présente section seront entreprises en tenant dûment compte de la nécessité de parvenir à une participation équilibrée entre les régions, les sexes, les disciplines et les systèmes de connaissances, y compris les systèmes de connaissances autochtones et locaux, conformément aux fonctions, aux principes de fonctionnement et aux dispositions institutionnelles de l'IPBES. Les activités et les programmes sont conçus et mis en œuvre pour faciliter l'engagement des membres et des parties prenantes de tous les groupes d'âge et l'inclusion des populations autochtones et des communautés locales.

b) La participation des boursiers de l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles (5 boursiers, sélectionnés en 2019) à une réunion de travail ou à un atelier sur les scénarios et les modèles (octobre/novembre 2022) ;

c) L'organisation d'un atelier annuel de formation pour les boursiers au titre des évaluations en cours et de l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles. L'atelier renforcera les capacités des boursiers en ce qui concerne les sujets clés relatifs à leurs activités au sein de l'IPBES et leur donnera l'occasion de s'engager et d'apprendre les uns des autres, tant au sein des différentes cohortes de boursiers qu'entre elles (avril/mai 2023) ;

d) La fourniture d'un appui au réseau de boursiers et d'anciens boursiers de l'IPBES, notamment en favorisant l'engagement des boursiers et des anciens boursiers dans des activités soutenant la mise en œuvre de l'objectif 2, en recensant et en développant davantage les activités du réseau et en organisant une réunion en ligne pour faciliter l'échange de connaissances entre les différentes cohortes du programme de bourses (septembre 2022) ;

e) La publication d'un appel à nomination de candidats en début de carrière par les gouvernements et organisations et la sélection d'un maximum de 12 boursiers pour l'évaluation concernant les entreprises et la biodiversité par le comité de direction de l'évaluation (août 2022)⁵.

3. Les activités pour la mise en œuvre du programme de formation et de familiarisation des experts de l'IPBES et des autres personnes impliqués dans l'interface science-politiques comprendront :

a) La poursuite du développement et de la promotion de la série de webinaires, d'outils en ligne et de vidéos sur les rapports d'évaluation et autres produits approuvés de l'IPBES. Une interface éducative pilote sur les résultats de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes sera développée en collaboration avec le comité de direction de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes et l'équipe de communication du secrétariat de l'IPBES ;

b) La fourniture ultérieure d'un appui aux activités de formation pertinentes adaptées aux besoins de l'IPBES, facilitées par cette dernière et mises au point par d'autres organisations et institutions (par exemple, matériel imprimé ou électronique, retour d'information sur les projets d'ordre du jour ou coordonnées des experts compétents de l'IPBES) ;

c) L'organisation d'un atelier pour les jeunes visant à renforcer la participation des jeunes aux travaux de l'IPBES et à appuyer la réalisation des évaluations parmi les jeunes, d'autres personnes et organisations, sous réserve de la disponibilité de contributions en nature (octobre 2022)⁶ ;

d) La collaboration avec l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux pour l'organisation d'ateliers et de webinaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l'IPBES.

4. Les activités liées aux réunions du dialogue science-politiques comprendront l'organisation :

a) D'un dialogue en ligne avec les correspondants nationaux sur la nomination d'experts pour l'évaluation concernant les entreprises et la biodiversité (septembre 2022) ;

b) D'un dialogue en ligne avec les correspondants nationaux à l'appui de la poursuite de l'élaboration du projet d'orientations méthodologiques pour l'utilisation du cadre sur l'avenir de la nature, un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenir souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière (septembre 2022) ;

c) D'une réunion de dialogue en présentiel avec les nouveaux membres de l'IPBES et les États observateurs pour renforcer les capacités concernant les produits et processus de l'IPBES et encourager l'adhésion à l'IPBES (premier trimestre de 2023/dixième session de la Plénière de l'IPBES).

5. Les activités liées aux ateliers de dialogue destinés aux parties prenantes comprendront l'organisation :

a) D'une réunion de dialogue en ligne avec les parties prenantes sur la nomination d'experts pour l'évaluation concernant les entreprises et la biodiversité (septembre 2022) ;

⁵ Des informations sur la sélection des boursiers sont fournies à l'adresse suivante :

www.ipbes.net/sites/default/files/ipbes_fellowship_programme_selection_process_and_criteria.pdf.

⁶ L'atelier s'adressera aux personnes représentant des organisations de jeunes de différentes régions des Nations Unies qui ont une voix active dans leur communauté. Un appel ouvert, comprenant des critères de sélection, sera publié.

b) De réunions de dialogue en ligne avec les parties prenantes et les experts pendant le premier examen externe des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs (janvier/février 2023).

B. Objectif 2 b) : accès facilité aux compétences d'experts et à l'information

6. Les activités visant à soutenir la mise en œuvre des résultats d'évaluations approuvées et d'autres produits et à encourager le développement de communautés de praticiens autour d'eux comprendront :

- a) La diffusion de l'appel à candidatures destiné aux experts et aux boursiers pour l'évaluation des entreprises et de la biodiversité au moyen de réseaux pertinents afin d'encourager les candidatures d'un éventail d'experts aussi large que possible ; et la fourniture d'une assistance au Groupe d'experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes concernant l'expertise de ces groupes d'experts chargés des évaluations, le cas échéant ;
- b) La publication d'un appel à contributions pour soutenir la réalisation d'évaluations approuvées et d'autres produits de l'IPBES, y compris des évaluations de l'utilisation durable et des valeurs (juillet 2022)⁷ ;
- c) L'organisation de dialogues régionaux en ligne ou, si possible, sous réserve de la disponibilité de ressources, en personne, avec les correspondants et les décideurs nationaux afin de soutenir l'adoption des résultats d'évaluations approuvées ;
- d) La fourniture d'un appui aux activités menées à des fins d'adoption pour les produits de l'IPBES par d'autres organisations (par exemple, matériel imprimé ou électronique, retour d'information sur les projets d'ordre du jour ou coordonnées des experts de l'IPBES) ;
- e) La poursuite de l'encouragement des communautés de praticiens⁸ pour qu'elles facilitent l'accès à l'expertise et aux informations intéressant l'IPBES ; les échanges avec les réseaux et institutions pertinents, conformément aux politiques et aux procédures de l'IPBES ; et la recherche des moyens possibles d'appuyer les communautés de praticiens autour des valeurs et des évaluations à venir de l'utilisation durable ;
- f) La collaboration avec les autres équipes spéciales dans la promotion d'activités visant à renforcer les capacités s'agissant des approches et processus de l'IPBES, notamment l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l'IPBES.

7. Une sixième réunion du forum de renforcement des capacités sera convoquée afin de favoriser le dialogue ainsi que la mise en place et le renforcement d'une collaboration avec des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, des organisations et des institutions aux fins de la mise en œuvre du plan glissant de renforcement des capacités de l'IPBES. Le sujet spécifique de la réunion du forum sera défini par l'équipe spéciale et approuvé par le Bureau (février 2023).

C. Objectif 2 c) : capacités nationales et régionales renforcées

8. L'équipe spéciale continuera de soutenir la collaboration de l'IPBES avec les plateformes science-politiques, les réseaux et les évaluations pour la biodiversité et les services écosystémiques aux niveaux national et (sous-)régional, de collaborer avec ces derniers et de les renforcer. Les activités entreprises viseront essentiellement à faciliter l'échange des connaissances et des bonnes pratiques entre les plateformes science-politiques nationales et (sous-)régionales, ainsi que ceux qui souhaitent créer une nouvelle plateforme et les organisations et institutions qui pourraient soutenir ces efforts. Dans le cadre de ce travail, un atelier de dialogue en ligne sera organisé (février 2023).

⁷ Un appel ouvert sera lancé aux institutions et aux organisations pour qu'elles organisent des événements d'assimilation ou encouragent d'une autre manière l'utilisation des résultats des produits de l'IPBES. Les organisateurs des activités de mise en œuvre peuvent, sur demande, recevoir un soutien non financier, selon que de besoin.

⁸ Dans ce contexte, les communautés de praticiens sont des groupes d'experts, de décideurs politiques et/ou de praticiens qui s'emploient à améliorer l'accès à l'expertise et aux informations sur un sujet ou un domaine prioritaire spécifique, tant pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail de l'IPBES que pour accroître la portée et l'incidence des produits du programme de travail. Ces communautés de praticiens sont des groupes autoorganisés et peuvent avoir des modalités et des dispositions de travail différentes.

Annexe III de la décision IPBES-9/1

Produits livrables pour l'objectif 3 a) du programme de travail glissant de l'IPBES jusqu'en 2030 et plan de travail de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données pour la période intersessions 2022–2023

I. Travaux avancés sur les moyens de favoriser la production des connaissances

A. Produits livrables pour l'objectif 3 a) – moyens de favoriser la production des connaissances

1. Comme suite à la demande formulée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans la décision IPBES-7/1, le sous-groupe sur les moyens de favoriser la production des connaissances de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données a préparé un ensemble de produits en rapport avec les différents aspects du volet stimulation de la production de connaissances de l'objectif 3 a), à savoir :

- a) L'examen et la poursuite de la mise au point du processus visant à favoriser la production de nouvelles connaissances, des orientations évolutives pour aider les auteurs des évaluations à recenser les lacunes en matière de connaissances et du modèle pour la collecte des lacunes en matière de connaissances, sur la base des enseignements tirés des évaluations en cours ;
- b) La fourniture d'un soutien aux auteurs des évaluations pour recenser les lacunes en matière de connaissances, notamment par l'établissement d'une liste des lacunes liées aux connaissances dans le cadre des évaluations, en utilisant les orientations et le modèle ;
- c) La promotion de l'adoption par les organisations et initiatives externes pertinentes de mesures visant à combler les lacunes recensées en matière de connaissances ;
- d) Le suivi de l'incidence des efforts concernant les moyens de favoriser la production de connaissances pour combler efficacement les lacunes recensées.

B. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023¹

2. L'équipe spéciale examinera et poursuivra la mise au point du processus visant à favoriser la production de nouvelles connaissances, des orientations évolutives pour aider les auteurs des évaluations à recenser les lacunes en matière de connaissances et du modèle pour la collecte des lacunes en matière de connaissances, sur la base des enseignements tirés des évaluations en cours et en tenant également compte des plans de travail de l'IPBES.

3. Les activités destinées à fournir un soutien aux auteurs des évaluations dans le cadre de l'évaluation lors du processus visant à recenser les lacunes en matière de connaissances, notamment par l'établissement d'une liste des lacunes liées aux connaissances dans le cadre des évaluations en cours en se servant des orientations et du modèle et en veillant à ce qu'elle soit disponible le plus rapidement possible conformément aux procédures de l'IPBES, comprendront :

- a) Des séances en ligne ou en présentiel relatives à l'évaluation des espèces exotiques envahissantes (deuxième semestre de 2022) ;
- b) Des séances ou des exposés en ligne ou en présentiel relatifs aux deuxièmes réunions des auteurs des évaluations des interdépendances et du changement transformateur (mars/mai 2023).

4. Les activités visant à promouvoir la prise en considération des lacunes recensées en matière de connaissances par les organisations et initiatives externes pertinentes comprendront :

- a) Des dialogues régionaux en ligne ou en personne avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur la production de nouvelles connaissances, principalement axés sur les lacunes recensées

¹ Toutes les activités décrites dans la présente annexe seront entreprises conformément aux règles et procédures pertinentes de l'IPBES.

dans le Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation² et le rapport de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages³ (janvier/février 2023) ;

b) L'échange d'informations avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur les projets qu'ils entreprennent en vue de combler les lacunes recensées dans les rapports d'évaluation achevés ;

c) La fourniture de possibilités de s'informer sur les lacunes recensées aux correspondants nationaux et à la communauté scientifique.

5. Le suivi de l'incidence des efforts concernant les moyens de favoriser la production de nouvelles connaissances pour combler efficacement les lacunes recensées comprendra :

a) La mise en œuvre d'un plan de suivi s'agissant des moyens de favoriser la production de nouvelles connaissances sur la base des lacunes recensées dans les rapports d'évaluation de l'IPBES ;

b) Une mise à jour du plan de suivi fondée sur les enseignements tirés, si nécessaire.

II. Travaux avancés sur la gestion des données

A. Produits du plan de travail pour l'objectif 3 a) – gestion des données

6. Comme suite à la demande formulée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans la décision IPBES-7/1, le sous-groupe sur la gestion des données de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données a préparé un ensemble de produits sur les aspects liés à la gestion des données de l'objectif 3 a), à savoir :

a) La politique de gestion des données et des connaissances et la vision à long terme pour la gestion des données et des connaissances ;

b) La fourniture d'un soutien aux auteurs des évaluations sur les aspects liés à la politique de gestion des données et des connaissances et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de l'IPBES ;

c) Concertation, le cas échéant, avec d'autres entités, initiatives et fournisseurs de services sur les données et les connaissances pertinentes pour l'IPBES.

B. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023

7. Les activités liées à la politique de gestion des données et des connaissances et à la vision à long terme pour la gestion des données et des connaissances comprendront :

a) L'examen et, au besoin, la révision de la politique de gestion des données et des connaissances de l'IPBES ;

b) La facilitation et le suivi de la mise en œuvre de la politique de gestion des données et des connaissances de l'IPBES dans les travaux concernant tous les objectifs de l'IPBES ;

c) La poursuite de l'élaboration de la vision à long terme pour la gestion des données et des connaissances, notamment un projet de plan de travail pour la mise en œuvre de ses objectifs jusqu'en 2025.

8. Les activités de soutien à l'évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages et à l'évaluation des diverses valeurs de la nature et de leur estimation en ce qui concerne les aspects liés à la politique de gestion des données et des connaissances de l'IPBES et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de l'IPBES comprendront la fourniture d'un soutien aux groupes d'appui technique concernés pour l'achèvement, la documentation et l'archivage des travaux menés durant ces évaluations.

² IPBES (2022). Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. P. Balvanera, U. Pascual, M. Christie, B. Baptiste, D. González-Jiménez (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.6522522>.

³ IPBES (2022). Rapport de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. J.-M. Fromentin, M.R. Emery, J. Donaldson, M.-C. Danner, A. Hallosserie, D. Kieling (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.6448567>.

9. Les activités de soutien aux auteurs des évaluations en ce qui concerne les aspects liés à la politique de gestion des données et des connaissances et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de l'IPBES comprendront :

a) Un appui continu pour la mise en œuvre de la politique de gestion des données et des connaissances, notamment l'établissement de rapports de gestion des données et le traitement des savoirs autochtones et locaux ;

b) Un appui continu pour l'accès à un large éventail d'ensembles de données externes et à leur traitement ;

c) Un appui continu pour l'application de la technologie avancée des données afin de faciliter le processus d'évaluation.

10. Afin d'appuyer l'actuel programme de travail de l'IPBES, l'équipe spéciale collaborera, au besoin, avec d'autres entités, initiatives et prestataires de services sur les données et connaissances relevant de l'IPBES.

Annexe IV de la décision IPBES-9/1

Produits livrables pour l'objectif 3 b) du programme de travail glissant de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030 et plan de travail de l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux pour la période intersessions 2022–2023

I. Produits livrables pour l'objectif 3 b)

1. Comme suite à la demande formulée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans la décision IPBES-7/1, l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux a préparé un ensemble de projets de produits pour l'objectif 3 b), à savoir :

- a) La mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l'IPBES ;
- b) Le renforcement de la mise en œuvre du mécanisme participatif.

II. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023

2. Les activités relatives à la mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l'IPBES, comprendront :

- a) L'appui à la sélection des groupes d'experts pour les évaluations :
 - i) La diffusion de l'appel à candidatures destiné aux experts et aux boursiers pour l'évaluation des entreprises et de la biodiversité au moyen de réseaux pertinents afin d'encourager les candidatures d'experts des savoirs autochtones et locaux et d'experts en savoirs autochtones et locaux ;
 - ii) La fourniture d'une assistance au Groupe d'experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes en matière de compétence au sein du groupe d'experts chargé de l'évaluation des entreprises et de la biodiversité, le cas échéant ;
- b) L'appui aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations¹ :
 - i) Le renforcement des capacités et la fourniture d'une formation sur la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux pour les groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux aux fins des évaluations des espèces exotiques envahissantes, des questions interdépendantes et des changements transformateurs, en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, le cas échéant ;
 - ii) La fourniture d'un soutien aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux en utilisant plusieurs types de preuves sur les savoirs autochtones et locaux et en recensant les lacunes concernant les savoirs autochtones et locaux, y compris en cartographiant les savoirs, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales pertinentes pour l'évaluation ;
- c) Des ateliers de dialogue avec des experts en savoirs autochtones et locaux et des membres des peuples autochtones et des communautés locales :

Des ateliers de dialogue en présentiel ou hybrides pour l'examen de la première version des projets de chapitres des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs (janvier/février 2023) ;

¹ Un groupe de liaison sur les savoirs autochtones et locaux est un groupe d'experts qui sont chargés d'utiliser les savoirs autochtones et locaux dans leur chapitre et de garantir des textes et des approches cohérentes tout au long du rapport d'évaluation.

- d) Un examen par les pairs des rapports d'évaluation :
 - i) Un examen par les pairs réalisé par l'équipe spéciale chargée de la première version des projets de chapitres des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs (janvier/février 2023) ;
 - ii) La diffusion de l'invitation à l'examen au moyen de réseaux pertinents ;
 - iii) En collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, la fourniture d'un soutien concernant le contenu lié aux savoirs autochtones et locaux dans le cadre des ateliers de dialogue destinés aux correspondants nationaux et aux parties prenantes lors du premier examen externe des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
- e) Un appel en ligne aux contributions sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des questions interdépendantes, des changements transformateurs et des entreprises et de la biodiversité ;
- f) Les activités post-évaluations :
 - i) Le rassemblement de documents intéressant les peuples autochtones et les communautés locales, tirés du *rapport de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages*² et du *rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation*³, et leur diffusion dans les six langues officielles de l'ONU, notamment en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, auprès des plateformes nationales et régionales sur la biodiversité et les services écosystémiques et auprès des peuples autochtones et des communautés locales ;
 - ii) Avec le concours des équipes spéciales sur le renforcement des capacités et sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques, la fourniture d'un soutien pour l'élaboration de documents tirés des évaluations achevées par d'autres organisations et institutions, et pour la réalisation d'activités connexes d'assimilation et de vulgarisation par d'autres organisations et institutions ;
 - iii) La fourniture d'une contribution dans le cadre de la réunion de dialogue en présentiel avec les nouveaux membres de l'IPBES et les États observateurs pour renforcer les capacités liées aux produits et aux processus de l'IPBES et encourager l'adhésion à l'IPBES (premier trimestre de 2023) ;
- g) La fourniture d'un soutien pour les travaux des autres équipes spéciales concernant les aspects liés aux savoirs autochtones et locaux, à savoir :
 - i) La poursuite des travaux avec l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles ayant trait aux savoirs autochtones et locaux et aux scénarios du futur ;
 - ii) L'appui pour la mise en œuvre de la politique de gestion des données et des connaissances de l'IPBES ;
- h) L'examen de l'inclusion des savoirs autochtones et locaux dans les fonctions et produits de l'IPBES, en mettant l'accent sur le Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques⁴, le Rapport de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages et le rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation, et d'autres activités menées depuis 2019, notamment des propositions visant à renforcer la mise en œuvre de l'approche relative à la reconnaissance et à l'utilisation des savoirs

² IPBES (2022). Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. P. Balvanera, U. Pascual, M. Christie, B. Baptiste, D. González-Jiménez (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.6522522>.

³ IPBES (2022). Rapport de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. J.-M. Fromentin, M.R. Emery, J. Donaldson, M.-C. Danner, A. Hallosserie, D. Kieling (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.6448567>.

⁴ IPBES (2019). Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). 1 148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>.

autochtones et locaux dans l'IPBES, et l'élaboration d'un rapport succinct, pour examen par la Plénière à sa dixième session, concernant :

- i) Les façons dont les savoirs autochtones et locaux ont été inclus dans les produits de l'IPBES, ainsi que dans les évaluations nationales et régionales qui sont basées sur les méthodologies de l'IPBES ;
 - ii) L'amélioration des méthodologies pour l'utilisation des savoirs autochtones et locaux ;
 - iii) Le renforcement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales dans l'IPBES ;
- i) La poursuite de la mise au point, selon que nécessaire, des orientations méthodologiques sur la mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l'IPBES, en se basant sur les résultats de l'examen visé à l'alinéa h) ci-dessus.
3. Les activités visant à renforcer la mise en œuvre du mécanisme participatif, comprenant :
- a) Un appui continu au Groupe d'experts multidisciplinaire dans la mise en œuvre du mécanisme participatif par l'équipe spéciale sur les connaissances autochtones et locales ;
 - b) L'engagement et le renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales au moyen d'activités d'évaluation, y compris le soutien aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux, les ateliers de dialogue sur les évaluations et les activités post-évaluations entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche visant à reconnaître et à utiliser les savoirs autochtones et locaux dans l'IPBES, comme décrit plus haut ;
 - c) L'engagement et le renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales au moyen de webinaires et de manifestations parallèles lors de réunions pertinentes, aussi bien en ligne qu'en présentiel, notamment la fourniture d'informations sur la manière de participer aux activités de l'IPBES ;
 - d) Le développement plus poussé de la section sur les savoirs autochtones et locaux du site Web de l'IPBES, afin d'améliorer la facilité d'utilisation et l'affichage des informations, y compris une page sur le site Web, qui, faisant partie du mécanisme participatif, facilitera l'interaction, les contributions et la discussion continues entre les peuples autochtones et les communautés locales ;
 - e) La poursuite de l'élaboration de la stratégie de communication et de mobilisation pour les partenaires stratégiques et les partenaires appuyant l'initiative (par exemple le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques), y compris le développement d'un réseau informel d'entités travaillant avec les peuples autochtones et les communautés locales, notamment les organisations de peuples autochtones et les organisations communautaires locales à tous les niveaux ;
 - f) Le suivi de la participation des experts en savoirs autochtones et locaux et des experts des savoirs autochtones et locaux aux processus de l'IPBES.

Annexe V à la décision IPBES-9/1

Produits livrables pour l'objectif 4 a) du programme de travail glissant de l'IPBES jusqu'en 2030 et plan de travail de l'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques pour la période intersessions 2022–2023

I. Produits livrables pour l'objectif 4 a)

1. Comme suite à la demande formulée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans la décision IPBES-7/1, l'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques a préparé un ensemble de projets de produits pour l'objectif 4 a) du programme de travail glissant de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, à savoir :

- a) La promotion de l'utilisation des conclusions des produits de l'IPBES dans la prise de décisions et l'appui en la matière ;
- b) Le renforcement de l'utilité des évaluations de l'IPBES pour l'élaboration des politiques ;
- c) La fourniture d'un appui aux auteurs des chapitres des rapports d'évaluation de l'IPBES se rapportant aux politiques.

II. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023

2. Les activités visant à promouvoir et à appuyer l'utilisation des produits de l'IPBES dans la prise de décisions consisteront, entre autres, à :

- a) Organiser jusqu'à quatre ateliers de dialogue pour les acteurs de l'interface science-politiques, afin de partager les expériences et de mieux comprendre et de promouvoir l'utilisation des rapports d'évaluation achevés et des autres produits de l'IPBES dans les processus décisionnels, en synergie avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités. Les ateliers de dialogue se tiendront en ligne ou en présentiel et, dans la mesure du possible et si cela est avantageux, dans le cadre de réunions régionales ou sous-régionales existantes ou immédiatement avant/après celles-ci. Ils s'adresseront principalement aux correspondants nationaux de l'IPBES, à d'autres représentants gouvernementaux, aux experts de l'IPBES et aux organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'aux autres parties prenantes travaillant sur des questions liées à la portée de chaque dialogue (quatrième trimestre de 2022 et premier trimestre de 2023/dixième session de la Plénière de l'IPBES) ;
- b) Fournir des contributions lors de la réunion des correspondants nationaux de l'IPBES organisée par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour faire en sorte que les gouvernements utilisent davantage les produits et processus de l'IPBES ;
- c) Fournir un soutien pour renforcer la base de données de suivi de l'impact de l'IPBES (TRACK) et promouvoir son utilisation ;
- d) Identifier des points d'entrée et des modalités potentielles pour accroître l'utilisation des produits de l'IPBES au moyen de processus intergouvernementaux à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale dans le cadre de leurs mandats, ainsi que les obstacles potentiels qui peuvent entraver leur participation ;
- e) En vue d'améliorer la communication et l'utilisation des évaluations de l'IPBES, créer, en collaboration avec l'équipe de communication de l'IPBES, des fiches d'information pour le Rapport de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages¹ et le Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation², ainsi qu'un projet

¹ IPBES (2022). Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. P. Balvanera, U. Pascual, M. Christie, B. Baptiste, D. González-Jiménez (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.6522522>.

² IPBES (2022). Rapport de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. J.-M. Fromentin,

de fiche d'information pour l'évaluation des espèces exotiques envahissantes, à l'intention de groupes d'utilisateurs pouvant inclure les décideurs, les populations autochtones et les communautés locales, les entreprises et le grand public. Comme tous les produits de communication, les fiches d'information ne seront pas rendues publiques avant que les résumés à l'intention décideurs ne soient approuvés. Elles renverront aux résumés et évaluations correspondants. Lors de la dixième session de la plénière, l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités fera rapport sur le processus utilisé pour élaborer les fiches d'information et fournira des conseils sur la préparation de versions destinées à d'autres groupes d'utilisateurs, en vue de la planification de l'établissement des futures fiches d'information et de l'évaluation de leur impact, compte tenu des suggestions supplémentaires des membres de l'IPBES.

3. Les activités visant à accroître l'utilité des évaluations de l'IPBES pour l'élaboration des politiques comprendront un examen collégial mené par les membres de l'équipe spéciale chargés d'établir les premières ébauches des chapitres des rapports d'évaluation sur les interdépendances et le changement transformateur et la promotion d'une participation plus large de la communauté des décideurs et des praticiens à cet examen.

4. Les activités visant à fournir un soutien aux auteurs des chapitres des rapports d'évaluation de l'IPBES se rapportant aux politiques consisteront, entre autres, à :

- a) Organiser des webinaires à l'intention des auteurs des rapports d'évaluation sur les interdépendances et le changement transformateur, et/ou contribuer à ces webinaires, en se fondant sur les orientations méthodologiques concernant la manière d'évaluer les moyens d'action et de faciliter l'utilisation d'outils et de méthodes d'appui aux politiques grâce aux évaluations de l'IPBES ;
- b) Veiller à ce que la documentation complémentaire requise soit prête pour les auteurs du rapport d'évaluation sur les entreprises et la biodiversité ;
- c) Fournir un soutien pour le recensement des lacunes dans les connaissances sur les politiques présentées par les rapports d'évaluation de l'IPBES au moyen du processus dirigé par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données.

Annexe VI à la décision IPBES-9/1

Fondements du Cadre sur l'avenir de la nature

Un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenirs souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière¹

Introduction

1. Le Cadre sur l'avenir de la nature constitue un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenirs souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière. Le Cadre a été élaboré en réponse directe aux conclusions du Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques (IPBES, 2016b), qui a recensé les limites des approches existantes en matière de scénarios du point de vue de leur utilité pour la biodiversité et les services écosystémiques. Il comble une lacune en fournissant un outil pour élaborer des scénarios axés sur la nature qui abordent la diversité des relations entre l'être humain et la nature, afin de fournir des informations concernant les possibilités d'action propres à chaque contexte et chaque lieu, en se fondant sur les valeurs locales de la nature pour parvenir à une bonne qualité de vie (y compris assurer le bien-être humain et vivre bien en équilibre et en harmonie avec la Terre nourricière).

I. Comment les scénarios sont-ils utilisés dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions en matière de biodiversité et de services écosystémiques ?

A. Utilisation des scénarios et des modèles

2. Les scénarios et les modèles d'évolution de la biodiversité et des services écosystémiques sont des outils puissants pour informer les décideurs et les autres parties prenantes des futurs impacts que les changements à toutes les échelles peuvent produire sur la nature, les contributions de la nature aux populations et la bonne qualité de vie. Les termes « nature », « contributions de la nature aux populations » et « bonne qualité de vie », ainsi que « valeurs instrumentales », « valeurs intrinsèques » et « valeurs relationnelles », sont utilisés dans le cadre conceptuel de l'IPBES, le guide préliminaire sur les valeurs et l'ensemble des évaluations et des documents de l'IPBES, la « nature » renvoyant à différents concepts, tels que la biodiversité, les écosystèmes, la Terre nourricière, les systèmes de vie et d'autres concepts analogues, selon les personnes.

3. Conformément à cette terminologie, les scénarios montrent d'autres voies vers des avenir possibles pour un ou plusieurs éléments clefs d'un système, en particulier pour les facteurs d'évolution de la nature et des contributions de la nature aux populations, notamment d'autres options d'élaboration des politiques ou de gestion (IPBES, 2016a ; Díaz *et al.*, 2018)². Les modèles sont des représentations qualitatives ou quantitatives des éléments clefs d'un système et des relations entre ces éléments. Ils peuvent être utilisés pour traduire les scénarios d'avenir possibles se rapportant aux facteurs de changement ou aux interventions politiques en prévision des conséquences pour la nature et les contributions de la nature aux populations (IPBES, 2016a). Combinés, ces scénarios et modèles peuvent jouer un rôle important dans les principales phases du cycle d'élaboration des politiques, à savoir : i) l'établissement du programme ; ii) la conception des politiques ; iii) la mise en œuvre des politiques et iv) l'examen des politiques, comme décrit dans le document intitulé « *Methodological Assessment Report on Scenarios and Models of Biodiversity and Ecosystem Services* » (Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et aux services écosystémiques) (figure SPM.2). Les « scénarios exploratoires » peuvent contribuer au recensement des problèmes et à l'établissement du programme en examinant un éventail d'avenirs plausibles, tandis que les « scénarios d'intervention » peuvent contribuer à la conception et à la mise en œuvre des politiques en évaluant d'autres options d'élaboration des politiques ou de gestion, par le biais d'une analyse ciblée ou de l'étude des options en matière de politiques (IPBES, 2016b,

¹ Bien qu'il ne soit pas systématiquement répété dans le présent document à la suite de « Cadre sur l'avenir de la nature », il est entendu que toute mention du cadre inclut implicitement ce sous-titre.

² L'appendice à la présente annexe contient la liste complète des références.

figure SPM.2). Des scénarios et modèles ont été utilisés dans le rapport intitulé « *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services* » (Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques) (IPBES, 2019a) et son Résumé à l'intention des décideurs (2019b), ainsi que dans les évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES, 2018a ; 2018b ; 2018c ; 2018d), afin de fournir une évaluation de l'état actuel de la biodiversité et des services écosystémiques et d'examiner les prévisions dans le cadre de différents futurs possibles.

4. Le Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques indique que l'appauvrissement de la biodiversité et des services écosystémiques devrait se poursuivre ou s'aggraver selon de nombreux scénarios d'avenir qui tiennent compte de l'accroissement rapide de la population humaine, de la non-durabilité de la consommation et de la baisse de la production (voir, par exemple, la figure SPM.8 du Rapport d'évaluation mondiale). En revanche, les scénarios fondés sur des hypothèses d'accroissement faible à modéré de la population humaine à toutes les échelles, de croissance à faible intensité de carbone, d'économie circulaire et de changements en profondeur favorisent davantage la durabilité à long terme et une bonne qualité de vie (IPBES, 2019a, figure SPM.8 ; 2019b).

B. Points faibles des scénarios et modèles actuels

5. Comme le souligne le Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques de l'IPBES, la plupart des approches existantes suivies dans le cadre des scénarios relatifs à la biodiversité et aux contributions de la nature aux populations présentent un certain nombre de lacunes. La lacune la plus notable concerne l'étendue des connaissances sur les propriétés de la nature et de ses constituants, ainsi que sur les interactions et les processus de rétroaction de ces constituants. La plupart des approches existantes en matière de scénarios, en particulier aux échelles mondiale et régionale, ont été élaborées pour traiter des questions en rapport avec les changements climatiques plutôt qu'avec la biodiversité et les services écosystémiques en soi et se limitent à évaluer l'incidence des facteurs sur l'état de la nature et des contributions de la nature aux populations. Ces approches envisagent souvent les gains ou pertes de biodiversité comme une conséquence isolée, plutôt que de tenir compte de l'ensemble des interdépendances et rétroactions entre la nature et les populations, qui sont au cœur du cadre conceptuel de l'IPBES (Seppelt *et al.*, 2020).

6. Elles présentent également une capacité limitée à intégrer plusieurs valeurs, normes et objectifs stratégiques liés à la conservation de la nature, à l'utilisation durable et à une bonne qualité de vie (IPBES, 2016a). En raison de la participation limitée des parties prenantes, les scénarios ont souvent sous-représenté la diversité des visions du monde et des connaissances autochtones et locales (Obermeister, 2019). Par ailleurs, il pourrait être utile de traiter la question des obstacles institutionnels à l'utilisation des résultats des scénarios et du moment de la présentation des scénarios aux gouvernements (voir notamment le concept de « fenêtre » en matière de politiques publiques, Kingdon, 1984), afin d'accroître les chances que les idées liées aux scénarios soient reprises dans les programmes politiques. Les contraintes en matière de capacités et de technologies limitent souvent les possibilités de suivi de l'état et des tendances de la biodiversité et renforcent davantage les obstacles institutionnels.

7. Tous les modèles présentant des points forts et des points faibles (IPBES, 2016a), il est essentiel que leurs capacités et leurs lacunes soient soigneusement mesurées et signalées dans le cadre des procédures d'évaluation et de prise de décisions (voir Sietz et van Dijk 2015 ; Fonte *et al.*, 2012). Les lacunes des scénarios et modèles actuels ne sont pas nécessairement le signe d'une insuffisance de l'approche ; elles reflètent plutôt le degré de complexité que suppose la résolution des problèmes actuels. Les approches existantes étudient souvent les conséquences des facteurs directs et indirects sur la nature et les populations (par exemple, les conséquences négatives des changements climatiques sur la biodiversité et les services écosystémiques) plutôt que de s'intéresser aux changements en profondeur nécessaires pour atteindre les objectifs internationaux relatifs tant aux populations qu'à la nature au titre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

C. Remédier aux lacunes en matière d'élaboration et d'utilisation des scénarios et des modèles dans le contexte de la nature et des contributions de la nature aux populations

8. Pour remédier aux lacunes des actuelles approches de scénario concernant la nature et les contributions de la nature aux populations à différentes échelles, il importe de mieux tenir compte des processus de rétroaction entre la nature et une bonne qualité de vie pour les populations.

Des approches participatives sont également indispensables pour impliquer les parties prenantes dans l'élaboration de scénarios d'avenir relatifs à la nature et aux populations, ainsi que pour tenir compte de multiples perspectives de valeurs et de voies diverses pour atteindre les objectifs sociétaux et pour traiter les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable (IPBES, 2016a ; Rosa *et al.*, 2017 ; Pereira *et al.*, 2020 ; Kim *et al.*, 2021, en prépublication ; Lundquist *et al.*, en préparation). L'inclusion des valeurs de la nature peut améliorer l'élaboration de nouveaux scénarios mondiaux relatifs à la nature et aux contributions de la nature aux populations, car elle permet à la diversité des relations entre l'être humain et la nature d'éclairer les options stratégiques propres à un contexte et à un lieu sur la base des valeurs attribuées à la nature au niveau local (Braun et Castree, 2005 ; Cronon, 1996 ; Descola, 2013 ; Head, 2016 ; Latour, 2004 ; Robin, Sörlin et Warde, 2013).

9. Afin de répondre à ces exigences, la Plénière de l'IPBES a chargé le groupe d'experts (de 2016 à 2019) puis l'équipe spéciale (de 2019 à 2023) sur les scénarios et modèles de stimuler la mise au point de nouveaux scénarios susceptibles de mieux éclairer l'élaboration des politiques relatives à la nature et aux contributions de la nature aux populations (voir le mandat de l'équipe spéciale figurant à l'annexe II de la décision IPBES-7/1), en s'appuyant sur le Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques de l'IPBES. Afin de rendre compte de la pluralité des perspectives de valeurs de la nature, l'ancien groupe d'experts et l'actuelle équipe spéciale ont travaillé sur un nouveau cadre pour l'élaboration de scénarios axés sur la nature et la Terre nourricière, intitulé « Cadre sur l'avenir de la nature ». Un tel cadre, applicable à différentes échelles, régions et perspectives de valeurs, permet l'élaboration de nouveaux scénarios comparables, afin de mieux contribuer aux futures évaluations de l'IPBES.

D. Élaboration d'un nouveau cadre pour promouvoir l'utilisation efficace des scénarios relatifs à la nature et aux contributions de la nature aux populations

10. Ce cadre est conforme au cadre conceptuel de l'IPBES. Idéalement, les scénarios se fondant sur le Cadre sur l'avenir de la nature comprendront les six composantes primaires interdépendantes du cadre conceptuel de l'IPBES, qui représentent les systèmes naturels et sociaux et leurs liens d'interdépendance : la nature, les contributions de la nature aux populations, les éléments anthropiques, les institutions et systèmes de gouvernance et d'autres facteurs indirects de changement, les facteurs directs de changement et une bonne qualité de vie (Diaz *et al.*, 2015, 2018). Le Cadre sur l'avenir de la nature fournit un outil permettant de recenser lesquels de ces éléments sont mis en avant dans la mise au point de scénarios d'avenir souhaitables. Les scénarios axés sur le concept de « nature au service de la société » mettent davantage l'accent sur les contributions matérielles de la nature et sur la régulation des contributions de la nature aux populations. Les scénarios axés sur le concept de « nature pour elle-même » mettent davantage l'accent sur la composante de « nature » du cadre conceptuel de l'IPBES. Les scénarios axés sur le concept de « nature en tant qu'élément de la culture » / « ne faire qu'un avec la nature » ont une relation plus complexe avec le cadre conceptuel de l'IPBES et doivent être considérés comme mettant l'accent sur les contextes culturels qui imprègnent toutes les relations entre les populations et la nature (Diaz *et al.*, 2018). Les scénarios se fondant sur le Cadre sur l'avenir de la nature visent à atteindre une bonne qualité de vie, y compris en éliminant la pauvreté et la faim, en assurant l'éducation pour tous et en parvenant à l'égalité des sexes.

11. Plus précisément, le Cadre sur l'avenir de la nature vise à stimuler la mise au point de scénarios axés sur la réalisation d'un monde qui concrétise la Vision 2050 pour la diversité biologique, à savoir « Vivre en harmonie avec la nature » (Convention sur la diversité biologique, 2010), des objectifs d'autres accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable. Ces visions et objectifs supposent d'inverser l'appauvrissement de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (Pereira *et al.*, 2020). Le Cadre est explicitement conçu pour qu'il soit tenu compte de plusieurs valeurs spécifiques de la nature dans les scénarios et les modèles. Les futurs positifs ou souhaitables de la nature correspondent à des scénarios dans lesquels la biodiversité et les contributions de la nature aux populations sont renforcées au regard d'une ou plusieurs perspectives de valeurs par rapport à la situation actuelle.

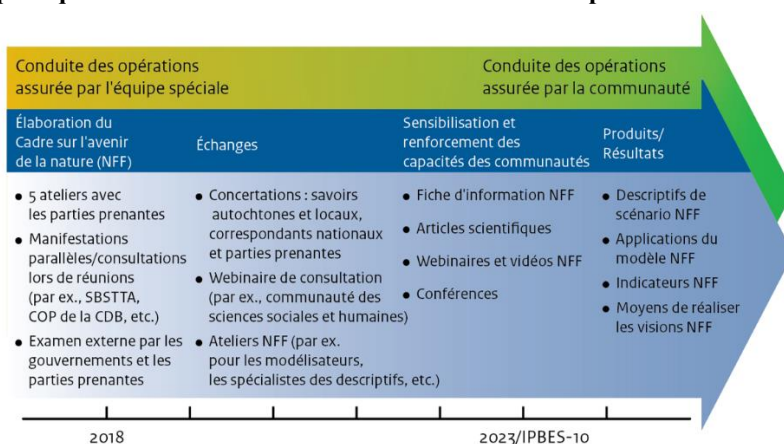
12. L'élaboration de scénarios et de modèles fondés sur des valeurs multiples peut les rendre plus inclusifs. L'inclusion explicite de multiples valeurs de la nature permet aux scénarios et aux modèles de mieux prendre en compte et d'intégrer les valeurs et systèmes de connaissances autochtones et locaux, ainsi que les contextes socioculturels et les systèmes de gouvernance et systèmes économiques parallèles, les diverses méthodes d'utilisation durable des ressources et les différentes approches de

conservation de la biodiversité. L'équipe spéciale de l'IPBES sur les scénarios et modèles élabore actuellement des orientations méthodologiques concernant la façon d'appliquer le Cadre sur l'avenir de la nature à l'élaboration de scénarios quantitatifs et qualitatifs dans des contextes et à des échelles divers. Un projet d'orientations méthodologiques est reproduit dans l'appendice I de l'annexe du document IPBES/9/INF/16 et d'autres dialogues sont prévus avec les correspondants nationaux, les spécialistes des savoirs autochtones et locaux, les communautés scientifiques et les parties prenantes de l'IPBES, afin de poursuivre la mise à jour des orientations méthodologiques du Cadre sur l'avenir de la nature entre les neuvième et dixième sessions de la Plénière de l'IPBES.

13. Le présent document ne contient pas d'exemples de scénarios élaborés à partir du Cadre sur l'avenir de la nature. Il faut encore que la communauté scientifique élabore des scénarios, en s'appuyant sur la modélisation et d'autres outils, et que les descriptifs correspondants soient établis avec l'aide des parties prenantes, ce qu'il est prévu d'accomplir au cours des quatre prochaines années, les résultats finaux devant être disponibles à temps pour être utilisés dans le cadre d'une éventuelle deuxième édition du Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (voir la figure 1).

Figure 1

Processus envisagé pour accélérer la mise en place au fil du temps d'une communauté de pratique en vue d'élaborer des scénarios tenant compte du Cadre sur l'avenir de la nature^a



Abréviations : CDB : Convention sur la diversité biologique ; COP : réunion de la Conférence des Parties ; NFF : Cadre sur l'avenir de la nature ; SBSTTA : Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

^a Le dégradé de couleur allant du jaune au vert représente la transition dans la direction des opérations pour les activités énumérées, qui passe de l'équipe spéciale de l'IPBES sur les scénarios et modèles à la communauté dans son ensemble. La participation de l'équipe spéciale s'allège et celle de la communauté dans son ensemble augmente au fil du temps, mais une forte mobilisation des parties prenantes existe depuis le début du processus. La flèche bleue présente les activités de l'équipe spéciale sur les scénarios et modèles. Il est prévu que la mobilisation de la communauté et les activités de sensibilisation conduisent à la formation de consortiums de recherche et au financement de projets de recherche permettant d'atteindre l'objectif de création de scénarios à échelles multiples (du local au mondial) fondés sur le Cadre sur l'avenir de la nature, lequel continuerait à être développé et affiné à long terme.

II. Fondements du Cadre sur l'avenir de la nature

A. Historique du Cadre sur l'avenir de la nature et ses contributions à la stimulation de l'élaboration de scénarios et modèles

14. Le Cadre sur l'avenir de la nature peut être utilisé pour décrire un ensemble de divers avenir souhaitables pour la nature et les populations, qui diffèrent en fonction de l'importance accordée aux types de valeurs que les populations attribuent à la nature (Pereira *et al.*, 2020). Le Cadre tient compte de l'appel à la reconnaissance de la pluralité des valeurs de la nature et des contributions de la nature aux populations, en se référant au guide préliminaire concernant les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques, qui a été élaboré au titre du premier programme de travail de l'IPBES³. Ce guide préliminaire sur les valeurs, ainsi que le Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation (IPBES, 2022), reposent sur l'idée que

³ IPBES/4/INF/13, annexe III.

l'utilisation des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits pour les populations doit être reconnue et encouragée, afin de relever au mieux le défi de la viabilité mondiale (Pascual *et al.*, 2017 ; IPBES, 2015). Bien que le Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation et le Cadre sur l'avenir de la nature tiennent tous deux compte des valeurs de la nature, ils ont des objectifs différents : la première évalue les publications existantes et décrit différentes approches de la conceptualisation des valeurs de la nature, tandis que le deuxième sert de point de départ à l'élaboration conjointe de scénarios d'avenirs souhaitables pour la nature. Le Cadre met l'accent sur les valeurs intrinsèques (« la nature pour elle-même »), instrumentales (« la nature au service de la société ») et relationnelles (« la nature en tant qu'élément de la culture »/« ne faire qu'un avec la nature »), recensées étant comme les valeurs visées dans le Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation (figure SPM.2).

15. Tenant compte des propriétés, des interactions et des rétroactions qui opèrent dans la nature, le Cadre sur l'avenir de la nature est issu de consultations avec les parties prenantes qui ont recueilli un large éventail de visions concernant les avenirs souhaitables pour la biodiversité et les populations (Lundquist *et al.*, 2017 ; Pereira *et al.*, 2020). Le Cadre permet aux acteurs participant à l'élaboration des scénarios de prendre en compte et de traiter, de manière plus explicite, la pluralité des valeurs attribuées à la nature et aux contributions de la nature aux populations, que les méthodes conventionnelles d'élaboration de scénarios ne parviennent souvent pas à saisir. Il donne une place centrale aux valeurs particulières que les êtres humains attribuent à la nature. L'hypothèse qui sous-tend la formulation de tout type de vision souhaitable de l'avenir de la nature est que la nature sera beaucoup plus appréciée à l'avenir, mais les raisons d'une telle appréciation, autrement dit, les perspectives de valeurs sous-jacentes, peuvent varier considérablement. Les diverses manières dont les êtres humains apprécient la nature peuvent servir à élaborer divers scénarios futurs possibles qui abordent le déclin actuel de la nature et des contributions de la nature aux populations au regard des trois perspectives de valeur, comme le montre le Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de l'IPBES. Le Cadre est novateur en ce qu'il permet explicitement l'inclusion de valeurs relationnelles dans des scénarios de biodiversité à l'échelle mondiale, reconnaissant que les valeurs relationnelles, telles que l'identité culturelle, le sens du lieu, les traditions et la réciprocité avec la nature, sont souvent mal représentées ou marginalisées dans les évaluations de la biodiversité et des services écosystémiques.

B. Description du Cadre sur l'avenir de la nature

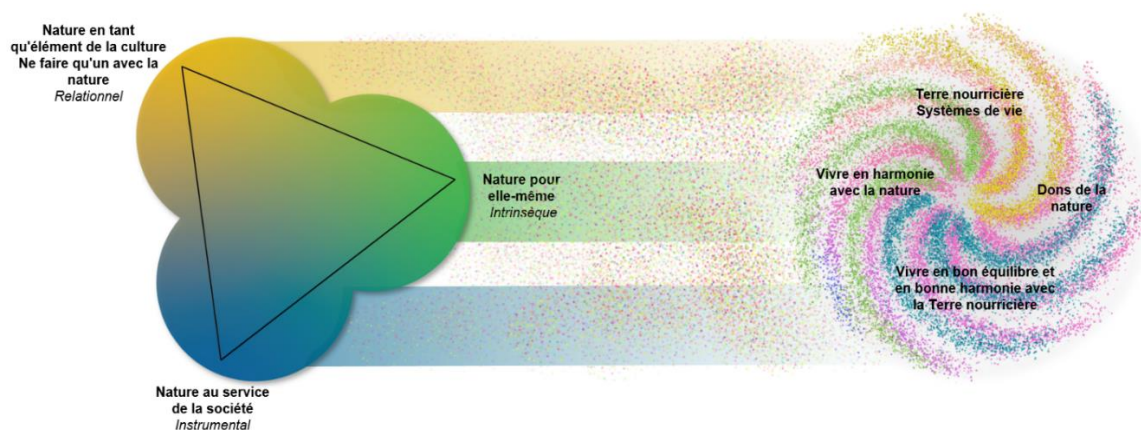
16. Le Cadre sur l'avenir de la nature reflète la pluralité des perspectives de valeurs concernant les relations entre les êtres humains et la nature qui est au fondement de l'élaboration de scénarios d'avenirs souhaitables pour les populations et la nature (figure 2). Chaque sommet du triangle de la figure 2 représente l'une des trois perspectives de valeurs suivantes concernant les relations entre les êtres humains et la nature : la nature pour elle-même, qui met l'accent sur les valeurs intrinsèques, la nature en tant qu'élément de la culture/ne faire qu'un avec la nature, qui met l'accent sur les valeurs relationnelles, et la nature au service de la société, qui met l'accent sur les valeurs instrumentales (voir le glossaire dans l'appendice II de l'annexe du document IPBES/9/INF/16). L'espace à l'intérieur du triangle représente un continuum ou une progression entre ces trois perspectives de valeurs. Ainsi, tout point du triangle est relié à chacun des trois sommets et présente une combinaison des trois perspectives de valeur. Il importe de garder à l'esprit que les sommets, ou angles, du triangle correspondent à des cas extrêmes de ce qui pourrait être considéré comme des perspectives de valeurs données pour parvenir à un « avenir souhaitable pour la nature ».

17. Le Cadre sur l'avenir de la nature a été élaboré avec différentes parties prenantes par le biais d'un dialogue établi avec elles depuis 2016 afin de combler les lacunes des scénarios et processus de modélisation actuels pour la nature et les contributions de la nature aux populations, en s'ouvrant à des perspectives plus diverses sur la façon de conceptualiser l'avenir. Cependant, bien qu'il tente d'être aussi inclusif que possible, comme tous les outils, il présente des limites, notamment le fait qu'il ne puisse pas englober complètement l'ensemble des ontologies, cosmologies, systèmes de connaissances et visions du monde. Les exemples figurant dans la partie droite de la figure 2 sont tirés du cadre conceptuel de l'IPBES mais ne constituent pas une liste exhaustive des systèmes de connaissances et des visions du monde. Les bandes et les points indiquent que, bien que les parties gauche et droite de la figure sont intimement liées, elles le sont d'une manière complexe ne pouvant pas être représentée par un lien direct. Les scénarios et modèles actuellement disponibles sont mal adaptés à la partie droite de la figure et l'un des objectifs de la communauté scientifique devrait donc être de trouver des outils permettant de s'en servir.

18. Ces avenir « souhaitables » élaborés au moyen du Cadre sur l'avenir de la nature peuvent être propres à un lieu ou à un contexte, selon les cultures et les valeurs locales. On trouvera dans les encadrés de la section 4.2 des orientations méthodologiques des exemples d'utilisation du Cadre pour élaborer des « avenir souhaitables pour la nature ». Le Cadre sur l'avenir de la nature ne vise pas à établir une préférence pour des récits ou des scénarios donnés en fonction de leur emplacement dans le triangle, reflétant le fait que les préférences de valeurs varient en fonction des cultures et des lieux.

Figure 2

Le Cadre sur l'avenir de la nature, un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenir souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière^a



^a Le Cadre sur l'avenir de la nature présente trois perspectives de valeurs de la nature sous forme de triangle. Les personnes adhérant à la perspective de « nature pour elle-même » considèrent que la nature possède une valeur intrinsèque. La diversité des espèces, des habitats, des écosystèmes et des processus qui forment le monde naturel se voit ainsi attribuer une valeur, ainsi que la capacité de la nature à fonctionner de manière autonome. La perspective de « nature en tant qu'élément de la culture »/« ne faire qu'un avec la nature » met principalement en avant les valeurs relationnelles de la nature, dans le cadre desquelles les sociétés, les cultures, les traditions et les croyances s'entrelacent avec la nature pour façonner des paysages bioculturels divers. La perspective de « nature au service de la société » met en évidence les bienfaits utilitaires et les valeurs instrumentales que la nature procure aux populations et aux sociétés. Les cercles de couleur associés à chaque perspective de valeur se fondent à leurs intersections, ce qui indique que celles-ci ne s'excluent pas mutuellement. Les perspectives de valeurs qui caractérisent les angles de la représentation triangulaire des avenir de la nature ont été définies lors de nombreuses consultations avec les parties prenantes, dans le but de fournir un cadre à l'élaboration des scénarios. Comme indiqué dans la partie droite de la figure, les relations entre les êtres humains et la nature peuvent être perçues de différentes manières selon d'autres systèmes de connaissances et visions du monde. Les exemples figurant dans la partie droite de la figure 2 sont tirés du cadre conceptuel de l'IPBES mais ne constituent pas une liste exhaustive des systèmes de connaissances et des visions du monde. Les bandes et les points indiquent que, bien que les parties gauche et droite de la figure sont intimement liées, elles le sont d'une manière complexe ne pouvant pas être représentée par un lien direct.

19. Les personnes adhérant à la perspective de « nature pour elle-même » considèrent que la nature possède une valeur intrinsèque. La diversité des espèces, des habitats, des écosystèmes et des processus qui forment le monde naturel se voit ainsi attribuer une valeur, ainsi que la capacité de la nature à fonctionner de manière autonome. La perspective de « nature en tant qu'élément de la culture »/« ne faire qu'un avec la nature » met principalement en avant les valeurs relationnelles de la nature, dans le cadre desquelles les sociétés, les cultures, les traditions et les croyances s'entrelacent avec la nature pour façonner des paysages bioculturels divers. La perspective « nature au service de la société » met en évidence les bienfaits utilitaires et les valeurs instrumentales que la nature procure aux populations et aux sociétés. L'équipe spéciale poursuivra l'élaboration du Cadre sur l'avenir de la nature et fournira par ce biais une liste plus complète d'exemples de la manière dont différents éléments du Cadre pourraient être mis en œuvre. Certains exemples figurent dans le document IPBES/9/INF/16.

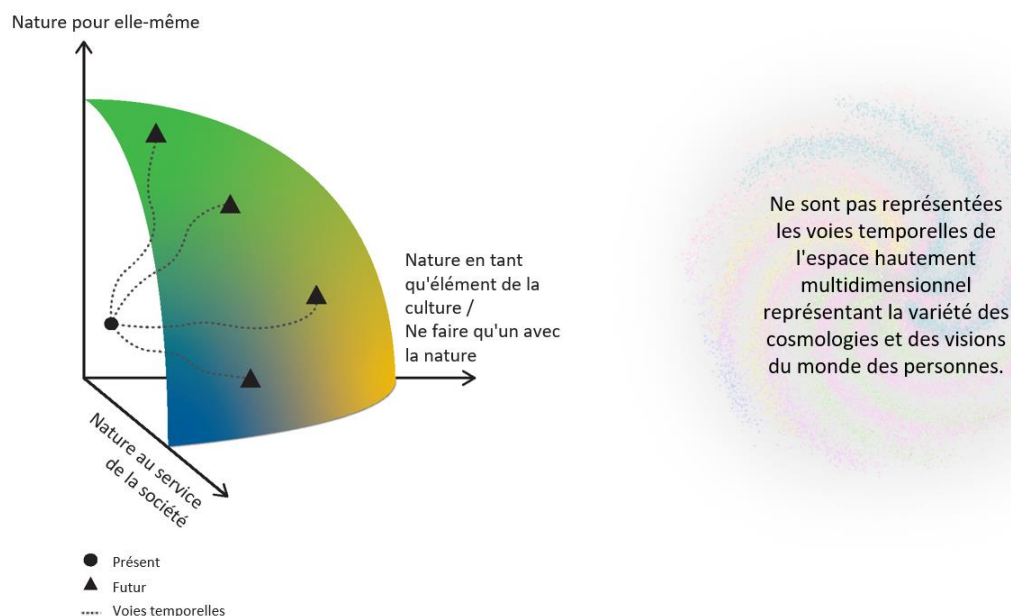
20. Bien que le Cadre sur l'avenir de la nature se fonde sur les concepts de valeurs intrinsèques, relationnelles et instrumentales, les trois perspectives de valeurs se chevauchent dans une certaine mesure et le Cadre permet leur coexistence et leur complémentarité, répondant ainsi à certaines critiques exprimées par Piccolo (2017) au sujet des dimensions de valeur. Le Cadre permet de tenir compte de la diversité des façons dont les populations définissent la nature et du fait que les paysages de connaissances, les interactions et l'identité influencent les valeurs que les individus attribuent à la nature (Berghöfer *et al.*, 2022). La perspective de la « nature pour elle-même » représente

les valeurs intrinsèques tout en relayant indirectement des valeurs instrumentales par le biais des bienfaits non matériels que fournissent des écosystèmes sains. La perspective de la « nature au service de la société » est dominée par l'utilisation directe et indirecte d'un sous-ensemble de valeurs instrumentales, tandis que la perspective de la « nature en tant qu'élément de la culture » rend compte des valeurs relationnelles, y compris les contributions non matérielles de la nature. La valeur intrinsèque de la nature fait partie intégrante de nombreuses cultures, illustrant ainsi le chevauchement entre la « nature pour elle-même » et la « nature en tant qu'élément de la culture ».

21. L'état de la planète ou de tout endroit sur la planète peut être évalué à travers ces trois perspectives (figure 3). L'élaboration de scénarios à l'aide du Cadre sur l'avenir de la nature vise à améliorer l'état d'un lieu au regard d'une ou plusieurs de ces trois perspectives. Il s'agit donc de faire en sorte qu'un lieu, dont l'état actuel est souvent dégradé au regard d'une ou plusieurs de ces perspectives (figure 3), transitionne vers un score plus élevé. S'approcher d'un score élevé au regard de l'une des perspectives peut se traduire par des compromis avec les autres. Des compromis (et d'éventuels conflits d'intérêts à résoudre) peuvent survenir entre différentes échelles spatiotemporelles au sein de certaines perspectives de la nature et entre elles. Au niveau mondial, il peut être question d'échelles de temps pluridécennales (par exemple, de 2020 à 2050), tandis qu'au niveau local, des échelles pluriannuelles (par exemple, de 5 à 10 ans) seront plus adaptées à l'élaboration de scénarios.

Figure 3

Illustration conceptuelle de la manière dont le Cadre sur l'avenir de la nature, un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenirs souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière, peut être utilisé pour tracer des voies vers des avenir durables^a



^a Chaque axe correspond à l'une des trois perspectives de valeurs de la nature. Dans cet exemple, des mesures sont prises pour améliorer la nature et les contributions de la nature aux populations au regard d'une ou plusieurs perspectives de valeurs, vers un horizon plus souhaitable de l'avenir de la nature. Par conséquent, des voies temporelles (représentées par les lignes en pointillés dans la figure) peuvent être tracées depuis l'état présent vers le futur. L'augmentation du score au regard de l'une des perspectives de valeurs peut imposer des compromis avec une autre (modifié à partir de Kim *et al.*, 2021, en prépublication). Cette figure ne contient pas les voies temporelles correspondant à l'espace hautement multidimensionnel représentant la variété des cosmologies et des visions du monde des populations (comme indiqué dans la partie droite de la figure 2).

C. Qu'est-ce qui rend unique le Cadre sur l'avenir de la nature ?

22. Dans le contexte du cadre conceptuel de l'IPBES, le Cadre sur l'avenir de la nature vise à stimuler l'élaboration de scénarios comparables, il ne prédéfinit pas les caractéristiques spécifiques de chaque scénario mais permet plutôt d'élaborer des scénarios propres à un lieu et à un contexte et rendant compte des priorités, des écologies et des valeurs locales et régionales. L'utilisation d'un cadre unique combinant différentes perspectives de valeurs de la nature facilite son application à des contextes régionaux et socioéconomiques divers, dont les caractéristiques communes et spécifiques permettent une comparaison technique entre les scénarios. Elle favorise également l'étude

des interactions entre différentes échelles qui ne peuvent pas être convenablement observées à une ou plusieurs échelles indépendantes.

23. Les caractéristiques communes révèlent des objectifs mondiaux partagés pour la nature et les contributions de la nature aux populations dans tous les scénarios fondés sur le Cadre sur l'avenir de la nature. En revanche, les caractéristiques spécifiques soulignent les points communs des scénarios à un emplacement donné du Cadre sur l'avenir de la nature (voir la section 3 des orientations méthodologiques).

24. Afin d'appliquer le Cadre, les utilisateurs peuvent élaborer des scénarios fondés sur ce dernier dans divers contextes socioculturels, économiques et politiques, ainsi que dans un large éventail d'échelles spatiales, qui peuvent aider au recensement de voies vers des avenir souhaitables permettant d'atteindre les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et des objectifs de développement durable. La spécificité de chaque scénario peut ainsi être facilement transposée au contexte local et appliquée aux questions intéressant les décisionnaires locaux (locales).

25. Le Cadre sur l'avenir de la nature peut se distinguer d'autres approches en matière de scénario, telles que les trajectoires de concentration représentatives (RCP pour « representative concentration pathways ») et les trajectoires socioéconomiques partagées (SSP pour « shared socioeconomic pathways »), qui ont été élaborées à l'appui des évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (van Vuuren *et al.*, 2014). Le cadre regroupant les SSP et les RCP peut être perçu comme prescriptif en ce qui concerne les résultats à obtenir pour les concentrations de gaz à effet de serre et de nombreux autres facteurs directs et indirects des changements climatiques, tels que l'accroissement de la population humaine, la croissance économique et la productivité agricole (O'Neill *et al.*, 2017). L'encadré 3 des orientations méthodologiques illustre la manière dont le Cadre sur l'avenir de la nature peut être adapté aux trajectoires socioéconomiques partagées et aux trajectoires de concentration représentatives et présente les divers efforts actuellement déployés pour utiliser les SSP comme point d'entrée vers de nouveaux scénarios fondés sur le Cadre sur l'avenir de la nature.

III. Conclusions

26. La mise à l'essai du Cadre sur l'avenir de la nature, y compris l'examen des possibilités et limites qu'il présente, par des communautés de recherche interdisciplinaire, des réseaux de praticiens, des décideurs, des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que d'autres parties prenantes, permettrait de poursuivre l'élaboration, le recensement et l'utilisation de nouveaux scénarios qualitatifs et quantitatifs, ainsi que l'application de modèles. Cela pourrait à son tour contribuer de manière précieuse aux futures évaluations de l'IPBES et déclencherait la prise de mesures et les transformations sociétales indispensables pour atteindre des avenir souhaitables pour les populations et la nature.

Appendice à l'annexe VI de la décision IPBES-9/1

Références*

- Berghöfer, U., Rode, J., Jax, K., Förster, J., Berghöfer, A., & Wittmer, H. (2022). 'Societal Relationships with Nature': A framework for understanding nature-related conflicts and multiple values. *People and Nature* (in press). <https://doi.org/10.1002/pan3.10305>
- Braun, B., & Castree, N. (Eds.) (2005). *Remaking reality: nature at the millenium*. Routledge.
- CBD (2010). *The Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020 and the Aichi Biodiversity Targets*. Decision UNEP/CBD/COP/DEC/X/2. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-02-en.pdf>
- Cronon, W. (Ed.) (1996). *Uncommon ground: Rethinking the human place in nature*. WW Norton & Company.
- Descola, P. (2013). *Beyond nature and culture*. University of Chicago Press.
- Díaz, S., Demissew, S., Joly, C., Lonsdale, W.M., & Larigauderie, A. (2015). A Rosetta Stone for Nature's Benefits to People. *PLoS Biology*, 13(1), e1002040. <https://doi.org/10.1371/journal.pbio.1002040>
- Díaz, S., Pascual, U., Stenseke, M., Martín-López, B., Watson, R., Molnár, Z., Hill, R., Chan, K., Baste, I., Brauman, K., Polasky, S., Church, A., Lonsdale, M., Larigauderie, A., Leadley, P., Van Oudenhoven, A., Van der Plaats, F., Schröter, M., Lavorel, S., ... Shirayama, Y. (2018). Assessing nature's contributions to people. *Science*, 359(6373), 270-272. <https://doi.org/doi:10.1126/science.aap8826>
- Fonte, S. J., Vanek, S. J., Oyarzun, P., Parsa, S., Quintero, D. C., Rao, I. M., & Lavelle, P. (2012). Chapter Four - Pathways to Agroecological Intensification of Soil Fertility Management by Smallholder Farmers in the Andean Highlands. In D. L. Sparks (Ed.), *Advances in Agronomy* (Vol. 116, pp. 125-184). Academic Press. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/B978-0-12-394277-7.00004-X>
- Head, L. (2016). *Hope and grief in the Anthropocene: Re-conceptualising human-nature relations*. Routledge.
- IPBES (2015). *Preliminary guide regarding diverse conceptualization of multiple values of nature and its benefits, including biodiversity and ecosystem functions and services (deliverable 3 (d))*. IPBES/4/INF/13. IPBES secretariat, Bonn, Germany.
- IPBES (2016a). *IPBES (2016): Methodological Assessment Report on Scenarios and Models of Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Ferrier, K. N. Ninan, P. Leadley, R. Alkemade, L. A. Acosta, H. R. Akçakaya, L. Brotons, W. W. L. Cheung, V. Christensen, K. A. Harhash, J. Kabubo-Mariara, C. Lundquist, M. Obersteiner, H. M. Pereira, G. Peterson, R. Pichs-Madruga, N. H. Ravindranath, C. Rondinini and B. A. Wintle (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 348 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3235428>
- IPBES (2016b). *Summary for Policymakers of the Methodological Assessment of Scenarios and Models of Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Ferrier, K. N. Ninan, P. Leadley, R. Alkemade, L.A. Acosta, H. R. Akçakaya, L. Brotons, W. Cheung, V. Christensen, K. A. Harhash, J. Kabubo-Mariara, C. Lundquist, M. Obersteiner, H. Pereira, G. Peterson, R. Pichs-Madruga, N. H. Ravindranath, C. Rondinini, B. Wintle (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 32 pages.
- IPBES (2018a). *The IPBES Regional Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services for Africa*. Archer, E. Dziba, L., Mulongoy, K. J., Maoela, M. A., and Walters, M. (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 492 pages. <http://doi.org/10.5281/zenodo.3236178>
- IPBES (2018b). *The IPBES Regional Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services for the Americas*. Rice, J., Seixas, C. S., Zaccagnini, M. E., Bedoya-Gaitán, M., and Valderrama N. (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 656 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3236252>

* La présente liste de références n'a pas été revue par les services d'édition.

- IPBES (2018c). *The IPBES Regional Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services for Asia and the Pacific*. Karki, M., Senaratna Sellamuttu, S., Okayasu, S., and Suzuki, W. (eds). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 612 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3237373>
- IPBES (2018d). *Summary for policymakers of the Regional Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services for Europe and Central Asia of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. M. Fischer, M. Rounsevell, A. Torre-Marín Rando, A. Mader, A. Church, M. Elbakidze, V. Elias, T. Hahn, P.A. Harrison, J. Hauck, B. Martín-López, I. Ring, C. Sandström, I. Sousa Pinto, P. Visconti, N.E. Zimmermann and M. Christie (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 48 pages <https://doi.org/10.5281/zenodo.3237428>
- IPBES (2019a). *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 1148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>
- IPBES (2019b). *Summary for Policymakers of the Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, and C. N. Zayas (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 56 pages.
- IPBES (2022). *Methodological Assessment Report on the Diverse Values and Valuation of Nature of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. P. Balvanera, U. Pascual, M. Christie, B. Baptiste, D. González-Jiménez (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. <https://doi.org/10.5281/zenodo.6522522>
- Kim, H., Peterson, G., Cheung, W.W.L., Ferrier, S., Alkemade, A., Arneth, A., Kuiper, J.J., Okayasu, S., Pereira, L., Acosta, L.A., Chaplin-Kramer, R., Den Belder, E., Eddy, T., Johnson, J.A., Karlsson-Vinkhuyzen, S., Kok, M.T.J., Leadley, P., Leclerc, D., Lundquist, C.J., ... Pereira, H. (2021 in preprint). Towards a better future for biodiversity and people: modelling the Nature Futures. SocArXiv. 22 July 2021. <https://osf.io/preprints/socarxiv/93sqp/>
- Kingdon, J. W. (1984). *Agendas, Alternatives and Public Policies*. Boston: Little Brown.
- Latour, B. (2004). *Politics of nature*. Harvard University Press.
- Lundquist, C. J., Pereira, H., Alkemade, R., den Belder, E., Carvalho Ribeira, S., Davies, K., Greenway, A., Hauck, J., Karlsson-Vinkhuyzen, S., Kim, H., King, N., Lazarova, T., Pereira, L., Peterson, G., Ravera, F., van den Brink, T., Argumendo, A., Arida, C., Armenteras, D., ... Zulfikar, D. (2017). *Visions for nature and nature's contributions to people for the 21st century*, NIWA Science and Technology Series 83, 1–123. Auckland, New Zealand: NIWA.
- Lundquist, C., et al. (in prep) A pluralistic Nature Futures Framework for policy and action.
- Obermeister, N. (2019). Local knowledge, global ambitions: IPBES and the advent of multi-scale models and scenarios. *Sustainability Science*, 14, 843–856. <https://doi.org/10.1007/s11625-018-0616-8>
- O'Neill, B.C., Kriegler, E., Ebi, K.L., Kemp-Benedict, E., Riahi, K., Rothman, D.S., van Ruijven, B.J., van Vuuren, D.P., Birkmann, J., Kok, K., Levy, M., & Solecki, W. (2017). The roads ahead: Narratives for shared socioeconomic pathways describing world futures in the 21st century. *Global Environmental Change*, 42, 169–180. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2015.01.004>
- Pascual, U., Balvanera, P., Díaz, S., Pataki, G., Roth, E., Stenseke, M., Watson, R. Başak Dessane, E., Islar, M., Kelemen, E., Maris, V., Quaas, M., Subramanian, S., Wittmer, H., Adlan, A., Ahn, S., Al-Hafedh, Y., Amankwah, E., Asah, S., ... Yagi, N. (2017). Valuing nature's contributions to people: the IPBES approach. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 26–27, 7–16. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2016.12.006>
- Pereira, L. M., Davies, K. K., den Belder, E., Ferrier, S., Karlsson-Vinkhuyzen, S., Kim, H., Kuiper, J. J., Okayasu, S., Palomo, M. G., Pereira, H. M., Peterson, G., Sathyapalan, J., Schoolenberg, M., Alkemade, R., Carvalho Ribeiro, S., Greenaway, A., Hauck, J., King, N., Lazarova, T., ... Lundquist, C. J. (2020). Developing multiscale and integrative nature–people scenarios using the Nature Futures Framework. *People and Nature*, 2(4), 1172–1195. <https://doi.org/https://doi.org/10.1002/pan3.10146>
- Piccolo, J. (2017). Intrinsic values in nature: Objective good or simply half of an unhelpful dichotomy? *Journal for Nature Conservation*, 37, 8–11. <https://doi.org/10.1016/j.jnc.2017.02.007>

- Robin, L., Sörlin, S., & Warde, P. (2013). *The future of nature*. New Haven/London.
- Rosa, I. M. D., Pereira, H. M., Ferrier, S., Alkemade, R., Acosta, L. A., Akcakaya, H. R., den Belder, E., Fazel, A. M., Fujimori, S., Harfoot, M., Harkas, K. A., Harrison, P. A., Haick, J., Hendriks, R. J. J., Hernández, G., Jetz, W., Karlsson-Vinkhuyzen, S. I., Kim, H., King, N., . . . van Vuuren, D. (2017). Multiscale scenarios for nature futures. *Nature Ecology and Evolution*, 1(10), 1416-1419. <https://doi.org/10.1038/s41559-017-0273-9>
- Seppelt, R., Arndt, C., Beckmann, M., Martin, E.A., & Hertel, T.W. (2020). Deciphering the Biodiversity–Production Mutualism in the Global Food Security Debate. *Trends in Ecology & Evolution*, 35, 11, 1011–20. <https://doi.org/10.1016/j.tree.2020.06.012>
- Sietz, D., & van Dijk, H. (2015). Land-based adaptation to global change: What drives soil and water conservation in western Africa? *Global Environmental Change*, 33, 131-141. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2015.05.001>
- van Vuuren, D. P., & Carter, T. R. (2014). Climate and socio-economic scenarios for climate change research and assessment: reconciling the new with the old. *Climatic Change*, 122(3), 415-429. <https://doi.org/10.1007/s10584-013-0974-2>

Annexe VII à la décision IPBES-9/1

Produits livrables pour l'objectif 4 b) du programme de travail glissant de l'IPBES jusqu'en 2030 et plan de travail de l'équipe spéciale sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques pour la période intersessions 2022–2023

I. Produits livrables pour l'objectif 4 b)

1. Comme suite à la demande formulée par la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans la décision IPBES-7/1, l'équipe spéciale sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques a préparé un ensemble de projets de produits pour l'objectif 4 b), à savoir :

- a) La fourniture d'un appui relatif aux scénarios et aux modèles pour les évaluations de l'IPBES ;
- b) La stimulation de la poursuite de l'élaboration de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de l'IPBES.

II. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023

2. Les activités visant à fournir un soutien relatif aux scénarios et aux modèles pour les évaluations de l'IPBES comprendront :

- a) La diffusion de l'appel à candidatures d'auteurs et de boursiers pour l'évaluation des entreprises et de la biodiversité au moyen de réseaux pertinents afin d'encourager les candidatures de spécialistes des scénarios et des modèles ; et la fourniture d'une assistance au Groupe d'experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à procurer, le cas échéant, les compétences spécialisées dont manque le groupe d'experts chargé de l'évaluation ;
- b) L'organisation de webinaires à l'intention des auteurs des rapports d'évaluation sur les interdépendances et le changement transformateur afin d'appuyer l'établissement de chapitres de scénarios pour ces rapports, sur la base du *Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles*¹ ;
- c) Un examen par les pairs réalisé par l'équipe spéciale chargée de la première version des projets de chapitre des rapports d'évaluation sur les interdépendances et le changement transformateur et la diffusion de l'invitation à l'examen au moyen des réseaux pertinents (janvier/février 2023) ;
- d) La fourniture d'un soutien pour les évaluations des espèces exotiques envahissantes, des interdépendances et du changement transformateur concernant l'utilisation des scénarios actuellement disponibles, y compris ceux élaborés pour les précédentes évaluations mondiales et le cadre des trajectoires socioéconomiques partagées évalué par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ;
- e) L'organisation d'un atelier en ligne ou en présentiel avec des experts en savoirs autochtones et locaux et des membres des peuples autochtones et des communautés locales, en vue d'examiner les savoirs autochtones et locaux et les scénarios, notamment les moyens d'envisager certains scénarios dans les évaluations en cours et futures. Ces travaux pourraient être axés sur l'élaboration d'approches permettant aux peuples autochtones et aux communautés locales de recueillir des scénarios à l'échelle locale et de les transposer à plus grande échelle, ainsi que sur la compréhension de la manière dont ces travaux peuvent éclairer les évaluations de l'IPBES à différentes échelles spatiales. L'atelier donnera l'occasion de prendre en considération divers systèmes de savoirs autochtones et locaux et de réfléchir à des concepts tels que « la nature en tant qu'élément

¹ IPBES (2016). Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. S. Ferrier, K. N. Ninan, P. Leadley, R. Alkemade, L. A. Acosta, H. R. Akçakaya, L. Brotons, W. W. L. Cheung, V. Christensen, K. A. Harhash, J. Kabubo-Mariara, C. Lundquist, M. Obersteiner, H. M. Pereira, G. Peterson, R. Pichs-Madruga, N. Ravindranath, C. Rondinini and B. A. Wintle (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). 348 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3235428>.

de la culture »/« ne faire qu'un avec la nature », « vivre en harmonie avec la nature » et « vivre en harmonie avec la Terre nourricière » (septembre 2022).

3. Les activités visant à poursuivre l'élaboration de scénarios et modèles pour les évaluations futures de l'IPBES comprendront :

a) Compte tenu des considérations avancées lors de la neuvième session de la Plénière, l'élaboration plus poussée des fondements du Cadre sur l'avenir de la nature, un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenirs souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière², notamment son harmonisation avec le cadre conceptuel de l'IPBES et les conclusions du Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation de l'IPBES³. Une mise à jour à ce sujet et une synthèse des travaux accélérés menés sur l'élaboration de scénarios dans tous les systèmes de savoirs seront présentées à la Plénière à sa dixième session ;

b) La poursuite de l'élaboration du projet d'orientations méthodologiques sur l'utilisation du cadre sur l'avenir de la nature, à la fois comme un des outils disponibles pour faciliter la comparaison des scénarios et modèles existants dans les évaluations de l'IPBES et comme outil pour stimuler davantage l'élaboration de nouveaux scénarios d'avenir désirables pour la population et la nature à titre de contribution potentielle aux évaluations futures de l'IPBES, tout en répondant aux besoins des décideurs. Ces travaux seront réalisés comme suite aux conclusions du Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles de l'IPBES, qui a identifié les limites des approches existantes de scénarios quant à leur utilité pour la biodiversité et les services écosystémiques, en particulier dans leur capacité à intégrer les objectifs politiques liés à la conservation de la nature et à une bonne qualité de vie. Ils porteront également sur les lacunes du point de vue technique et en termes de capacité dans l'adaptation du cadre sur l'avenir de la nature à des contextes spécifiques. Les orientations méthodologiques plus élaborées seront présentées à la Plénière pour information lors de sa dixième session ;

c) L'organisation d'un dialogue en ligne avec les correspondants nationaux de l'IPBES à l'appui de la poursuite de l'élaboration du projet d'orientations méthodologiques pour la mise à l'essai du cadre sur l'avenir de la nature et l'étude de ses limites et des possibilités qu'il présente, en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités (septembre 2022) ;

d) Organisation d'un atelier en ligne ou en présentiel avec des spécialistes des scénarios et modèles, afin de stimuler la poursuite de l'élaboration de scénarios et modèles pour les évaluations futures de l'IPBES, notamment en mettant à l'essai le cadre sur l'avenir de la nature et en étudiant ses limites et les possibilités qu'il présente. L'atelier permettrait également de recueillir des retours d'information supplémentaires sur les orientations méthodologiques pour l'utilisation du cadre sur l'avenir de la nature, y compris sur les défis potentiels liés à son application, et de stimuler davantage l'élaboration d'études de cas qualitatives et quantitatives qui seraient mises à disposition pour les évaluations des interdépendances et du changement transformateur. Les participants pourraient inclure des spécialistes de la modélisation, des experts en sciences sociales et humaines, des décideurs, et des experts sur les savoirs autochtones et locaux (octobre 2022) ;

e) La poursuite accélérée de l'élaboration par diverses parties prenantes de scénarios et de modèles dans tous les systèmes de savoirs pour les futures évaluations de l'IPBES. Cela se fera par les activités suivantes, qui imposent toutes de mettre à l'essai le cadre sur l'avenir de la nature et d'étudier ses limites et les possibilités qu'il présente :

- i) Encourager la publication de recherches menées par des tiers dans les revues externes à comité de lecture et dans la documentation grise sur les scénarios et modèles (notamment avec des exemples illustratifs de scénarios et modèles qui ont utilisé le cadre sur l'avenir de la nature) qui fournissent à la communauté scientifique au sens large et aux futures évaluations de l'IPBES des avenir nouveaux et souhaitables pour la nature ;

² Bien qu'il ne soit pas systématiquement répété dans le présent document à la suite de « Cadre sur l'avenir de la nature », il est entendu que toute mention du cadre inclut implicitement ce sous-titre.

³ IPBES (2022). Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. P. Balvanera, U. Pascual, M. Christie, B. Baptiste, D. González-Jiménez (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.6522522>.

- ii) En collaboration avec l'équipe spéciale sur les connaissances et les données, s'employer à recenser les nouvelles publications et leurs ensembles de données sous-jacentes sur les scénarios et modèles ;
- iii) Organiser, en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, des activités de renforcement des capacités reposant sur des scénarios plus larges, afin de faciliter l'utilisation des scénarios et modèles existants dans les évaluations de l'IPBES et de stimuler l'élaboration de nouveaux scénarios et modèles à l'intention des gouvernements et des parties prenantes de l'IPBES ;
- iv) Pour les experts de l'IPBES, fournir des orientations, sans être prescriptifs, sur l'utilisation possible, à titre expérimental, du cadre sur l'avenir de la nature dans les évaluations de l'IPBES (par exemple, dans le but de faciliter la comparabilité des scénarios et modèles existants pour les évaluations de l'IPBES) ;
- v) Faciliter la participation à des conférences importantes et l'élaboration d'exposés et de séances pour ces conférences afin de stimuler la poursuite de l'établissement de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de l'IPBES ;
- vi) Étudier la possibilité de constituer, en collaboration avec les équipes spéciales sur les connaissances et sur les savoirs autochtones et locaux, une base de connaissances se composant d'études de cas⁴.

⁴ Un premier aperçu des articles parus dans des revues à comité de lecture a été mis à la disposition de la Plénière lors de sa neuvième session, dans l'appendice IV de l'annexe au document IPBES/9/INF/16.

Décision IPBES-9/2 : Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions

Projet de décision IPBES-9/[--] : Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions

La Plénière,

1. *Décide* que la onzième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques se tiendra au cours du second semestre de 2024, en tenant compte du calendrier des réunions internationales pertinentes ;
2. *Invite* les membres de l'IPBES en mesure de le faire à envisager d'accueillir la onzième session de la Plénière ;
3. *Prie* le Bureau, en consultation avec les membres de l'IPBES, d'arrêter les dates de sa onzième session, compte tenu du calendrier des réunions intergouvernementales pertinentes ;
4. *Prie également* le Bureau, en consultation avec les membres de l'IPBES, de décider où se tiendra sa onzième session, en tenant compte de toute offre des membres d'accueillir la session, l'offre devant être acceptée sous réserve qu'un accord soit conclu à cet effet avec le pays hôte ;
5. *Prie* la Secrétaire exécutive, si le Bureau décide d'accepter l'offre d'un gouvernement hôte donné d'accueillir sa onzième session, de conclure et de signer dès que possible un accord avec lui dans la perspective de sa onzième session, conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985, et aux dispositions de l'instruction administrative sur les directives pour la rédaction des accords à conclure avec un gouvernement hôte au titre de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale¹ ;
6. *Prend note* des projets d'ordre du jour provisoire de ses dixième et onzième sessions, qui figurent dans l'annexe à la présente décision ;
7. *Prie* la Secrétaire exécutive d'inviter les membres et les observateurs qui sont l'objet du mécanisme de participation renforcée prévu dans la décision IPBES-5/4 à communiquer par écrit des observations sur le projet d'organisation des travaux de sa dixième session ;
8. *Prie également* la Secrétaire exécutive d'établir la version définitive du projet d'organisation des travaux de sa dixième session, à la lumière des observations reçues pendant sa neuvième session et de celles reçues par écrit comme suite à l'invitation visée au paragraphe 7 de la présente décision.

Annexe à la décision IPBES-9/2

I. Projet d'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
 - b) Composition de l'IPBES ;
 - c) Élection des membres du Bureau.
3. Admission d'observateurs.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030.
6. Dispositifs financiers et budgétaires pour l'IPBES.

¹ ST/AI/342.

7. Évaluation des connaissances :
 - a) Évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes ;
 - b) Collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
8. Renforcement des capacités, consolidation de la base de connaissances et appui à l'élaboration des politiques.
9. Renforcement de l'efficacité de l'IPBES.
10. Demandes, contributions et suggestions d'éléments additionnels au programme de travail glissant de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030.
11. Organisation des travaux de la Plénière ; date et lieu des futures sessions de la Plénière.
12. Adoption des décisions et du rapport sur les travaux de la session.
13. Clôture de la session.

II. Projet d'ordre du jour provisoire de la onzième session de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
 - b) Composition de l'IPBES ;
 - c) Élection des membres du Bureau.
3. Admission d'observateurs.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030.
6. Dispositifs financiers et budgétaires pour l'IPBES.
7. Évaluation des connaissances :
 - a) Évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé ;
 - b) Évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité ;
 - c) Collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
8. Renforcement des capacités, consolidation de la base de connaissances et appui à l'élaboration des politiques.
9. Renforcement de l'efficacité de l'IPBES.
10. Organisation des travaux de la Plénière ; date et lieu des futures sessions de la Plénière.
11. Adoption des décisions et du rapport sur les travaux de la session.
12. Clôture de la session.

Décision IPBES-9/3 : Dispositifs financiers et budgétaires

La Plénière,

Se félicitant des contributions en espèces et en nature reçues depuis sa huitième session,

Prenant note de l'état des contributions en espèces et en nature reçues à ce jour, tel que présenté dans les tableaux 1, 2, 3 et 4 figurant dans l'annexe de la présente décision,

Prenant note également des contributions annoncées pour la période allant au-delà de 2022,

Prenant note en outre de l'état des dépenses en 2021, tel que présenté dans le tableau 5 figurant dans l'annexe de la présente décision,

Notant avec inquiétude l'écart entre les recettes et les dépenses actuellement prévues pour 2022, 2023 et 2024, comme en témoignent les tableaux 6, 7 et 8 figurant dans l'annexe de la présente décision,

Soulignant qu'il importe d'augmenter le nombre de membres de l'IPBES qui versent des contributions volontaires en nature et en espèces en vue d'appuyer les travaux de cette dernière,

Rappelant les procédures financières pour l'IPBES adoptées dans la décision IPBES-2/7 et modifiées dans la décision IPBES-3/2, en particulier les articles 4, 5 et 10,

Rappelant également les procédures de diligence raisonnable appliquées lors de l'acceptation de contributions de parties prenantes non gouvernementales, y compris du secteur privé,

1. *Invite*, afin de trouver de nouveaux donateurs, les gouvernements, les organismes des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial, d'autres organisations intergouvernementales, les parties prenantes et autres entités en mesure de le faire, y compris les organisations d'intégration économique régionale, le secteur privé et les fondations, à annoncer et à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'IPBES, et à apporter à cette dernière des contributions en nature au profit de ses activités ;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive, agissant sous la direction du Bureau et afin de trouver de nouveaux donateurs, de redoubler d'efforts pour encourager les membres de l'IPBES à annoncer et à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'IPBES, ainsi que des contributions en nature, et de lui faire rapport à sa dixième session sur les dépenses de 2022 et sur les activités de collecte de fonds qui sont menées sous la direction du Bureau ;

3. *Adopte* le budget révisé pour 2022, d'un montant de 8 873 599 dollars, présenté dans le tableau 6 de l'annexe de la présente décision ;

4. *Adopte également* le budget de 2023, d'un montant de 10 322 910 dollars, présenté dans le tableau 7 de l'annexe de la présente décision ;

5. *Adopte en outre* le budget provisoire pour 2024, d'un montant de 10 148 828 dollars, présenté dans le tableau 8 de l'annexe de la présente décision.

Annexe à la décision IPBES-9/3

I. État des contributions en espèces et en nature reçues par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Tableau 1

État des contributions reçues ou annoncées pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2024 (au 5 juillet 2022)

(en dollars des États-Unis)

	Contributions reçues					Contributions annoncées			Total des contributions annoncées
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	2024	
1. Gouvernements									
Allemagne ^a	1 457 267	1 242 916	1 109 361	1 266 363	1 293 674	–	1 216 545	1 216 545	2 433 090
Australie	–	–	–	30 000	69 140	–	–	–	–
Autriche	17 123	–	22 222	16 892	–	–	–	–	–
Belgique	77 193	73 661	73 853	74 324	–	68 894	68 894	–	137 787
Bulgarie	2 323	2 273	2 198	2 427	–	–	–	–	–
Canada ^a	25 583	30 312	31 260	31 216	31 119	–	31 397	31 397	62 794
Chili	13 000	12 751	11 000	12 053	–	10 736	–	–	10 736
Chine	200 000	200 000	180 000	180 000	–	–	–	–	–
Danemark	–	29 908	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	–	–	–	93 826	42 239	–	–	–	–
Estonie	–	5 044	2 389	2 326	–	–	–	–	–
États-Unis d'Amérique	495 000	497 759	497 000	750 000	–	–	–	–	–
Finlande	11 696	22 727	23 697	23 866	–	26 344	–	–	26 344
France ^a	844 838	416 343	503 897	290 687	–	350 594	64 654	–	415 248
Japon	190 454	166 428	193 181	193 181	189 814	–	189 814	–	189 814
Lettonie	4 227	11 377	11 947	12 165	–	–	–	–	–
Luxembourg	17 045	11 123	–	9 558	–	–	–	–	–
Norvège	665 417	324 585	290 757	372 715	–	334 694	–	–	334 694
Nouvelle-Zélande	17 047	16 557	–	34 920	16 995	–	–	–	–
Pays-Bas	–	715 072	–	225 225	–	–	–	–	–
République de Corée ^a	–	123 378	–	–	–	–	–	–	–

	Contributions reçues					Contributions annoncées			
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	2024	Total des contributions annoncées
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	650 214	502 060	269 830	244 494	407 550	–	366 748	366 748	733 496
Slovaquie	–	–	23 895	–	–	–	–	–	–
Suède ^a	253 128	161 339	159 502	173 261	159 285	–	–	–	–
Suisse	84 000	72 651	84 344	71 809	–	–	–	–	–
Union européenne	–	2 155 333	–	1 223 321	–	1 257 097	–	–	1 257 097
Total partiel 1	5 025 556	6 793 596	3 490 333	5 334 628	2 209 816	2 048 358	1 938 052	1 614 690	5 601 100
2. Autres donateurs									
AXA S.A.	–	–	–	–	184 009	–	94 382	–	94 382
Bill and Melinda Gates Foundation ^a	–	–	–	–	286 740	–	–	–	–
Fondation BNP Paribas	–	–	–	–	45 403	22 523	22 523	22 523	67 568
H & M Hennes and Mauritz GBC AB	–	–	44 014	45 732	39 599	–	45 620	–	45 620
Kering S.A.	–	131 291	143 369	143 369	134 831	–	–	–	–
Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher S.A.	11 481	11 161	–	–	–	–	–	–	–
Prix de la Fondation Prince Albert II de Monaco	–	–	–	45 045	–	–	–	–	–
WIN WIN Gothenburg Sustainability Award	–	–	113 663	–	–	–	–	–	–
Total partiel 2	11 481	142 452	301 047	234 146	690 582	22 523	162 525	22 523	207 570
Total partiel (1+2)	5 037 037	6 936 048	3 791 379	5 568 774	2 900 398	2 070 880	2 100 577	1 637 213	5 808 670
3. Rendement des investissements et recettes accessoires^b	158 546	217 091	179 314	(8 856)					
Total (1 + 2 + 3)	5 195 583	7 153 139	3 970 693	5 559 918	2 900 398	2 070 880	2 100 577	1 637 213	5 808 670

^a La contribution du donateur comprend un élément préaffecté. Pour plus de détails, se reporter à la partie 1 du tableau 2.

^b Rendement des investissements sur le fond de liquidités du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Tableau 2

Contributions préaffectées reçues en espèces ou annoncées pour la période 2018–2023

(en dollars des États-Unis)

Gouvernement/ institution	Activité	Type d'appui	Contributions reçues					Contributions annoncées			
			2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	2024	Total des contribu- tions annoncées
1 Contributions préaffectées reçues en espèces à l'appui du programme de travail approuvé											
1.1 Contributions préaffectées reçues en espèces des gouvernements à l'appui du programme de travail approuvé											
Allemagne	Appui pour couvrir le coût d'un consultant (P-3) affecté au groupe d'appui technique pour l'évaluation mondiale	Dépenses de personnel	102 108	73 594	—	—	—	—	—	—	—
Allemagne	Appui pour couvrir le coût du poste d'assistant aux systèmes d'information	Dépenses de personnel	—	51 500	—	103 000	—	—	—	—	—
Allemagne	Aide aux participants à la sixième session de la Plénière de l'IPBES	Aide aux participants	149 068	—	—	—	—	—	—	—	—
Allemagne	Troisième réunion des auteurs de l'évaluation mondiale	Lieu et logistique	6 269	—	—	—	—	—	—	—	—
Canada	Appui au programme de travail	Aide à l'établissement des produits livrables	25 583	30 312	31 260	31 216	31 119	—	31 397	31 397	62 794
Finlande	Appui au programme de travail	Aide à l'établissement des produits livrables	—	—	—	23 866	—	—	—	—	—
France (Office français de la biodiversité)	Appui à l'évaluation mondiale	Aide à l'établissement des produits livrables	102 740	71 903	—	—	—	—	—	—	—
France (Office français de la biodiversité)	Appui à l'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes	Aide à l'établissement des produits livrables	—	79 545	116 959	—	—	—	64 654	—	64 654
France (Office français de la biodiversité)	Appui à l'évaluation thématique des valeurs	Aide à l'établissement des produits livrables	84 541	55 741	58 480	—	—	64 654	—	—	64 654

			Contributions reçues					Contributions annoncées			
Gouvernement/ institution	Activité	Type d'appui	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	2024	Total des contribu- tions annoncées
France (Office français de la biodiversité)	Appui à l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages	Aide à l'établissement des produits livrables	84 541	55 741	58 480	—	—	64 654	—	—	64 654
République de Corée	Réunion de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données	Aide aux participants	123 378	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	Appui à la participation des membres du Groupe d'experts multidisciplinaire issus de pays en développement	Aide aux participants	84 603	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel 1.1			762 831	418 336	265 179	158 082	31 119	129 308	96 051	31 397	256 757
1.2 Contributions préaffectées reçues en espèces d'autres donateurs à l'appui du programme de travail approuvé											
Bill and Melinda Gates Foundation	Appui au programme de travail – évaluation des interdépendances	Dépenses de personnel	—	—	—	—	286 740	—	—	—	—
AXA S.A.	Appui au programme de bourses de l'IPBES – évaluations des interdépendances et du changement transformateur	Aide aux participants et à la logistique	—	—	—	—	184 009	—	—	—	—
Total partiel 1.2			—	—	—	—	470 749	—	—	—	—
Total 1			762 831	418 336	265 179	158 082	501 868	129 308	96 051	31 397	256 757
2 Contributions préaffectées reçues en espèces à l'appui d'activités relevant du programme de travail mais non incluses dans le budget approuvé											
Allemagne	Appui à l'atelier de l'IPBES sur la biodiversité et les pandémies	Appui pour les réunions	—	—	38 664	—	—	—	—	—	—
Allemagne	Appui à la neuvième session de la Plénière à Bonn (Allemagne) : participation au coût du lieu de la réunion.	Appui pour les réunions	—	—	—	—	982 367	—	—	—	—
Allemagne	Appui pour couvrir le coût du poste d'assistant aux systèmes d'information	Dépenses de personnel	30 000	—	—	—	—	—	—	—	—

Gouvernement/ institution	Activité	Type d'appui	Contributions reçues					Contributions annoncées			
			2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	2024	Total des contribu- tions annoncées
Colombie	Appui à la cinquième session de la Plénière à Medellín (Colombie) : participation au coût des services de conférence et aux frais de voyage du personnel	Appui pour les réunions	325 065	–	–	–	–	–	–	–	–
France	Appui à la septième session de la Plénière à Paris (France) : participation au coût des services de conférence et aux frais de voyage du personnel	Appui pour les réunions	–	265 114	–	–	–	–	–	–	–
Norvège	Appui à l'atelier GIEC/IPBES sur le climat et la biodiversité	Appui pour les réunions	–	–	39 325	–	–	–	–	–	–
Total partiel 2			355 065	265 114	77 989	–	982 367	–	–	–	–
Total (1 + 2)			1 117 896	683 450	343 168	158 082	982 367	129 308	96 051	31 397	256 757

Abréviations : IPBES – Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ; GIEC – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Tableau 3
Contributions en nature reçues pour 2021
(en dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement/ institution</i>	<i>Activité</i>	<i>Type d'appui</i>	<i>Valeur estimative</i>
1. Contributions en nature apportées directement à l'appui d'activités approuvées et chiffrées du programme de travail			
Universidad Nacional Autónoma de México	Groupe d'appui technique pour l'évaluation des valeurs	Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement	13 000
Ministère japonais de l'environnement	Groupe d'appui technique pour l'évaluation des espèces exotiques envahissantes	Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement	220 000
Fondation pour la recherche sur la biodiversité et Office français de la biodiversité (France)	Groupe d'appui technique pour l'évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages	Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement	70 000
Fondation pour la recherche sur la biodiversité	Atelier pour faire progresser l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages	Lieu et logistique	3 500
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Groupe d'appui technique de l'équipe spéciale sur les connaissances autochtones et locales	Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement	150 000
	Atelier pour faire progresser l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages	Lieu et logistique	1 500
	Interprétation du dialogue sur les connaissances autochtones et locales pour l'évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages	Coûts de la logistique	2 000
Senckenberg – Leibniz Institution for Biodiversity and Earth System Research (Allemagne)	Groupe d'appui technique de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données	Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement	105 000
Biodiversa+	Groupe d'appui technique de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données	Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement	27 000
Gouvernement néerlandais	Groupe d'appui technique de l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques	Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement	127 000
PBL Netherlands Environmental Assessment Agency	Groupe d'appui technique de l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques	Coûts liés aux ateliers de dialogue sur les scénarios et les modèles	20 000
Gouvernement norvégien	Groupe d'appui technique de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités	Personnel, bureaux et frais généraux de fonctionnement	300 000
Ministère français des affaires étrangères	Appui technique à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de fonds de l'IPBES	Dépenses de personnel	279 800
Programme des Nations Unies pour l'environnement	Détachement d'un administrateur de programme (P-4) auprès du secrétariat de l'IPBES	Dépenses de personnel	211 200
Total partiel 1			1 530 000
2. Contributions à l'appui d'activités supplémentaires organisées en soutien au programme de travail			
Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources	Appui à l'association des parties prenantes	Appui technique	71 000
Total partiel 2			71 000
Total (1 + 2)			1 601 000

Tableau 4
Exemples d'activités stimulées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques en 2021 et 2022
(en millions de dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement/ Institution assurant le financement</i>	<i>Chargé de projet</i>	<i>Activité</i>	<i>Valeur estimative</i>
Production de connaissances			
Union européenne (Horizon Europe)	Union européenne	Cinq appels à propositions à l'appui des évaluations par l'IPBES des interdépendances et du changement transformateur	38,8
		Appel à propositions à l'appui de l'évaluation par l'IPBES des entreprises et de la biodiversité	5,5
		Appel à propositions pour faciliter l'interface science-politique avec l'IPBES dans le contexte de la nouvelle stratégie de l'Union européenne en matière de biodiversité pour 2030	14,2
BiodivERSa et Water JPI avec la Commission européenne	BiodivERSa et Water JPI	Appel conjoint à propositions de recherche sur le thème « la conservation et la restauration des écosystèmes dégradés et de leur biodiversité, en mettant l'accent sur les systèmes aquatiques », en faisant fond sur l'évaluation régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres et l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de l'IPBES	23,3
Biodiversa+ avec la Commission européenne	Biodiversa+	Appel conjoint à propositions de recherche sur le thème « appuyer la protection de la biodiversité et la restauration des écosystèmes sur terre et en mer », en faisant fond sur l'évaluation régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et l'atelier sur la biodiversité et les pandémies de l'IPBES	43,6
Renforcement des capacités			
Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs (Allemagne)/ Initiative internationale pour le climat	Centre mondial de surveillance pour la conservation	Renforcement des capacités et appui à l'Azerbaïdjan, à la Bosnie-Herzégovine, au Cambodge et à la Grenade pour la réalisation d'évaluations des écosystèmes nationaux et la mise en place de plateformes scientifiques et politiques nationales sur la biodiversité et les services écosystémiques au titre de l'IPBES	0,9
	PNUD/BES-Net	Renforcement des capacités et appui aux évaluations nationales de la biodiversité et des services écosystémiques au moyen d'un dialogue national organisé par le BES-Net en Colombie, au Cameroun, en Éthiopie et au Viet Nam	0,7
	PNUD (et le Centre mondial de surveillance pour la conservation)/ BES-Net II	Renforcement des capacités et appui aux évaluations nationales de la biodiversité et des services écosystémiques dans un maximum de 40 pays	2,4
	Center for Development Research (ZEF)	Appui au renforcement des capacités en faveur de pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) ; renforcement de la participation aux activités de l'IPBES et adoption de ses produits ; renforcement des réseaux Sud-Sud par le biais d'ateliers ; mise en place d'une plateforme sous-régionale sur l'interface science-politique ; formation de jeunes professionnels par le biais d'un programme visant l'obtention d'un diplôme du niveau du master intitulé « Gestion des interfaces science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour le développement durable en Afrique de l'Ouest (SPIBES) »	0,5
Total			129,9

Abréviations : BES-Net : Réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques ; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement ; Water JPI : Initiative de programmation conjointe sur les « Enjeux liés à l'eau dans un monde qui change ».

II. Dépenses finales de 2021

Tableau 5
Dépenses finales de 2021
 (en dollars des États-Unis)

<i>Postes budgétaires</i>	<i>Budget révisé approuvé pour 2021</i>	<i>Dépenses finales de 2021</i>	<i>Solde</i>
1. Réunions des organes de l'IPBES			
1.1 Sessions de la Plénière			
Frais relatifs aux participants à la huitième session de la Plénière	7 500	7 679	(179)
Services de conférence (traduction, édition et interprétation)	830 000	556 830	273 170
Services d'établissement des rapports	65 000	40 397	24 603
Services de sécurité et autres dépenses	0	1 195	(1 195)
Total partiel 1.1, sessions de la Plénière	902 500	606 102	296 398
1.2 Sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire			
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants aux sessions du Bureau	0	0	0
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants aux sessions du Groupe d'experts	0	5 985	(5 985)
Total partiel 1.2, sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	0	5 985	(5 985)
1.3 Frais de voyage de la Présidente pour représenter l'IPBES	12 500	0	12 500
Total partiel 1, réunions des organes de l'IPBES	915 000	612 087	302 913
2. Mise en œuvre du programme de travail			
Partie A : premier programme de travail (pt1)			
pt1-Objectif 3 : renforcer l'interface connaissances-politique s'agissant des questions thématiques et méthodologiques	499 000	311 896	187 104
pt1-Produit 3 b) ii) : Évaluation des espèces exotiques envahissantes	120 000	110 843	9 157
pt1-Produit 3 b) iii) : Évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages	200 000	81 172	118 828
pt1-Produit 3 d) : Évaluation des valeurs	179 000	119 881	59 119
Total partiel, partie A	499 000	311 896	187 104
Partie B : programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030			
Objectif 1 : évaluation des connaissances	150 000	3 511	146 489
Produit 1 a) : Évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (évaluation des interdépendances)	75 000	3 511	71 489
Produit 1 b) : Document technique sur les liens d'interdépendance entre la biodiversité et les changements climatiques	0	0	0
Produit 1 c) : Évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation du changement transformateur)	75 000	0	75 000
Produit 1 d) : Évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (évaluation des entreprises et de la biodiversité)	0	0	0

<i>Postes budgétaires</i>	<i>Budget révisé approuvé pour 2021</i>	<i>Dépenses finales de 2021</i>	<i>Solde</i>
Objectif 2 : renforcement des capacités	180 000	36 009	143 991
Objectif 2 a) : Apprentissage et engagement améliorés, objectif 2 b) : Accès facilité aux compétences d'experts et à l'information et objectif 2 c) : Capacités nationales et régionales renforcées	180 000	36 009	143 991
Objectif 3 : consolidation de la base de connaissances	418 000	295 610	122 390
Objectif 3 a) : Travaux avancés sur les connaissances et les données	268 000	175 425	92 575
Objectif 3 b) : Reconnaissance accrue des systèmes de connaissances autochtones et locaux et meilleure collaboration avec eux-ci	150 000	120 185	29 815
Objectif 4 : appui aux politiques	469 000	314 748	154 252
Objectif 4 a) : Travaux avancés sur les instruments politiques, les outils d'appui aux politiques et les méthodes	209 000	164 310	44 690
Objectif 4 b) : Travaux avancés sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques	260 000	150 438	109 562
Objectif 4 c) : Travaux avancés sur les valeurs multiples	0	0	0
Objectif 5 : communication et participation	380 000	309 677	70 323
Objectif 5 a) : Communication renforcée	350 000	292 877	57 123
Objectif 5 c) : Participation renforcée des parties prenantes	30 000	16 800	13 200
Total partiel, partie B	1 597 000	959 556	637 444
Total partiel 2, mise en œuvre du programme de travail	2 096 000	1 271 452	824 548
3. Secrétariat			
3.1 Personnel du secrétariat	1 972 100	1 628 814	343 286
3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel)	271 000	183 826	87 174
Total partiel 3, secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)	2 243 100	1 812 640	430 460
Total partiel (1 + 2 + 3)	5 254 100	3 696 179	1 557 921
Dépenses d'appui aux programmes	420 328	287 832	132 496
Total	5 674 428	3 984 010	1 690 418

III. Budget révisé pour 2022

Tableau 6
Budget révisé pour 2022
(en dollars des États-Unis)

<i>Postes budgétaires</i>	<i>Budget approuvé pour 2022</i>	<i>Budget révisé pour 2022</i>	<i>Augmentation (Diminution)</i>
1. Réunions des organes de l'IPBES			
1.1 Sessions de la Plénière			
Frais de voyage des participants à la neuvième session de la Plénière (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)	500 000	500 000	0
Services de conférence (traduction, édition et interprétation)	830 000	830 000	0
Services d'établissement des rapports	65 000	65 000	0
Services de sécurité et autres dépenses	100 000	240 000	140 000
Total partiel 1.1, sessions de la Plénière	1 495 000	1 635 000	140 000
1.2 Sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire			
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à une session du Bureau	70 900	35 450	(35 450)

<i>Postes budgétaires</i>	<i>Budget approuvé pour 2022</i>	<i>Budget révisé pour 2022</i>	<i>Augmentation (Diminution)</i>
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à une session du Groupe d'experts	170 000	85 000	(85 000)
Total partiel 1.2, sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	240 900	120 450	(120 450)
1.3 Frais de voyage de la Présidente pour représenter l'IPBES	25 000	25 000	0
Total partiel 1, réunions des organes de l'IPBES	1 760 900	1 780 450	19 550
2. Mise en œuvre du programme de travail			
Partie A : premier programme de travail (pt1)			
pt1-Objectif 3 : renforcer l'interface connaissances-politique s'agissant des questions thématiques et méthodologiques	1 103 750	1 084 250	(19 500)
pt1-Produit 3 b) ii) : Évaluation des espèces exotiques envahissantes	366 250	296 500	(69 750)
pt1-Produit 3 b) iii) : Évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages	405 000	406 500	1 500
pt1-Produit 3 d) : Évaluation des valeurs	332 500	381 250	48 750
Total partiel, partie A	1 103 750	1 084 250	(19 500)
Partie B : programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030			
Objectif 1 : évaluation des connaissances	1 501 250	1 084 420	(416 830)
Produit 1 a) : Évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (évaluation des interdépendances)	1 031 250	663 170	(368 080)
Produit 1 c) : Évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation du changement transformateur)	470 000	421 250	(48 750)
Produit 1 d) : Évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (évaluation des entreprises et de la biodiversité)	0	0	0
Objectif 2 : renforcement des capacités	621 000	390 200	(230 800)
Objectif 2 a) : Apprentissage et engagement améliorés, objectif 2 b) : Accès facilité aux compétences d'experts et à l'information et objectif 2 c) : Capacités nationales et régionales renforcées	621 000	390 200	(230 800)
Objectif 3 : consolidation de la base de connaissances	653 000	555 000	(98 000)
Objectif 3 a) : Travaux avancés sur les connaissances et les données	268 000	268 000	0
Objectif 3 b) : Reconnaissance accrue des systèmes de connaissances autochtones et locaux et meilleure collaboration avec ceux-ci	385 000	287 000	(98 000)
Objectif 4 : appui aux politiques	514 000	471 000	(43 000)
Objectif 4 a) : Travaux avancés sur les instruments politiques, les outils d'appui aux politiques et les méthodes	244 000	239 000	(5 000)
Objectif 4 b) : Travaux avancés sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques	270 000	232 000	(38 000)
Objectif 4 c) : Travaux avancés sur les valeurs multiples	0	0	0
Objectif 5 : communication et participation	280 000	280 000	0
Objectif 5 a) : Communication renforcée	250 000	250 000	0
Objectif 5 c) : Participation renforcée des parties prenantes	30 000	30 000	0
Total partiel, partie B	3 569 250	2 780 620	(788 630)
Total partiel 2, mise en œuvre du programme de travail	4 673 000	3 864 870	(808 130)

<i>Postes budgétaires</i>	<i>Budget approuvé pour 2022</i>	<i>Budget révisé pour 2022</i>	<i>Augmentation (Diminution)</i>
3. Secrétariat			
3.1 Personnel du secrétariat	2 395 725	2 249 975	(145 750)
3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel)	321 000	321 000	0
Total partiel 3, secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)	2 716 725	2 570 975	(145 750)
Total partiel (1 + 2 + 3)	9 150 625	8 216 295	(934 330)
Dépenses d'appui aux programmes	732 050	657 304	(74 746)
Total	9 882 675	8 873 599	(1 009 076)

IV. Budget pour 2023

Tableau 7
Budget pour 2023
(en dollars des États-Unis)

<i>Postes budgétaires</i>	<i>Budget provisoire pour 2023</i>	<i>Budget révisé pour 2023</i>	<i>Augmentation (Diminution)</i>
1. Réunions des organes de l'IPBES			
1.1 Sessions de la Plénière			
Frais de voyage des participants à la dixième session de la Plénière (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)	500 000	500 000	0
Services de conférence (traduction, édition et interprétation)	830 000	830 000	0
Services d'établissement des rapports	65 000	65 000	0
Services de sécurité et autres dépenses	100 000	100 000	0
Total partiel 1.1, sessions de la Plénière	1 495 000	1 495 000	0
1.2 Sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire			
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à une session du Bureau	70 900	35 450	(35 450)
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à une session du Groupe d'experts	170 000	85 000	(85 000)
Total partiel 1.2, sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	240 900	120 450	(120 450)
1.3 Frais de voyage de la Présidente pour représenter l'IPBES	25 000	25 000	0
Total partiel 1, réunions des organes de l'IPBES	1 760 900	1 640 450	(120 450)
2. Mise en œuvre du programme de travail			
Partie A : premier programme de travail (pt1)			
pt1-Objectif 3 : renforcer l'interface connaissances-politique s'agissant des questions thématiques et méthodologiques	352 500	302 500	(50 000)
pt1-Produit 3 b) ii) : Évaluation des espèces exotiques envahissantes	352 500	302 500	(50 000)
Total partiel, partie A	352 500	302 500	(50 000)
Partie B : programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030			
Objectif 1 : évaluation des connaissances	1 860 750	1 724 800	(135 950)
Produit 1 a) : Évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (évaluation des interdépendances)	682 500	837 300	154 800

<i>Postes budgétaires</i>	<i>Budget provisoire pour 2023</i>	<i>Budget révisé pour 2023</i>	<i>Augmentation (Diminution)</i>
Produit 1 c) : Évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation du changement transformateur)	872 500	516 250	(356 250)
Produit 1 d) : Évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (évaluation des entreprises et de la biodiversité)	305 750	371 250	65 500
Objectif 2 : renforcement des capacités	759 000	767 500	8 500
Objectif 2 a) : Apprentissage et engagement améliorés, objectif 2 b) : Accès facilité aux compétences d'experts et à l'information et objectif 2 c) : Capacités nationales et régionales renforcées	759 000	767 500 ^a	8 500
Objectif 3 : consolidation de la base de connaissances	553 000	712 000	159 000
Objectif 3 a) : Travaux avancés sur les connaissances et les données	268 000	293 000	25 000
Objectif 3 b) : Reconnaissance accrue des systèmes de connaissances autochtones et locaux et meilleure collaboration avec ceux-ci	285 000	419 000	134 000
Objectif 4 : appui aux politiques	739 000	750 000	11 000
Objectif 4 a) : Travaux avancés sur les instruments politiques, les outils d'appui aux politiques et les méthodes	244 000	244 000	0
Objectif 4 b) : Travaux avancés sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques	260 000	271 000	11 000
Objectif 4 c) : Travaux avancés sur les valeurs multiples	235 000	235 000	0
Objectif 5 : communication et participation	280 000	280 000	0
Objectif 5 a) : Communication renforcée	250 000	250 000	0
Objectif 5 c) : Participation renforcée des parties prenantes	30 000	30 000	0
Total partiel, partie B	4 191 750	4 234 300	42 550
Total partiel 2, mise en œuvre du programme de travail	4 544 250	4 536 800	(7 450)
3. Secrétariat			
3.1 Personnel du secrétariat	2 504 100	3 035 000	530 900
3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel)	321 000	346 000	25 000
Total partiel 3, secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)	2 825 100	3 381 000	555 900
Total partiel (1 + 2 + 3)	9 130 250	9 558 250	428 000
Dépenses d'appui aux programmes	730 420	764 660	34 240
Total	9 860 670	10 322 910	462 240

^a Comprend un atelier de dialogue en présentiel avec les correspondants nationaux, qui intégrera des composantes régionales et sera organisé pour renforcer les capacités des gouvernements à utiliser les résultats des évaluations achevées de l'IPBES et d'autres travaux de l'IPBES et pour faciliter la participation des gouvernements à l'élaboration des évaluations de l'IPBES en cours.

V. Budget provisoire pour 2024

Tableau 8
Budget provisoire pour 2024
 (en dollars des États-Unis)

<i>Postes budgétaires</i>	<i>Budget provisoire pour 2024</i>
1. Réunions des organes de l'IPBES	
1.1 Sessions de la Plénière	
Frais de voyage des participants à la onzième session de la Plénière (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)	500 000
Services de conférence (traduction, édition et interprétation)	830 000
Services d'établissement des rapports	65 000
Services de sécurité et autres dépenses	100 000
Total partiel 1.1, sessions de la Plénière	1 495 000
1.2 Sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à une session du Bureau	35 450
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à une session du Groupe d'experts	85 000
Total partiel 1.2, sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	120 450
1.3 Frais de voyage de la Présidente pour représenter l'IPBES	25 000
Total partiel 1, réunions des organes de l'IPBES	1 640 450
Programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030	
Objectif 1 : évaluation des connaissances	2 145 050
Produit 1 a) : Évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (évaluation des interdépendances)	986 050
Produit 1 c) : Évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation du changement transformateur)	662 750
Produit 1 d) : Évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (évaluation des entreprises et de la biodiversité)	496 250
Objectif 2 : renforcement des capacités	503 000
Objectif 2 a) : Apprentissage et engagement améliorés, objectif 2 b) : Accès facilité aux compétences d'experts et à l'information et objectif 2 c) : Capacités nationales et régionales renforcées	503 000
Objectif 3 : consolidation de la base de connaissances	558 000
Objectif 3 a) : Travaux avancés sur les connaissances et les données	303 000
Objectif 3 b) : Reconnaissance accrue des systèmes de connaissances autochtones et locaux et meilleure collaboration avec ceux-ci	255 000
Objectif 4 : appui aux politiques	750 000
Objectif 4 a) : Travaux avancés sur les instruments politiques, les outils d'appui aux politiques et les méthodes	244 000
Objectif 4 b) : Travaux avancés sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques	271 000
Objectif 4 c) : Travaux avancés sur les valeurs multiples	235 000
Objectif 5 : communication et participation	280 000
Objectif 5 a) : Communication renforcée	250 000
Objectif 5 c) : Participation renforcée des parties prenantes	30 000
Total partiel 2, mise en œuvre du programme de travail	4 236 050

<i>Postes budgétaires</i>	<i>Budget provisoire pour 2024</i>
3. Secrétariat	
3.1 Personnel du secrétariat	3 174 563
3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel)	346 000
Total partiel 3, secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)	3 520 563
Total partiel (1 + 2 + 3)	9 397 063
Dépenses d'appui aux programmes	751 765
Total	10 148 828